

RAPPORT D'ÉVALUATION

Institut catholique de Vendée à La Roche-sur-Yon - ICES

Bilan des formations de l'ICES

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base de dossiers déposés le 06/11/2020

Rapport publié le 27/05/2021

Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Agnès Mazars-Chapelon,
Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur les formations de l'ICES et les fiches d'évaluation des formations de premier et de deuxième cycles qui le composent.

- Licence Droit (Jury rectoral)
- Licence Économie et gestion (Jury rectoral)
- Licence Histoire (Jury rectoral)
- Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Anglais (Jury rectoral)
- Licence Lettres (Jury rectoral)
- Licence Mathématiques (Convention avec La Rochelle Université)
- Licence Physique, chimie (Convention avec La Rochelle Université)
- Licence Science politique (Jury rectoral)
- Licence Sciences de la vie (Convention avec La Rochelle Université)
- Licence Sciences pour la santé (Convention avec La Rochelle Université)
- Master Droit des affaires (Jury rectoral)
- Master Droit fiscal (Jury rectoral)
- Master Droit public des affaires (Jury rectoral)
- Master Gestion des ressources humaines (Jury rectoral)
- Master Histoire (Convention avec l'Université de Poitiers)
- Master Relations internationales (Jury rectoral)

Présentation

L'Institut catholique de Vendée à La Roche-sur-Yon est un établissement de formation créé en 1990. L'ICES accueille 1 500 étudiants qui se forment dans des domaines universitaires variés : lettres, histoire, langues, science politique, droit, économie, gestion, mathématiques, physique, chimie, technologies et santé, biologie et géologie.

L'ICES est organisé autour d'un pôle Théologie et de 7 départements de formation : Droit, Économie et gestion ; Sciences politiques ; Histoire ; Lettres ; Langues ; Sciences, technologies et santé ; Mathématiques et physique-chimie ; Sciences biologiques et géologie.

Ce rapport d'évaluation porte uniquement sur les 10 licences et 6 masters de l'ICES, évalués par ce comité :

- 10 licences (L), dont :
 - 6 licences sous jury rectoral : 3 en Arts-Lettres-Langues (*Lettres ; Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – LLCER-anglais ; Histoire*) ; 2 en Droit-Économie-Gestion (*Droit ; Économie et gestion*) ; 1 *Science politique*.
 - 4 en sciences technologies et santé (*Sciences pour la santé ; Sciences de la vie ; Physique, chimie ; Mathématiques*) en convention avec la Rochelle Université.
- 6 masters (M), dont :
 - 5 masters sous jury rectoral : 4 en Droit-Économie-Gestion (*Droit des affaires ; Droit fiscal ; Droit public des affaires ; Gestion des ressources humaines - GRH*) ; 1 *Relations internationales*.
 - 1 master *Histoire* en convention avec l'Université de Poitiers.

Ces différentes mentions portent 5 doubles licences : *Lettres/Histoire, Droit/Économie-Gestion, Droit/Histoire, Science politique/LLCER-anglais, Science politique/LLCER-espagnol*. Il n'est pas possible d'évaluer cette dernière double licence, le dossier d'autoévaluation LLCER-espagnol n'ayant pas été déposé.

Avis global

Avec ses 10 licences comprenant de nombreux parcours et ses 6 masters, l'ICES de La Roche-sur-Yon propose des formations généralistes, couvrant une grande variété de disciplines et de possibilités de doubles diplômes (*Lettres/Histoire, Droit/Économie-Gestion, Droit/Histoire, LLCER-anglais/Science politique*).

Les rares partenariats que l'ICES développe avec des acteurs socio-économiques sont souvent peu formalisés. Sa présence à l'international est en général peu développée. L'ICES apparaît avant tout comme un établissement de proximité ancré dans son territoire, impulsant depuis quelques années un développement volontariste de son offre de formation, ce qui peut dans le même temps diluer ses ressources et sa lisibilité.

Les débouchés de ces formations sont en cohérence avec le continuum Licence-Master. La majorité des licences généralistes débouchent sur des poursuites d'études dans un large panel de masters disciplinaires ou master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)*, ou encore d'écoles d'ingénieurs ou de commerce. Les masters très ciblés proposés par l'ICES ont pour objectif l'insertion professionnelle immédiate, ou la préparation à des concours ou examens (masters en droit notamment). La poursuite en doctorat est exceptionnelle.

Les taux de réussite affichés par l'ICES et l'implication d'une équipe pédagogique restreinte en nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs permanents propres à l'établissement auprès d'effectifs étudiants limités sont gages de sérieux. Cependant, l'adossement des formations à la recherche, assuré à travers le récent centre de recherche de l'ICES (CRICES) s'appuyant sur une équipe de recherche étroite d'enseignants-chercheurs, reste faible et peut constituer un frein au développement des formations, tant pour le pilotage que pour l'attractivité et le déploiement des formations. Du reste, les équipes pédagogiques sont essentiellement composées de vacataires extérieurs à l'établissement, et ne comptent que de très rares enseignants permanents titulaires d'un doctorat et conduisant des activités de recherche dans les spécialités au cœur des formations. Si la mutualisation des enseignements permet de multiplier les parcours, l'atomisation des effectifs qui en découle pourrait fragiliser à terme l'offre de formation de l'établissement.

Enfin, le pilotage à distance, par nécessité, d'équipes pédagogiques composées essentiellement de vacataires, pose des problèmes de coordination des formations déclinées en de nombreux parcours, sous-parcours et autres formes de cursus *ad hoc*. Cela peut induire des problèmes de coordination entre la direction de l'ICES et les équipes pédagogiques, et des difficultés de mise en œuvre des dispositifs d'assurance qualité ; ce qui peut fragiliser la qualité même des enseignements et des formations.

Analyse détaillée

En préambule à l'analyse détaillée de l'offre de formation de l'ICES de La Roche-sur-Yon, il faut souligner un manque de lisibilité du dossier d'autoévaluation, bien souvent lié à des informations confuses (insuffisamment explicitées, voire parfois sans lien avec la formation), et une ambiguïté dans les termes utilisés.

La composition des équipes pédagogiques n'est pas toujours suffisamment détaillée pour en évaluer la qualité et l'adéquation avec l'offre de formation. Souvent ne sont pas indiqués les qualités et appartenance des enseignants, les statuts des enseignants permanents ou extérieurs à l'ICES. Également, les termes d'enseignant-chercheur et de maître de conférences sont fréquemment utilisés de façon ambiguë.

De plus, une confusion dans de nombreuses notions utilisées pour décrire les formations rend peu lisible l'offre de l'ICES ; on distingue mal les parcours, sous-parcours, double diplôme, cursus, alors que la notion d'option serait souvent plus adéquate compte tenu des effectifs. De même, la notion d'alternance semble souvent utilisée pour désigner le rythme pédagogique d'une formation alternant des périodes de stage et des périodes de cours, sans que pour autant ne soit clairement indiqué que les étudiants sont sous contrat de professionnalisation ou affiliés à un centre de formation d'apprentis.

Enfin, le dossier d'autoévaluation manque de précisions sur les parcours ouverts ou fermés, notamment les parcours doubles licences. Il liste parfois des formations avec des intitulés variables, voire non conformes à la nomenclature nationale : le master *Droit des affaires* (nomenclature) est intitulé *Droit privé des affaires*, ce qui pourrait témoigner d'un manque de rigueur formelle.

Finalités

Pour l'ensemble des formations, les finalités, les objectifs d'apprentissage et les connaissances à acquérir sont généralement clairement explicités et communiqués aux étudiants en amont de la formation ainsi qu'aux différentes parties prenantes. Les connaissances et compétences sont en adéquation avec les objectifs affichés des mentions. Les débouchés des licences généralistes sont très majoritairement les poursuites d'études hors ou dans l'établissement, dans un large panel de masters disciplinaires, ou de masters dédiés aux métiers de l'enseignement, ou d'écoles d'ingénieurs ou de journalisme, voire (au moins en théorie) d'écoles de commerce ou Saint-Cyr.

L'insertion professionnelle immédiate est possible, mais il s'agit d'une voie choisie par de rares diplômés de licence. Les masters, pour la plupart en offrant un rythme pédagogique de formation alternant périodes de stage et périodes de cours, visent majoritairement l'insertion professionnelle directe ou la préparation aux concours et examens pour les masters en droit.

L'engagement dans la recherche et la poursuite en doctorat sont rarement envisagés, et il n'y a pas d'école doctorale rattachée ni associée à l'établissement. Les débouchés, variés et bien explicités, sont très cohérents avec les profils des formations et conformes aux fiches du répertoire national des certifications professionnelles. Les modes de communications (journées portes ouvertes, réunions de rentrée, site web) pourraient être améliorés, en généralisant les pratiques plus avancées dans certaines formations. On déplore l'absence de supplément au diplôme (sauf pour le master GRH).

Positionnement dans l'environnement

Si les formations ne se font pas concurrence au sein de l'ICES, la plupart sont en concurrence avec l'offre de formation des universités publiques au plan régional. L'ICES se démarque en proposant des parcours ou des double-diplômes originaux (par exemple L *Droit*, parcours *Diplôme de comptabilité et de gestion* - DCG ; *LLCER-anglais/Science politique*). Les formations détaillent les passerelles entrantes et sortantes entre les différentes formations de l'établissement, mais aussi entre les formations de l'ICES et celles des universités publiques. L'ICES affiche ses partenariats académiques. Les formations scientifiques (licences *Mathématiques*, *Physique*, *chimie*, *Sciences pour la santé* et *Science de la vie*) bénéficient depuis 2008 d'une convention au niveau de l'établissement avec La Rochelle Université permettant l'obtention du diplôme national de licence ; de même, le master *Histoire* a une convention avec l'Université de Poitiers. Certaines formations disposent de partenariats académiques plus ou moins formalisés avec d'autres établissements du supérieur (par exemple L *Droit* - parcours

DCG en partenariat avec le Conservatoire National des Arts et Métiers de Vendée). Cependant, la majorité des formations sont proposées par jury rectoral, faute de convention avec une université publique.

Les liens avec la recherche ne sont pas très développés. L'ICES s'appuie sur le CRICES créé fin 2015 à vocation pluridisciplinaire, mais peu orienté vers les sciences et technologies. L'articulation avec la recherche se traduit essentiellement à travers les enseignements dispensés par un petit nombre d'enseignants-chercheurs (E-C) permanents de l'ICES, et surtout par des E-C en poste dans des universités publiques. La politique scientifique de l'établissement n'est pas clairement explicitée, et sa retranscription dans les formations est difficile à identifier.

Les interactions des formations avec le monde socio-professionnel se montrent assez inégales, se limitant souvent à l'intervention de professionnels dans les formations. Certaines formations, notamment scientifiques, s'appuient sur des partenariats peu formalisés avec des entreprises ou des associations (L *Physique*, *chimie*, L *Sciences de la vie*, L *Sciences de la santé*). Le master GRH et la licence *Économie et gestion* disposent de partenariats avec des cabinets d'expertise ou des entreprises au niveau local.

L'ouverture à l'international à travers des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieurs étrangers n'est souvent pas très développée. Il existe des dispositifs permettant la mobilité sortante, mais en général aucun chiffre ne permet d'apprécier si les étudiants se saisissent de cette opportunité. Certaines formations ont une ouverture à l'international plus forte que d'autres : L *Histoire* (cinq départs par an pour le Québec) ; L *Sciences de la vie* et L *Science de la santé* (15 % des étudiants bénéficiant d'un séjour à l'étranger) ; Licences *LLCER-anglais*, et *Science politique* (séjour à l'étranger obligatoire). Le master *Relations internationales* impose deux semestres d'études à l'étranger et permet de délivrer un double diplôme avec une université hongroise ; d'autres partenariats sont en cours de finalisation pour cette formation.

Organisation pédagogique des formations

La structure des formations favorise une spécialisation progressive, avec des passerelles ou tronc commun au 1^{er} semestre (par exemple : Licences *Mathématiques et Physique*, *chimie* ; *Sciences de la vie* et *Sciences pour la santé*). Un certain nombre de licences proposent 2 à 3 parcours dès la 1^{ère} année, ou une spécialisation en 3^{ème} année (notamment les licences en sciences technologies et santé). La structuration spécifique du master *Relations internationales* (5 parcours pouvant se combiner avec 3 cursus : international, double diplôme, concours) favorise l'adaptation aux projets professionnels des étudiants, mais il en résulte une architecture complexe, voire peu lisible.

Pour ce qui concerne l'adaptation de la structure des formations aux différents profils étudiants, une grande partie des masters propose la formation en alternance ou selon un rythme alterné : *Droit public des affaires*, GRH, *Droit privé des affaires* et *Droit fiscal*. Les formations en licence comme en master prévoient les aménagements réglementaires pour les étudiants en régimes spéciaux d'études (situation de handicap, salariés, sportifs de haut niveau, engagés etc.), sous réserve qu'ils puissent assurer les évaluations en contrôle continu. La conciliation du statut d'étudiant avec une activité salariée (ou entrepreneur) est possible. Il n'est pas fait mention de validation des acquis de l'expérience.

L'approche par compétences est diversement mise en œuvre selon les formations. Dans la plupart des formations, les compétences visées sont identifiées. L'approche par compétences reste cependant partielle. Les innovations pédagogiques (jeux sérieux, ou réalisation d'expositions dans le master *Histoire*) sont rares.

L'initiation à la recherche est assurée grâce aux interventions d'enseignants-chercheurs souvent non permanents de l'ICES, ainsi que plus spécifiquement pour certaines formations via des cours de méthodologie ou d'initiation à la recherche, voire la rédaction d'un mémoire de recherche appliquée. Certaines formations accordent une faible place à la recherche. Le centre de recherche de l'établissement, le CRICES invite les étudiants à assister (pour les licences), voire à participer (plutôt pour les masters mais également pour certaines licences) aux colloques du centre. La « Journée Jeunes Chercheurs » est un concours organisé pour promouvoir des communications réalisées par les étudiants en 3^{ème} année de licence. À l'exception du parcours plus axé sur la recherche dans le master *Histoire* (fermé en 2018-2020 faute d'un effectif suffisant), la préparation à la poursuite en doctorat est relativement absente des enseignements, et de très rares étudiants choisissent de poursuivre en thèse (à titre d'exemple, master *Relations internationales* : 1 diplômé tous les 2 ans).

Des dispositifs préparant à l'insertion professionnelle sont mis en œuvre. Des stages sont, selon les licences, obligatoires ou facultatifs, mais leur durée est souvent très courte, voire non précisée. La professionnalisation est plus développée en master à travers la formation en stage alterné ou les stages obligatoires. Certains enseignements spécifiques ou parcours sont plus axés sur la professionnalisation, notamment plusieurs licences proposent des parcours orientés vers le professorat. Des projets tutorés, au sein de modules de professionnalisation, viennent compléter le dispositif. La participation à des Entrepreneariales et un module de formation à l'entrepreneuriat, transverse à l'établissement, sont proposés. L'établissement a un pôle entreprise

qui accompagne les étudiants qui le souhaitent, notamment dans leurs recherches de stages ou l'élaboration de leur projet professionnel. Des enseignements transversaux permettent l'acquisition de compétences transdisciplinaires. Un « magistère sapiens » proposé en sus des enseignements de master, est centré sur des enseignements relatifs à des savoir-être.

Des dispositifs personnalisés d'aide à la réussite consistent en rendez-vous individuels, tests d'orthographe (projet ou certification Voltaire), tutorat, enseignements de mise à niveau obligatoires. Outre l'information des lycéens et étudiants sur l'offre de formation (forums dans les lycées, portes ouvertes, etc.), l'ICES propose aux élèves de terminale des lycées de Vendée un dispositif d'immersion dans l'environnement universitaire appelé « Premiers pas à l'Université ».

Pour ce qui concerne l'ouverture internationale, l'apprentissage de l'anglais est obligatoire ; des enseignements sont également dispensés dans cette langue. Certains cursus imposent la maîtrise de 2 voire 3 langues étrangères. Les étudiants peuvent choisir une ou plusieurs des 8 langues vivantes proposées, autres que l'anglais, à travers des modules d'enseignements optionnels. Une mobilité d'un à deux semestres est possible, voire est obligatoire à l'international (notamment dans le master *Relations internationales*). Pour les formations en alternance, cette mobilité est difficile à mettre en œuvre. Des mobilités sont indiquées mais non quantifiées. De nombreuses certifications de langues peuvent être préparées et validées sur la base d'une démarche volontariste de l'étudiant. Pour les étudiants de licence, une préparation au test d'anglais comme langue étrangère (TOEFL : *Test Of English as a Foreign Language*) est proposée et obligatoire pour ceux qui partent en semestre à l'étranger.

Les étudiants ont accès aux outils numériques mis à disposition par l'établissement. Plus spécifiquement, les étudiants de licence sont formés à des logiciels (bureautique, etc.) dans le cadre de certains cours. La certification C2i est proposée. Enfin, si les cours en ligne tendent à se développer au regard de la situation sanitaire, l'enseignement en présentiel demeure la recommandation au sein de l'établissement.

L'éthique et la déontologie sont appréhendées au sein de cours dédiés dans les maquettes. Les étudiants sont sensibilisés aux questions d'éthique, de plagiat, de fraude et de corruption, d'un point de vue informationnel mais aussi par l'intégration d'un contrôle du respect de ces règles dans les évaluations des rendus et des examens.

Pilotage des formations

Les équipes pédagogiques comptent peu d'enseignants permanents de l'ICES et beaucoup de vacataires, dont des professionnels et enseignants-chercheurs (E-C) d'établissements voisins mais aussi parfois de toute la France, ce qui pose globalement des problèmes de coordination. Les équipes enseignantes sont en général en adéquation avec les formations. Pour la quasi-totalité des formations, les équipes pédagogiques manquent d'enseignants permanents de l'ICES. Dans un certain nombre, les professionnels assurent près de 70 % des enseignements (masters *Droit privé des affaires*, *Droit fiscal*, *Droit public des affaires*, et GRH), et les E-C assurent des volumes très faibles d'enseignement, et plus particulièrement ceux relevant de la discipline au cœur de la formation (par exemple : master GRH, licences *Économie et gestion*, et *Science politique*). La cohérence et le pilotage des formations ne peuvent qu'être fragilisés avec des équipes pédagogiques constituées essentiellement de vacataires.

Les responsables de formation ne sont pas toujours clairement identifiés, le directeur de département assurant parfois la responsabilité de plusieurs formations (par exemple licence *Mathématiques* et licence *Physique, chimie*[M1]), éventuellement assisté d'adjoints. Une distinction est faite entre l'équipe pédagogique et le comité de pilotage qui est très réduit, composé en général des trop rares enseignants ou E-C propres à l'ICES. Si des instances de concertation existent, elles sont disjointes et leur rôle est confus. Le conseil académique réunissant les responsables de formations ainsi que les services centraux est mis en avant dans le pilotage de l'ICES, ce qui peut s'expliquer par la petite taille de l'établissement.

La mise en œuvre des conseils de perfectionnement est très variable selon les formations ; ils ne sont pas spécifiques à l'établissement pour les formations sous convention. Certaines mises en place sont différées à la rentrée 2021 ; les compositions lorsqu'elles sont précisées, ne sont pas toujours conformes (absence de professionnels par exemple) ; les comptes rendus ou exemples des améliorations apportées sont très rarement fournis.

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences sont précises et connues des étudiants. Le principe de seconde chance est respecté. La moitié ou plus des membres du jury rectoral propre à la formation, sont des E-C dans des universités publiques.

Dispositifs d'assurance qualité

Les effectifs, l'origine géographique des étudiants entrants, leur formation d'origine et le taux de boursiers sont en général bien connus et parfois analysés. Un tableau de bord annuel est disponible pour la grande majorité des formations, mais sans détailler les effectifs par parcours, ou préciser le nombre d'étudiants étrangers, en particulier en échange international. Les conditions de recrutement pour les masters sont explicitées, sauf pour le master GRH. L'attractivité des formations n'est pas toujours explicitée et analysée, et les faibles effectifs de certaines formations dont l'ouverture est parfois récente ne permettent pas toujours de l'évaluer.

Les taux de réussite sont très bons (y compris dans les licences, cf. infra) et publiés, ce qui est un atout fort de l'ICES. Les abandons sont comptabilisés et demeurent assez faibles, même si certaines formations les suivent avec attention. L'accompagnement individuel des étudiants (rencontres obligatoires avec les responsables de formation, remédiation individuelles, etc.), favorisé par des effectifs peu nombreux, est au cœur des préoccupations de l'ICES.

Le suivi du devenir des diplômés est souvent illustré par des graphiques, et repose sur des enquêtes internes dont les taux de réponses sont significatifs (près de 66% pour la dernière enquête). Cependant, concernant l'ensemble des licences, aucune précision n'est donnée sur l'insertion professionnelle directe, ni sur le devenir des étudiants au-delà de leur inscription en 1^{ère} année de master (sauf exception : candidats au Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré – CAPES pour la licence *Lettres*). Les enquêtes téléphoniques organisées de façon globale par l'établissement reçoivent, elles, trop peu de réponses pour être ressenties comme utiles par les formations. De même, l'ICES a mandaté une entreprise extérieure pour réaliser une enquête supplémentaire, mais les résultats de celle-ci semblent tout aussi lacunaires. L'appui sur les réseaux des anciens étudiants est jugé de manière variable par les formations : insuffisant (master *Droit des affaires*) ou plutôt efficace (master *Histoire*).

L'établissement a mis en place une évaluation systématique des enseignements par les étudiants en fin de semestre, reposant sur des questionnaires fermés avec cinq niveaux de satisfaction, pouvant être complétés par un volet qualitatif (au moins pour certaines formations). Cependant, les réponses ne semblent pas toujours utilisables, et ne permettent pas l'évaluation par les étudiants de l'orientation pédagogique globale des formations. Les résultats sont en général communiqués aux responsables des formations et aux enseignants concernés, mais leur discussion est limitée du fait de l'absence aux réunions de la plupart des chargés de cours extérieurs à l'établissement. Les résultats sont discutés lors des réunions de département et des conseils de perfectionnement, réunis généralement de manière annuelle quand ils existent. Cependant, il est très difficile d'évaluer l'efficacité de ces dispositifs (composition, membres présents, sujets traités) faute de compte rendu, sauf pour de rares exceptions. La démarche d'amélioration continue peine à se mettre en place. Le souci d'évaluation a amené à mandater une entreprise (spécialisée dans la relation client), pour réaliser un audit dont les dossiers (formations et ICES) font état sous forme de généralités.

Résultats constatés

Si les licences (*Droit, Histoire, Science politique*) ont des effectifs relativement importants en L1, de nombreuses licences ont des effectifs très réduits (de l'ordre d'une trentaine voire moins) en L1, et souvent plus réduits en L2 et L3. Pour autant, certaines licences à faibles effectifs affichent plusieurs parcours, par exemple : *LLCER-anglais* et *Lettres* (5 parcours pour chaque licence). De même, pour le master *Relations internationales*, les effectifs (entre une quinzaine et une trentaine en M1, moins d'une vingtaine en M2) interrogent sur la pertinence du maintien de 5 parcours (combinés à 3 cursus possibles). Enfin, le master *Droit public des affaires* a de très petits effectifs malgré son ouverture une année sur deux (3 en M1 à la rentrée 2018, 4 en M2 à la rentrée 2019, 8 en M1 à la rentrée 2020). Le master *Droit fiscal* a des effectifs très variables sur les 2 dernières années (11 en M1, 6 et 14 en M2). Dans les licences, les taux de réussite sont très bons, en général proches de 80 % en L1 et supérieurs à 90 % en L2 et L3. Les abandons sont rares. Les taux de réussite sont également élevés dans les masters, supérieurs en moyenne à 80 %. Ces taux de réussite s'expliquent par les faibles effectifs et la qualité de l'encadrement des étudiants.

Les données sur le devenir des diplômés en licence montrent un très fort taux de poursuites d'études (plus de 90 %), ce qui est conforme aux objectifs. Peu d'informations sont données sur les rares diplômés s'insérant immédiatement dans la vie professionnelle. De façon plus surprenante au regard des faibles effectifs, peu d'informations sont en général fournies sur les candidatures et taux de réussite pour les parcours menant à des concours : Écoles d'ingénieurs, Banque d'épreuves littéraires, etc.

Après le master, les données manquent souvent (notamment par manque de recul). La poursuite en doctorat est rare et concerne en particulier le master *Relations internationales* (un doctorant tous les deux ans). Lorsque le taux d'insertion professionnelle est fourni, il manque souvent l'information qualitative sur les emplois (type de poste, contrat, degré d'adéquation à la formation, etc.), ce qui est gênant pour des masters visant une insertion

professionnelle immédiate. Cependant, il faut souligner la qualité du suivi pour le master GRH récent (9 des 11 sortants ont un emploi dans la spécialité et la situation des deux autres est connue et expliquée).

Conclusion

Principaux points forts

- Un taux de réussite élevé.
- Une offre de formation diversifiée.
- Un encadrement individualisé des étudiants.
- Une forte implication des enseignants permanents de l'ICES.

Principaux points faibles

- Une faiblesse des effectifs au regard des nombreux parcours.
- Un déséquilibre des équipes pédagogiques composées surtout de vacataires extérieurs à l'ICES et de peu d'enseignants permanents titulaires d'un doctorat et exerçant des activités de recherche.
- Une faiblesse du pilotage et des dispositifs d'assurance qualité.
- Une insuffisance de l'adossement à la recherche et du positionnement dans l'environnement académique et socio-professionnel.

Recommandations

L'offre de formation proposée par l'ICES répond à certains attendus, avec un fort taux de poursuite d'études pour les licences, et d'insertion professionnelle pour les masters. Cependant, plusieurs pistes d'amélioration sont recommandées. Engager une réflexion sur la structure des formations avec de multiples parcours permettra de rendre l'offre de formation plus lisible et pérenne, et de la mettre plus en adéquation avec les moyens humains de l'ICES. Mieux ancrer l'ICES dans son environnement académique et socio-professionnel pourra ouvrir de nouvelles perspectives : donner une place plus forte à la recherche dans les formations, notamment par une plus grande implication d'enseignants-chercheurs dans les équipes pédagogiques ; développer la formation en alternance (contrats de professionnalisation ou d'apprentissage) ; mieux connaître les attentes et évolutions du monde socio-professionnel.

Repenser l'articulation entre les 7 départements et les 4 grands domaines universitaires de l'École (Droit, économie et gestion – Science politique ; Histoire et sciences humaines et sociales ; Art, lettres et langues ; Sciences, technologies et santé) pourra contribuer à réduire l'atomisation de l'offre de formation et favoriser les synergies entre les différents responsables de formation et les équipes pédagogiques. L'évolution du pilotage, avec des liens plus rapprochés entre les différents acteurs (direction d'établissement, directeurs de département, responsables de formation et équipes pédagogiques) mais aussi par l'amélioration des dispositifs d'assurance qualité, permettra de renouveler la gouvernance, ambition affichée de l'ICES.

Points d'attention

Des points d'attention transversaux doivent être signalés concernant :

- La composition des équipes pédagogiques, constituées essentiellement de vacataires.
- La faiblesse des effectifs au regard de la multiplicité des cursus, parcours et sous-parcours, notamment dans les licences et le master *Relations Internationales*.
- La faiblesse du pilotage et des dispositifs d'assurance qualité.
- L'absence de supplément au diplôme pour l'essentiel de l'offre de formation, alors qu'elle a des masters visant une insertion professionnelle immédiate et qu'elle comprend de nombreux parcours, sous-parcours, options et autres cursus proposés à la carte.

Certaines formations méritent une attention particulière :

- Le master *Droit public des affaires*, notamment du fait des très faibles effectifs (ouvert une année sur deux), et de la composition de son équipe pédagogique.
- La licence *Physique, chimie* du fait des très faibles effectifs pour quatre parcours.

Fiches d'évaluation des formations

LICENCE DROIT

Établissement(s)

Institut catholique d'études supérieures - ICES (Jury rectoral)

Présentation de la formation

La licence mention *Droit* de l'Institut Catholique d'Enseignement Supérieur (ICES) doit permettre aux étudiants d'acquérir une culture solide et diversifiée, via des connaissances fondamentales en droit privé et droit public. La licence (L) comprend trois parcours : *Droit* ; *Diplôme de comptabilité et de gestion* (DCG) permettant un double cursus *Droit* et DCG ; *Histoire* permettant l'obtention d'un double-diplôme (*Droit*, L *Histoire*). La licence est ouverte en formation initiale en présentiel, les enseignements sont dispensés sur le site de l'ICES à La Roche-sur-Yon.

Analyse

Finalité de la formation

La L *Droit* est divisée en trois parcours : *Droit* ; *Diplôme de comptabilité et de gestion* (DCG) ; *Histoire*. Le parcours *Histoire* permet un double diplôme (licence *Droit* et licence *Histoire*). La finalité de la formation est clairement expliquée pour le parcours *Droit*, et reste classique pour cette formation dont la finalité demeure l'intégration des étudiants en master, mais qui permet également une insertion professionnelle directe dans les métiers de l'assistance juridique. Les débouchés concernant les double cursus DCG et *Histoire* restent allusifs, et ils ne font pas l'objet d'une description particulière.

Les objectifs d'apprentissage ne sont pas expressément formalisés, mais il est indiqué qu'ils sont présentés aux étudiants par le responsable de la formation.

Les enseignements proposés correspondent aux objectifs de la L *Droit* qui permettent d'acquérir les compétences nécessaires pour la poursuite d'études en master. Le parcours DCG offre une spécialisation plus importante que le parcours *Droit* qui reste généraliste.

Positionnement dans l'environnement

La L *Droit* est une formation classique proposée par toutes les facultés de droit ; la L *Droit* de l'ICES ne se démarque des cursus similaires des universités publiques au niveau local et régional que par certains de ses parcours. Sont principalement concernés le parcours DCG qui dispose d'un partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) de Vendée et le parcours *Histoire*.

L'articulation avec la recherche repose sur des conférences et colloques qui sont proposés aux étudiants. Il est indiqué que ces conférences sont soit obligatoires, soit volontaires, sans pour autant expliciter ce qui distingue cette différence de régime. En 3ème année de licence (L3), les étudiants ont la faculté, sur la base du volontariat, de présenter des travaux de recherche lors d'une "journée des jeunes chercheurs". Le nombre d'étudiants qui présentent des travaux, et les thèmes de recherche ne sont pas documentés.

La formation ne dispose pas de partenariat avec le monde socio-économique. Il existe des dispositifs d'aide à la mobilité sortante des étudiants. Il est indiqué que plus d'une vingtaine d'universités étrangères participe à la formation en accueillant des étudiants de L3 dans le cadre d'un séjour facultatif, sans plus de précision sur les partenariats noués avec ces universités.

Organisation pédagogique de la formation

La licence s'organise en 3 ans sur 6 semestres. Quel que soit le parcours choisi, les 2 premiers semestres privilégient une approche généraliste et culturelle du domaine juridique. En L3 *Droit*, les étudiants ont la faculté de se spécialiser en droit privé ou en droit public. De manière générale, la L *Droit* permet une spécialisation progressive des étudiants au cours des 3 années. Il n'est pas précisé comment se matérialise le "sous-parcours" international, ouvert en 2019/2020. La part de tronc commun entre les parcours ainsi que les modalités de la double licence *Droit* - *Histoire* (programme d'enseignement, volume horaire) ne sont pas renseignées. Durant

chaque semestre, les étudiants ont la possibilité de suivre une matière facultative dont la liste est documentée, leur permettant d'acquérir un bonus, sans qu'il ne soit précisé sa traduction en termes d'acquisition de crédits européens ou de bonification dans la moyenne de l'étudiant. La formation est en capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières.

L'approche par compétence est initiée, elle fixe des objectifs réalistes pour des étudiants de licence, en distinguant les macro et micro-compétences sur les trois années. On relève en outre la forte proportion d'enseignements non juridiques dans la formation, ce qui lui donne une certaine forme de transversalité et d'originalité.

Les liens entre la formation et la recherche se font uniquement à travers les enseignements assurés par les enseignants-chercheurs.

La licence prépare de façon significative à l'insertion professionnelle à travers différents dispositifs : la réalisation en groupes de "fiches-métier", un ou plusieurs stages obligatoires (durée non précisée) avec un rapport et une soutenance devant un jury composé des professionnels et d'universitaires, des rencontres avec des professionnels (journée des professions du droit), des concours de plaidoiries (dont Nocturnes du droit : travail en équipe sur la base d'un cas pratique), un module de sensibilisation à la recherche d'emploi dans le parcours *Histoire*, et en L3 un module optionnel "Entrepreneuriales" qui constitue un programme d'entraînement à la découverte de la création d'entreprise.

L'enseignement de l'anglais est obligatoire pour les 3 années de licence, avec 18 heures de langue vivante par semestre, et en L3 un module d'anglais économique (DCG) ou juridique (48 heures au total). Une préparation au test d'anglais comme langue étrangère (TOEFL : *Test Of English as a Foreign Language*) est de manière fort opportune proposée.

L'utilisation du numérique est satisfaisante ; outre l'espace numérique de travail, les étudiants suivent des modules d'informatique en licence Droit, et ils sont sensibilisés à l'utilisation de bases de données (Legifrance, Dalloz.fr, etc.).

La formation propose des dispositifs personnalisés d'aide à la réussite pour les étudiants qui rencontrent des difficultés en travaux dirigés. Ils bénéficient d'un renforcement du tutorat : 1h30 par semaine. Un test de compétences en orthographe est organisé en 1^{ère} année (L1). Les exercices en ligne sont proposés aux étudiants identifiés comme ayant des difficultés.

Les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité scientifique et l'éthique. Ils signent une charte lors de leur inscription qui leur rappelle les dispositifs de lutte contre la fraude, le plagiat et la corruption.

Pilotage de la formation

Il est indiqué que l'équipe pédagogique est composée d'une majorité d'enseignants-chercheurs (80 %). Faute de précision dans les documents joints sur la qualité des intervenants (professeur comme seul libellé), leur domaine disciplinaire, leur statut (académique ou professionnel) ou encore, leur organisation d'appartenance, il n'est pas possible de corroborer ce pourcentage ou encore d'apprécier la qualité de l'équipe pédagogique (dont la part de permanents ICES) et son adéquation pour la licence *Droit*.

Le pilotage de la formation s'articule principalement autour du directeur de département et de ses deux assistants-adjoints. Ensemble, ils organisent la formation au plan pédagogique. Le service de la direction des études assure le suivi des étudiants sur le strict plan administratif. Le comité de pilotage et les délégués des différents cursus portés par le département se retrouvent également au sein du conseil de département, qui vise à améliorer le fonctionnement quotidien des formations et à repérer et traiter les éventuels dysfonctionnements observés.

Un conseil de perfectionnement poursuit également l'objectif d'améliorer la qualité de la formation. Il se réunit au moins une fois par an et discute des résultats des évaluations tant internes qu'externes de la formation. La composition de ce conseil de perfectionnement fait une large place aux représentants de l'établissement (6 membres) et ne comporte qu'un seul représentant étudiant par niveau de licence. Les procès-verbaux de ces réunions ne sont pas joints, ce qui ne permet pas d'apprécier les évolutions apportées.

Un conseil académique est destiné à partager les bonnes pratiques en matière pédagogique. De façon générale, il est difficile d'apprécier l'articulation entre ces différents conseils. Aucune indication n'est transmise sur les résultats concrets de leurs travaux.

L'évaluation des connaissances et des compétences est pratiquée selon des modalités précisément établies et connues des étudiants. Elle respecte le principe de seconde chance. Le jury rectoral comprend en majorité

des membres du corps des personnels enseignants de l'enseignement supérieur public (issus de différentes universités), et de façon plus marginale des docteurs, enseignants à l'ICES (2 à 5 selon les années de licence).

Dispositif d'assurance qualité

Les effectifs de la licence *Droit* sont connus et analysés et sont globalement stables avec une tendance générale à la diminution des effectifs en L3, ce qui s'explique par le taux de réussite en L1 et L2 et une faible arrivée d'étudiants extérieurs en L3. Les données sur les effectifs et sur les taux de réussite ne font pas l'objet de publication, même s'il est indiqué qu'il serait utile de diffuser ces informations aux étudiants, notamment le faible taux d'abandon et l'évolution des taux de réussite.

Il n'existe pas d'étude sur le devenir des diplômés, la licence n'ayant pas une vocation directement professionnalisante. Une enquête de suivi a été menée par un prestataire extérieur mais celle-ci n'est pas jointe. La formation met en place un processus d'amélioration continue sur la base d'une autoévaluation des enseignements. Les étudiants sont invités à remplir un questionnaire à la fin de chaque semestre pour évaluer les enseignements suivis au cours de la période. Les résultats sont analysés par le comité de pilotage. Le conseil de perfectionnement réuni annuellement doit également apporter des pistes d'améliorations. Les compte-rendu de ces conseils ne sont pas documentés.

Résultats constatés

Depuis 2017, la licence *Droit* maintient des effectifs stabilisés autour de 110 à 120 étudiants en L1, tous parcours confondus (dont 90 environ pour le parcours *Droit*). Le recrutement géographique concerne essentiellement des bacheliers provenant de Vendée et de Loire-Atlantique, même si le bassin de recrutement s'est élargi ces dernières années (régions proches et même le Bordelais, la Région Parisienne et le Sud de la France). Les étudiants proviennent pour environ 50 % d'un Bac économique et social, pour 30 % d'un Bac scientifique, pour 15 % d'un Bac littéraire et pour 5 % d'un Bac Sciences et technologies de la gestion/Sciences et technologies du management et de la gestion. Les effectifs en L3 sont en général de l'ordre de 95 étudiants.

Globalement, les taux de réussite sont élevés : au minimum 75 % en L1 et en L2, et 85 % en L3 sur l'ensemble de la période.

S'agissant du devenir des diplômés, l'établissement ne fournit que des statistiques relatives à la période immédiatement postérieure à l'obtention de la licence *Droit*. Ainsi, 70 % des diplômés quittent l'établissement au profit de masters des universités publiques (Rennes, Nantes, Poitiers, Bordeaux, Paris I, Paris II, Paris V, Aix-Marseille) ; 15 à 20 % poursuivent leurs études au sein de l'ICES (masters *Droit des affaires*, *Droit fiscal*, *Droit public des affaires*, *Gestion des ressources humaines*) ; 10 % font le choix d'intégrer des Instituts d'études politiques, des écoles de commerce, de communication ou de journalisme ; 5 % environ abandonnent leur cursus universitaire pour une insertion professionnelle directe.

Conclusion

Principaux points forts :

- La transversalité des formations.
- Des dispositifs d'aide à la réussite et d'encadrement des étudiants.
- Le stage obligatoire permettant une première approche du monde professionnel.

Principaux points faibles :

- L'information lacunaire sur les équipes pédagogiques.
- L'information lacunaire sur le sous-parcours international et le double-diplôme *Droit-Histoire*.
- La place de l'international peu développée.
- La faiblesse du pilotage et des dispositifs d'assurance qualité.

Analyse des perspectives et recommandations :

La licence *Droit* de l'ICES est une formation classique en droit qui cherche toutefois à se différencier en développant des parcours variés. Faute d'information, il est difficile d'apprécier la qualité de l'équipe pédagogique, ainsi que la pertinence du "sous-parcours" international ouvert en 2019 et du double-diplôme

Droit-Histoire. Au regard des effectifs plus faibles dans les parcours DCG et *Histoire*, il serait judicieux d'avoir une part d'enseignements en tronc commun ou de la rendre explicite.
Les dispositifs d'aide à la réussite et l'accent mis sur l'évaluation des enseignements doivent être soulignés et encouragés. Une meilleure articulation entre les différents conseils est nécessaire.

LICENCE ÉCONOMIE ET GESTION

Établissement(s)

Institut Catholique d'Études Supérieures – ICES (Jury rectoral)

Présentation de la formation

La licence *Économie et gestion* a pour objectif d'apporter des connaissances et compétences fondamentales en économie et en gestion à des étudiants bacheliers, principalement issus de l'enseignement secondaire général. La licence *Économie-Gestion* débouche sur un éventail large de possibilités de poursuite d'étude (masters et équivalents), d'accès à des concours de la fonction publique. Le parcours principal *Économie et gestion* existe depuis l'année 2017-2018. Un parcours *Droit*, proposé depuis la rentrée 2020-2021, permet de valider une double licence *Économie-Gestion* et *Droit*. La formation est dispensée en formation initiale à l'Institut Catholique d'Études Supérieures (ICES) de la Roche-sur-Yon.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs d'apprentissage de la licence *Économie et gestion* sont clairement détaillés en termes de connaissances et de compétences visées, dans une démarche progressive et adaptative : connaissance des fondamentaux en économie et en gestion, capacité d'analyse de l'environnement de marché et de l'entreprise, maîtrise des outils comptables, informatiques et d'aide à la décision, et enfin approche du droit et des interactions entre droit et économie-gestion. La formation intègre également des modules destinés à favoriser l'intégration professionnelle (langues, conduite de projets, travaux de groupe) ainsi que des stages obligatoires.

Les débouchés visés sont soit, la poursuite d'étude soit, l'insertion professionnelle. Compte tenu du caractère généraliste de la formation, la palette des masters ouverts est large : économie, économétrie, gestion, management, finance, banque, mais aussi droit, sciences politiques, journalisme. L'entrée sur le marché du travail vise des fonctions d'assistant ou de cadre exécutant dans les secteurs de la banque, de l'assurance, de l'expertise comptable ou dans les entreprises. Ces éléments sont communiqués tant en amont du recrutement (journées portes ouvertes) que via différents supports (plaquettes, internet).

Les compétences et connaissances visées ne sont pas formalisés au sein d'un document, mais sont communiqués lors des journées portes ouvertes (avant le recrutement) et lors de la réunion d'intégration/information (réunion de rentrée).

La formation n'est pas délocalisée.

Positionnement dans l'environnement

La licence *Économie et gestion* est unique au niveau départemental mais des formations universitaires ou privées de même nature existent au niveau régional. Par rapport à ses concurrents, elle se caractérise par un volume horaire supérieur aux licences équivalentes (1 886 heures sur 3 ans). Le parcours *Droit* propose d'obtenir la double licence *Économie-Gestion* et *Droit*. Il se différencie par sa logique de filière d'excellence et son caractère très sélectif.

L'articulation avec la recherche se fait à travers les enseignements dispensés par des enseignants-chercheurs. Le centre de recherche de l'ICES (CRICES) comporte une soixantaine d'enseignants-chercheurs. Les enseignants-chercheurs intervenant dans la licence sont pour la plupart en poste à l'université publique, dont la liste montre une prépondérance dans les disciplines économie et droit. Un seul enseignant-chercheur relève de la discipline "sciences de gestion", ce qui semble très peu pour une telle licence.

Les relations avec le monde professionnel consistent en des interventions de professionnels dans un tiers des enseignements de la licence *Économie et gestion* et pour la totalité des enseignements en gestion. Par ailleurs, la licence a un partenariat avec un cabinet d'expertise comptable ainsi qu'avec la jeune chambre de commerce de Vendée, ce dernier partenariat est le cadre d'un jeu de professionnalisation pour les étudiants.

La mobilité internationale est possible sur un ou deux semestres en 3^{ème} année (L3), sur une quarantaine de destinations dans une vingtaine de pays en Europe et hors Europe. Toutefois cette opportunité s'avère peu demandée. Aucune information n'est disponible sur le nombre d'étudiants partis en semestre de mobilité.

Organisation pédagogique de la formation

La licence *Économie et gestion* se déroule sur 3 années (6 semestres). Les 2 parcours comprennent des enseignements fondamentaux (macroéconomie ; microéconomie ; histoire de la pensée économique ; analyse monétaire et financière ; comptabilité ; contrôle de gestion ; finance d'entreprise), des enseignements en droit, en langue, ainsi que des enseignements professionnels et transversaux. Dans le parcours *Droit*, la part de cette matière représente 40 % des enseignements (contre 15 % pour le parcours *Économie-Gestion*. Le parcours *Économie-Gestion* n'est pas conçu pour assurer une spécialisation progressive (économie, ou comptabilité, ou finance, etc.).

La formation prévoit des aménagements pour les étudiants handicapés ainsi que pour ceux ayant des contraintes particulières (salariés, sportifs, engagés etc.), sous réserve qu'ils puissent assurer les évaluations en contrôle continu.

L'approche par compétences décompose ces dernières en macro-compétences (objectifs généraux pour la licence) et en micro-compétences (sous-objectifs pour chacune des années).

L'introduction à la recherche est assurée de façon transversale grâce aux interventions d'enseignants-chercheurs dans les cours ainsi que plus spécifiquement au sein d'un cours de méthodologie économique de 36 heures. Des rencontres avec le laboratoire de recherche CRICES sont également proposées. Enfin, les étudiants peuvent opter pour un projet de recherche en lieu et place du stage et du rapport de stage.

L'intégration du milieu professionnel est préparée principalement grâce à la présence de professionnels parmi les intervenants et l'obligation d'au moins 2 stages en entreprise d'un minimum de 3 semaines. Des projets tutorés, au sein de modules de professionnalisation viennent compléter le dispositif, notamment avec l'appui du programme « made in 85 » de la jeune chambre économique de Vendée ou encore la participation à des Entrepreneuriales, et même la possibilité de concilier statut d'étudiant avec une activité salariée ou d'entrepreneur.

Pour ce qui concerne l'ouverture internationale, des cours d'anglais économique et des affaires sont dispensés sur les 3 années, soit 144 heures. En outre, des cours d'économie ou de gestion sont tout ou partie en anglais, en particulier : mondialisation et géopolitique (24 heures) et numérisation des économies (24 heures). L'apprentissage d'autres langues est possible au sein des modules d'enseignements optionnels. 1 à 2 semestres sont possibles à l'international. De nombreuses certifications de langues peuvent être préparées et validées sur la base d'une démarche volontariste de l'étudiant.

Les étudiants ont accès aux outils numériques mis à disposition par l'établissement (environnement numérique de travail, moodle, bases de données académiques, parc informatique). Plus spécifiquement, les étudiants de la licence peuvent utiliser et sont formés à des logiciels spécialisés (progiciel de gestion intégrée, outil d'analyse commerciale, etc.) dans le cadre de certains cours. Enfin, si les cours en ligne tendent à se développer au regard de la situation sanitaire, l'enseignement en présentiel demeure la recommandation au sein de l'établissement.

Les dispositifs d'aide à la réussite reposent sur la signature et le suivi d'un contrat pédagogique passé entre chaque étudiant et l'établissement (contrat de formation ICES). Pour les étudiants en difficulté (note inférieure ou égale à 6/20 dans les matières fondamentales), des modules de soutien sont obligatoires. Par ailleurs, des modules d'évaluation et de remise à niveau en grammaire/orthographe sont dispensés au travers de la certification « Voltaire ».

L'éthique et la déontologie sont appréhendées au sein de trois cours dédiés dans la maquette, concernant l'éthique en recherche, l'éthique des affaires et la « doctrine sociale de l'Église ». Les étudiants sont également sensibilisés aux questions d'éthique, de plagiat, de fraude et de corruption, d'un point de vue informationnel, mais aussi par l'intégration d'un contrôle du respect de ces règles dans les évaluations des rendus et des examens.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique de la licence *Économie et gestion* se compose de 36 intervenants, dont deux-tiers sont des enseignants-chercheurs (statutaires ou contractuels) dans des universités ou des établissements de

l'enseignement supérieur et un tiers sont des vacataires issus du monde professionnel. Ces derniers interviennent dans 34 % des volumes d'enseignement (dont l'intégralité des cours de gestion). L'équipe pédagogique est plutôt déséquilibrée, composée en quasi totalité d'enseignants extérieurs (1 seul enseignant de l'ICES assurant 54H d'enseignements) et d'enseignants-chercheurs en économie et en droit (1 seul en sciences de gestion). Ce double déséquilibre interpelle sur la pérennité de l'équipe pédagogique, et sur son adéquation pour une formation orientée économie et gestion.

Le pilotage de la formation est sous la responsabilité du responsable de formation, enseignant-chercheur permanent de l'établissement. Le responsable de formation est en charge de l'ingénierie du diplôme, du recrutement et de la communication autour de son diplôme. Il peut s'appuyer sur l'aide de services transversaux au sein de l'établissement : direction des études, pôle Entreprises, direction informatique, direction des relations internationales. Il est membre d'organes de concertation de l'établissement : le conseil de département Droit/Économie-Gestion, et le conseil académique qui regroupe l'ensemble des formations de l'ICES et constitue un lieu d'échange et de coordination entre les formations d'une part et avec les étudiants d'autre part.

Un conseil de perfectionnement propre à la formation regroupe autour du responsable de formation 2 enseignants-chercheurs et 2 représentants des milieux professionnels ainsi que des étudiants ou anciens de la formation. Le président du jury rectoral et le directeur du Pôle entreprises de l'ICES participent au conseil de perfectionnement en tant qu'invités. Ce conseil se réunit une fois par an et vise à l'amélioration continue de la formation, en termes notamment de cohérence et de structure de la maquette.

Les modalités de contrôle des connaissances sont communiquées aux étudiants et mises à leur disposition par affichage numérique ; elles sont régies par quatre principes que sont la proportionnalité au volume horaire, la compensation annuelle, la capitalisation des unités d'enseignement (UE) acquises et le droit à seconde session. De manière informelle, la progression de chaque étudiant est suivie par des entretiens individuels (trois par année minimum) menés par le responsable de la formation.

Un jury rectoral, composé d'une majorité d'enseignants chercheurs (1 à 2 professionnels selon les années et aucun enseignant de l'ICES), entérine les décisions de validation et d'obtention du diplôme prises au sein de l'établissement privé.

Il n'existe pas de supplément au diplôme.

Dispositifs d'assurance qualité

Les effectifs de la licence, ainsi que les taux de réussite, sont connus et analysés et sont globalement stables, et communiqués oralement à l'ensemble des promotions concernées ou encore lors des journées portes ouvertes. Ces éléments ne font pas l'objet d'une communication formalisée. En raison de l'ouverture récente, l'enquête de suivi des diplômés a été menée pour la seule promotion 2017/2018.

L'amélioration continue de la formation repose sur l'autoévaluation interne. Cette dernière est menée sur la base d'un questionnaire anonyme soumis aux étudiants pour chacun des cours et dont les résultats peuvent ensuite être analysés et discutés entre le responsable de formation et chaque intervenant. Le conseil de perfectionnement propose également des décisions d'amélioration.

Par ailleurs, la formation a fait l'objet d'un audit externe mené par le cabinet Paxter, qui a pu également produire des remarques et suggestions.

Résultats constatés

Le recrutement des étudiants est ouvert à des réorientations, provenant soit de l'ICES même, qui propose des passerelles entre ses formations, sous réserve de cohérence du parcours du candidat, soit d'autres établissements (universitaires ou du secondaire), y compris en cours d'année. L'effectif de la licence *Économie et gestion* se situe sur les 3 dernières années à une vingtaine d'inscrits par année de licence, chiffre qui s'est accru sur la dernière année en raison de l'ouverture d'un second parcours de double licence *Droit - Économie-Gestion* (36 inscrits en L1 pour la promotion 2020-2021).

Le taux de réussite moyen aux examens est de 90 % depuis 2017. Le taux d'abandon d'environ 12 % est principalement lié à des choix de réorientation ; quatre étudiants ont été admis à redoublement en L1 depuis 2017.

Le devenir des étudiants de la licence est essentiellement axé sur une poursuite d'étude, principalement en master en finance, comptabilité, audit, ou management, et en majorité dans des universités publiques (44 %).

Conclusion

Principaux points forts :

- Une formation s'appuyant sur un volume d'heures important, y compris en anglais.
- Le nouveau parcours en double licence *Droit et Économie-Gestion*.
- Le bon accompagnement des étudiants.

Principaux points faibles :

- L'équipe pédagogique composée essentiellement de vacataires, dont un seul enseignant-chercheur en sciences de gestion.
- La durée des stages trop limitée.
- L'ouverture sur l'international insuffisante pour une formation *Economie-gestion*.

Analyse des perspectives et recommandations :

La licence *Economie et gestion* est une formation généraliste qui ouvre à un éventail large de masters en poursuite d'étude. Le corps des enseignements est solide et basé sur un volume horaire important tout au long des trois ans. Le parcours *Droit* en double licence renforce l'attractivité de la mention. La formation gagnerait à s'ouvrir davantage sur l'international en favorisant les mobilités, et à développer l'immersion professionnelle en augmentant la durée des stages. Enfin, il est primordial de constituer une équipe pédagogique comprenant des enseignants permanents à l'ICES, et surtout des docteurs en sciences de gestion, menant une activité de recherche.

LICENCE HISTOIRE

Établissement(s)

Institut catholique d'études supérieures - ICES (Jury rectoral)

Présentation de la formation

La licence *Histoire* de l'Institut catholique d'études supérieures (ICES) est une formation généraliste en trois ans ayant comme objectif principal, outre l'acquisition d'une bonne culture générale historique, la poursuite d'études en master. Elle vise à former aux métiers de la recherche et/ou de l'enseignement, du patrimoine, de la culture et des bibliothèques, du journalisme, de la communication ou des administrations territoriales, et offre des passerelles via l'accès aux concours des écoles de management ou de commerce. Elle propose plusieurs parcours : *Culture générale*, *Professorat des écoles*, *Lettres* (double licence *Histoire-Lettres*), *Droit* (double licence *Histoire-Droit*) dès la 1^{ère} année de licence (L1) ; *Patrimoine* en 3^{ème} année de licence (L3). Délivrés uniquement en présentiel, les enseignements ont lieu sur le site de La-Roche-sur-Yon.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs ainsi que les connaissances et compétences à acquérir sont explicites, et communiqués aux étudiants en particulier lors d'une leçon inaugurale en L1. La formation correspond à ses objectifs ainsi qu'aux compétences à acquérir (disciplinaires, générales et transversales). Les intitulés de cours sont clairs, et détaillés dans un syllabus ; les informations sur l'offre de formation sont consultables par les étudiants, soit sur le site Internet de l'établissement, soit en version papier. Le supplément au diplôme n'est pas fourni.

Positionnement dans l'environnement

La formation est conforme aux nombreuses licences d'histoire existant au niveau national, dont les plus proches géographiquement sont connues et recensées : Nantes au plan régional, Angers et Le Mans plus loin, et surtout la Rochelle et Poitiers relativement proches en Nouvelle Aquitaine. Elle se positionne comme de proximité, d'abord départementale, avec selon les années du quart aux deux-cinquièmes des effectifs de L1 venant de Vendée, et un fort apport de Loire-Atlantique, mais aussi quelques étudiants venus d'un peu partout en France.

La formation est en lien avec le centre de recherche de l'ICES à vocation pluridisciplinaire (CRICES) mais elle ne peut s'appuyer sur une équipe de recherche spécialisée en histoire. Elle peut cependant mettre en avant ses liens étroits avec l'association internationale pour l'histoire de l'État et de l'administration, membre du comité international des sciences historiques et que préside le responsable la formation, ainsi que des projets ou une convention avec les archives d'État de Moscou dans le but d'exploiter leur fonds Babeuf. Toutefois, les retombées pédagogiques réelles ne sont pas explicitées.

Il est dommage que les liens avec des acteurs socio-économiques ou du moins culturels locaux soient peu explicités, notamment pour le parcours *Patrimoine* en L3, excepté l'appui du département et de la municipalité à une « chaire Napoléon », et des stages estivaux à la fondation Napoléon et dans les musées départementaux.

Au plan international, l'ICES met en avant des possibilités d'échange avec 100 établissements étrangers. En pratique, pour la formation, il s'agit de 5 départs par an en L3 pour le Québec, et d'autres séjours dans 2 universités américaines ainsi qu'en Angleterre (du moins avant les effets du Brexit), ce qui est significatif au regard des effectifs.

Organisation pédagogique de la formation

L'organisation pédagogique est très lisible avec une spécialisation progressive, construite autour d'enseignements fondamentaux en tronc commun, représentant presque 70 % de l'offre de formation et auxquels s'ajoutent des approfondissements dans certains domaines, essentiellement en histoire moderne et contemporaine, mais aussi des disciplines (comme la géographie) liées à l'Histoire ; le parcours *Professorat des écoles* prépare aux métiers de l'enseignement. La licence n'est pas intégrée à un « portail », mais une passerelle est possible en fin de L2 vers la licence *Science politique*. Les modalités d'enseignement sont classiques ; il n'est

pas fait mention d'aménagements pour les étudiants à contraintes particulières ou porteurs de handicap (en dehors des aménagements matériels réglementaires pour tout bâtiment recevant du public), ce qui est étonnant. Rien n'est indiqué quant à l'alternance, la formation tout au long de la vie, les validations des acquis de l'expérience ou d'études supérieures. Si la transcription formelle des enseignements en termes de compétences n'a pas été effectuée, la réflexion à ce sujet existe.

La professionnalisation est présente en L3 par le biais de stages dans certaines options (1 à 3 semaines) réalisés dans le secteur culturel et l'enseignement, mais les modalités d'évaluation, leur caractère obligatoire ou non ainsi que les options concernées ne sont pas précisés. Le parcours *Professorat des écoles* donne lieu à un stage d'une semaine par an.

La recherche est présente à plusieurs titres. Les étudiants doivent assister aux colloques et journées d'études organisés sur place, et produire des comptes rendus écrits notés ; ils sont formés à la recherche historique et peuvent faire des stages d'initiation à la recherche. L'utilisation du numérique est classique, avec une formation sur l'usage de moodle, et la recherche numérique. Les pédagogies dites innovantes semblent absentes.

L'internationalisation passe par des cours d'anglais avec des effectifs restreints (dizaine d'étudiants), des cours d'histoire en langue anglaise, les mobilités limitées mais réelles, et la possibilité de certification TOEFL (*Test of English as a Foreign Language*). La certification Voltaire, désormais obligatoire en L1, relève évidemment d'une autre logique, celle de la mise à niveau, avec un tutorat assuré par le noyau de l'équipe enseignante, entre entretiens réguliers (deux par semestre) et heures de réception. Enfin, la sensibilisation à l'intégrité scientifique est présente.

Pilotage de la formation

Le noyau de l'équipe pédagogique comprend 4 maîtres de conférences et 5 autres enseignants dont l'ICES est l'employeur principal ; 5 relèvent de l'Histoire (mais avec aucun enseignant-chercheur en Histoire ancienne ou médiévale). Les responsabilités individuelles sont bien définies, mais plutôt au niveau du département ; il est question d'un « comité de pilotage » sans autre précision : il est difficile de savoir ce qui relève de la formation ou du département, et la place des étudiants n'apparaît pas.

Un conseil de perfectionnement se réunit deux fois l'an : sa composition est réglementaire (enseignants, étudiants, professionnels extérieurs), mais des précisions seraient utiles quant aux professionnels et améliorations liées au conseil de perfectionnement. L'évaluation des enseignements se fait par questionnaires anonymes et par entretiens individualisés. Le fonctionnement des jurys et les modalités de contrôle des connaissances sont correctement détaillés pour les étudiants.

Le jury rectoral comprend 18 membres, notamment 8 enseignants de l'ICES (dont 2 Maîtres de Conférences), 1 ingénieur de recherche, et le Directeur de la Fondation Napoléon.

Dispositif d'assurance qualité

Le suivi des étudiants est plutôt de bonne qualité (effectifs, taux de boursiers : 45 %, nombre d'étudiants vendéens, taux de réussite) ; ne sont précisés ni les effectifs par parcours ni si ces éléments sont communiqués aux étudiants.

Le suivi des diplômés mené par un prestataire extérieur portant sur la réussite aux concours, le premier emploi, la rémunération, l'indice de satisfaction des étudiants quant à la formation a eu un trop faible taux de retour pour permettre une analyse. Aussi, le suivi des diplômés sur les trois dernières promotions n'indique que le nombre de diplômés en master, ou s'étant insérés dans la vie professionnelle.

Le conseil de perfectionnement et les questionnaires d'évaluation des formations sont mis en place, mais faute de document, il n'est pas possible d'en apprécier les apports. Enfin, il est dommage que le dossier d'autoévaluation soit parfois formellement maladroit, à titre d'exemple les indications sur les manifestations scientifiques et leurs liens avec la formation sont dispersés en trois endroits.

Résultats constatés

Les effectifs sont en constante augmentation depuis cinq ans (surtout depuis 2018), puisque le nombre d'étudiants en L1 est passé d'une cinquantaine à environ 80-90. La formation semble donc bien attractive, au-delà des frontières du département. Sont fournis des éléments sur la proportion de boursiers, de l'ordre de 45 %, et sur le taux de réussite, remarquable, de 90 à 100 % selon les années. Dès la L1, il est fait mention d'un encadrement serré, avec exercices d'entraînement. La quasi totalité des étudiants poursuit ses études en

master, sans précision sur la proportion d'étudiants le faisant à l'ICES. Entre 10 et 20 % des diplômés se sont insérés dans la vie professionnelle.

Pour la double licence *Histoire-Lettres*, se voulant un équivalent de classe préparatoire aux grandes écoles, il n'est pas précisé le taux de réussite aux concours.

Conclusion

Principaux points forts :

- Une formation généraliste de qualité, avec un fort taux de réussite et un encadrement attentif.
- Une formation attractive avec la double licence *Histoire-Lettres*.
- Des liens marqués entre enseignement et recherche, avec de nombreuses interventions d'enseignants-chercheurs de différentes universités.
- Une diversité de débouchés professionnels.

Principaux points faibles :

- Un manque d'enseignants permanents à l'ICES, docteur en Histoire menant une activité de recherche en Histoire ancienne ou médiévale.
- Une place limitée des stages.
- La faiblesse du pilotage et des dispositifs d'assurance qualité.

Analyse des perspectives et recommandations :

La licence *Histoire* de l'ICES de La-Roche-sur-Yon est une formation attractive au plan local, entre Vendée et Loire-Atlantique, et parfois au plan national, en raison de la qualité des enseignements dispensés et de ses forts taux de réussite. Renforcer le dispositif d'assurance qualité permettrait d'améliorer le pilotage. Enfin, il est primordial de renforcer l'équipe pédagogique avec des enseignants permanents à l'ICES, surtout des docteurs en Histoire menant une activité de recherche en Histoire ancienne ou médiévale.

LICENCE LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES - ANGLAIS

Établissement(s)

Institut catholique d'études supérieures - ICES (Jury rectoral)

Présentation de la formation

La licence mention *Langues, lettres, civilisations étrangères régionales* (LLCER) – *Anglais* de l'Institut catholique d'études supérieures (ICES) est une formation généraliste en trois ans ayant comme objectif essentiel la poursuite d'études en master. Elle comporte dès sa première année de licence (L1) cinq parcours : *Enseignement primaire ; Enseignement secondaire ; Communication ; Interprétation-traduction ; Science politique* (double licence). Délivrés uniquement en présentiel en formation initiale, les enseignements ont lieu dans les locaux de l'ICES à La-Roche-sur-Yon.

Analyse

Finalité de la formation

Les connaissances et compétences à acquérir sont bien présentées, à partir de la fiche du répertoire national des certifications professionnelles présentée à l'usage des étudiants chaque début d'année. Les objectifs annuels sont eux-aussi détaillés, dans le cadre d'une nécessaire progressivité. L'ensemble est cohérent avec ce qui est attendu d'une telle licence : consolider les connaissances en langue et culture anglophones, apporter un socle de compétences préprofessionnelles et transversales (numériques, recherche documentaire, renforcement des acquis en français...), mais aussi renforcer les acquis dans une 2ème langue étrangère et en commencer une 3ème, développer les compétences en matière de synthèse, de rédaction, d'expression orale, de capacité à mobiliser les connaissances sur l'aire culturelle concernée.

Les masters visés sont ceux habituels dans la discipline : enseignement, recherche, communication, interprétariat, tourisme. La double licence du parcours *Science politique* y ajoute relations internationales, études européennes et internationales, management, sécurité et défense, carrières publiques. Il est aussi question des concours d'entrée en institut d'études politiques, de concours d'écoles de commerce et de licences professionnelles dans le domaine de l'information.

Les débouchés professionnels sont bien présentés aux étudiants, à l'occasion du forum des métiers annuel, des entretiens en 3ème année de licence (L3) avec de jeunes diplômés dans le cadre du module d'orientation professionnelle, les entretiens individuels avec un consultant en orientation et les visites d'entreprises.

Positionnement dans l'environnement

La licence LLCR n'entre en concurrence avec aucune autre formation de l'ICES ; des passerelles sont prévues en L1 avec le droit, les lettres, l'histoire et les sciences politiques, moyennant quelques rattrapages (excepté pour le parcours en double licence). Des licences d'autres établissements, concurrentes de fait, sont connues et recensées : *Langues étrangères appliquées* (LEA) à La Roche-sur-Yon même avec l'antenne de l'université nantaise, et à La Rochelle ; licence LLCER à Nantes. Se présenter comme la seule licence LLCER sur le territoire vendéen revient un peu à escamoter des voisines, mais aussi-celles de Poitiers, Nantes et Angers. Ceci dit, la double licence est présentée comme unique en France sous cette forme, et le parcours *Traduction et interprétation* comme tel au plan régional. Toujours au plan régional, un partenariat existe avec un lycée catholique nantais sous contrat pour l'entrée en L3 d'élèves ayant validé leur 2ème année de classes préparatoires aux grandes écoles, et en 2ème année de licence (L2) pour la double licence. Des entrées directes en L3, sont aussi possibles à partir de préparations aux brevets de technicien supérieur, ou de licences LEA, mais l'équipe pédagogique regrette de n'avoir pu signer de convention avec une université publique.

L'environnement recherche passe par l'adossement au centre de recherche de l'ICES (CRICES), pluridisciplinaire, mais l'équipe, qui organise un colloque tous les 18 mois, regrette la faible proportion d'enseignants-chercheurs permanents (EC) dans ses rangs. Même s'il n'y a pas de convention *stricto sensu* avec des entreprises, l'environnement socioéconomique et culturel est sollicité : 17 intervenants en sont issus,

notamment dans les parcours *Communication* et *Interprétation-traduction*, et si plusieurs sont en fait des formateurs privés, cela n'en crée pas moins des liens privilégiés avec des entreprises. Un partenariat spécifique a été noué avec le festival international du film de la Roche-sur-Yon. Les coopérations internationales, elles, relèvent des accords de l'établissement (103 universités étrangères) permettant le semestre obligatoire à l'étranger, et s'y ajoutent des cours en ligne avec l'Université Saint-Thomas de Houston.

Organisation pédagogique de la formation

L'organisation pédagogique est très lisible avec les cinq parcours organisés autour d'un tronc commun représentant, selon les semestres et les parcours, de plus de la moitié des cours aux deux-tiers de ceux-ci, avec un classement rigoureux entre enseignements fondamentaux, complémentaires, spécifiques aux parcours, et enfin optionnels facultatifs relevant de tout l'établissement. Les modalités d'enseignement sont en général classiques, même si on relève un examen en forme de grand oral en L3, des formes de pédagogie inversée, des efforts pour créer des synergies entre cours (français et traduction par exemple) ainsi que du travail collectif en mode projet, comme dans le parcours *Communication* et la double licence.

L'approche par compétences est bien présente et détaillée en macro- et micro-compétences ; mais si elles se manifestent par des intitulés évidents, ces compétences ne sont pas formalisées sous forme de blocs ou de portefeuille (réclamé par le conseil de perfectionnement). Ceci étant, les évaluations écrites et orales passent par des grilles de notation remises aux étudiants en ce qui concerne les exercices ou consultables par eux dans le cas des examens.

Il n'est pas question de formation continue ; le fonctionnement de l'ICES en « école universitaire » impose l'assiduité et exclut l'alternance ou enseignement à distance (hors pandémie).

L'accueil des étudiants handicapés est très bien détaillé (assistance pour la prise de notes par exemple, mais aussi conscience des problèmes spécifiques posés par le semestre à l'étranger) tout comme celui des salariés militaires et sportifs de haut niveau par le biais d'un contrat de scolarité adapté, même si l'on ne dit rien de cas réels et si les aménagements peuvent concerner le contrôle continu ou les examens partiels. Il n'est pas fait mention de Validation des acquis de l'expérience, en revanche la validation des études supérieures est prévue avec un processus remontant au rectorat d'académie.

La professionnalisation détermine le choix des parcours, même s'il s'agit en fait, à ce niveau, de mener aux masters y conduisant. Les débouchés sont présentés entre forums, visites d'entreprises, entretiens avec de jeunes diplômés, ou encore participations de professionnels à l'enseignement ; l'existence d'un "consultant en formation" témoigne également d'un réel effort. Un « Parcours professionnel tutoré » (PPT) va dans le même sens. Un stage est obligatoire tous les ans avec l'aide du pôle entreprise de l'ICES et débouche sur une soutenance en anglais ; mais au sein des parcours enseignement, et selon une norme générale de l'établissement, il ne dure qu'une semaine (bandisée), ce qui est peu ; pour les autres, il occupe le mois de juin. L'obligation d'un stage à l'étranger est plus intéressante. Des solutions de remplacement existent en cas d'impossibilité exceptionnelle. Le parcours *Communication* et la double licence se distinguent, le 1er par la participation des étudiants à l'organisation du festival du film, les deux par des projets collectifs concrets dans le domaine de l'entrepreneuriat social. Enfin, l'ICES donne la possibilité à tous ses étudiants de suivre sur les trois années (en option), un module de formation à l'entrepreneuriat (le nombre d'options n'est limité pour chacun que par ses forces et les contraintes d'emploi du temps).

La recherche est présente dans la formation, même si les EC enseignent en priorité en L3. Dès la L2, les étudiants rédigent un rapport problématisé après leur séjour à l'étranger, mais l'exercice a ses limites du fait du temps d'encadrement limité. Tous sont invités à suivre les colloques du CRICES, et les étudiants de L3 ont été le public principal du dernier colloque. Un mini-mémoire est aussi demandé, ou une participation au concours « Journée jeunes chercheurs » qui donne lieu à publication locale dans les normes académiques. Reste qu'en conseil de perfectionnement, les étudiants renâclent devant des travaux jugés lourds et donnant peu de crédits européens.

La dimension internationale est logiquement fondamentale, avec un semestre à l'étranger, certifications TOEFL (*Test of English as a Foreign Language*) obligatoire, DELE (*Diploma de Español como Lengua Extranjera*) pour qui veut passer un semestre en pays hispanophone ou en fait la demande, TOEIC (*Test of English for International Communication*) sur demande aussi.

L'utilisation du numérique est assez traditionnelle (moodle, laboratoire de langues, cours d'informatique de base en L1) mais tous les étudiants de l'ICES ont accès en libre-service à un parc d'ordinateurs important (140 postes) ; des cours en ligne avec une université transatlantique, antérieurs à l'actuelle pandémie, sont également possibles.

L'aide à la réussite et la mise à niveau passent par la certification Voltaire, obligatoire et adossée à un crédit européen, par des enseignements facultatifs proposés en fonction des résultats, et surtout par le suivi individualisé et la remédiation constante autorisés par le faible nombre d'étudiants.

La formation sensibilise à l'intégrité scientifique et à l'éthique ou déontologie à travers un cours de culture générale (en option), les modules de parcours pré-professionnalisants, les cours de préparation aux rapports de stage et mémoire de recherche (L3). Les enseignants disposent d'un dispositif pour détecter les plagiat.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est diversifiée et reflète les besoins des parcours mais souffre d'un manque d'EC permanents à l'ICES. Significativement, elle comprend 4 EC maîtres des conférences des universités publiques (de Nantes et Tours) dont 3 dans la discipline Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes, 10 autres enseignants (8 docteurs, 2 doctorants; dont 3 relevant aussi de la discipline Langues et littératures) dont le statut à l'ICES n'est pas précisé, 22 enseignants du secondaire et 17 professionnels. Cette composition n'est pas très équilibrée, avec aucun professeur des universités et des EC intervenant en priorité en L3.

Le pilotage relève du directeur de département, qui a une lourde tâche, et dont il est dit qu'il est « assisté de certains enseignants », des services communs à l'établissement, et des organes de concertation. Pour ces derniers, le niveau de l'établissement et celui de la formation semblent mis sur le même plan. Sont en effet évoqués le conseil de la vie étudiante, réuni tous les deux mois hors vacances d'été pour que les étudiants (ou leurs délégués, sans doute) s'expriment sur « la vie sur le campus », et le conseil académique, qui réunit les directeurs et responsables de formation. En ce qui concerne la licence LLCER, une réunion de rentrée entre enseignants permet de présenter, préciser et discuter les objectifs et les pratiques ; le mode de fonctionnement du conseil de département (semestriel) est flou : il est présenté comme lieu de discussion entre l'équipe enseignante et les délégués élus des étudiants, et plus loin comme réunissant tous les étudiants d'une même année et le directeur du département. Les modalités de fonctionnement du conseil de perfectionnement sont plus claires : réunion semestrielle, composition équilibrée (2 universitaires, 2 autres enseignants, 2 étudiants et 2 professionnels), compte rendu montrant la richesse des discussions avec des délégués étudiants désireux de réduire la charge de travail.

La composition du jury (pilotée par le rectorat d'académie du fait du statut de l'établissement) est affichée et connue ; composé de 8 membres, il comprend 4 EC de différentes universités, et 4 enseignants dont 2 docteurs (ICES). Les modalités de contrôle des connaissances sont claires et diffusées aux étudiants y compris sur le site internet de l'établissement, leur diversité pourrait étonner mais reflète celle des cours et des compétences visées. Le système de compensation est clair (et plus strict pour la double licence), le principe de seconde chance est respecté. Des certifications sont prévues pour l'anglais et l'espagnol, mais pourraient être étendues à toutes les langues enseignées.

Dispositif d'assurance qualité

Manifestant un très vif souci d'autoévaluation, la formation utilise nombre de dispositifs pour la mener de façon quasi permanente, à travers les conseils cités plus haut, des questionnaires remplis semestriellement et anonymement par chaque étudiant, l'appel de l'établissement à une entreprise privée pour une enquête sur les diplômés de 2020 (mais jugée peu utilisable faute de permettre des comparaisons avec les promotions antérieures) ou des questionnaires envoyés en fin de L3 par l'enseignant chargé du PPT, avec de 50 à 80 % de réponses ; ce qui est beaucoup par rapport aux résultats habituels des universités, mais peu par rapport à d'autres licences de l'ICES. Cet effort très louable se retrouve dans le dossier de présentation, rédigé de façon très consciencieuse et détaillée, parfois exemplaire mais parfois maladroit (pourcentages sur de fort petits nombres ; quelques « camemberts » annuels, flatteurs pour l'œil, mais qui n'aident pas à saisir les évolutions). De plus, le devenir des étudiants ne semble pas envisagé au-delà de l'année suivant leur sortie.

Résultats constatés

Les effectifs sont très réduits au regard des 5 parcours, ce qui est favorable en terme de taux d'encadrement, mais inquiétant dans la mesure où les effectifs se tassent : 35 ou 36 étudiants en L1 pour les promotions 2015 et 2016, 24 pour 2017 et au-delà de ce « creux », 32 pour 2018 et 2019, évolution non commentée. Les étudiants en L2 et L3 sont de l'ordre d'une trentaine, excepté le "creux" : 23 en L2 en 2018/2019, et 22 en L3 en 2019/2020. Une entreprise privée propose une politique offensive en direction d'étudiants étrangers, en particulier asiatiques, mais on peut se demander si les langues sont la discipline la plus adéquate pour cela. Les taux de réussite, communiqués aux étudiants, parents et lycéens, sont bons voire excellents : 80 % en 2017 en L1 est un creux exceptionnel, la norme étant de 90 à 100 %, entre motivation des étudiants et encadrement individualisé facilité par leur petit nombre.

La formation apparaît comme très départementale avec un vrai rôle social (49 % de boursiers) ; à côté de cette attractivité locale, la double licence montre une nette attractivité avec deux-tiers d'inscrits étrangers au département. Ceci dit, il est très regrettable qu'aucune indication ne soit donnée sur la ventilation des étudiants par parcours et son évolution, qui devrait faire partie des tableaux de bord de base, et que ne soient pas analysés plus en détail les flux, certes faibles : abandons ou réorientations juste avant le semestre à l'étranger obligatoire, arrivées de l'extérieur.

Les enquêtes de suivi montrent que 100 % des diplômés poursuivent soit en France, principalement dans des masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)* ou *Communication*, soit à l'étranger (environ un tiers) dans des masters ou comme lecteurs de français à l'étranger ; ce qui est en cohérence avec la formation.

Conclusion

Principaux points forts :

- Le fort taux de réussite, avec un suivi personnalisé des étudiants.
- L'originalité de la double licence associant LLCER et *Science politique*.
- L'intervention de nombreux professionnels extérieurs.

Principaux points faibles :

- Les faibles effectifs pour 5 parcours, avec une tendance à la baisse.
- Le manque d'enseignants permanents à l'ICES, docteurs en Langues et civilisations anglaises, menant une activité de recherche.
- La faiblesse du pilotage et des dispositifs d'assurance qualité.

Analyse des perspectives et recommandations

La licence LLCER - Anglais est une formation de qualité, avec un encadrement personnalisé et un semestre obligatoire à l'étranger. Cependant, il est primordial de renforcer l'équipe pédagogique avec des enseignants permanents à l'ICES, docteurs en Langues et civilisations anglaises, menant une activité de recherche, ou/et envisager une convention avec une université publique proche pour remédier à l'insuffisance d'enseignants-chercheurs. Enfin, la faiblesse des effectifs, une trentaine pour cinq parcours, interpelle sur la pérennité des parcours et invite à une réflexion sur la structuration de la licence.

LICENCE LETTRES

ÉTABLISSEMENT(S)

Institut catholique d'études supérieures - ICES (Jury rectoral)

Présentation de la formation

La licence *Lettres* de l'Institut catholique d'études supérieures (ICES) est une formation générale en trois ans ayant comme objectif principal la poursuite d'études en master. Elle propose cinq parcours dès sa 1^{ère} année de licence (L1) : *Lettres modernes (LM)*, *Histoire des idées (HI)*, *Professorat des écoles (PE)*, *Professorat du secondaire (PS)*, et *Histoire* sous la forme d'une double licence (H ou DL). Les cours, uniquement en présentiel et en formation initiale, sont dispensés à l'ICES à la Roche-sur-Yon.

Analyse

Finalité de la formation

Les connaissances et compétences à acquérir sont clairement exposées et renvoient aux études de littérature française et comparée, langue française, culture générale et langues attendues dans une telle licence, plus d'autres matières selon les parcours (histoire, géographie, journalisme) et un très vaste choix d'options (de la théologie au sport en passant par une deuxième langue vivante). Cependant, les compétences acquises ne sont pas encore formalisées dans un « supplément au diplôme ». Les débouchés sont identifiés d'après le répertoire national des certifications professionnelles : professorat des écoles ou du secondaire, métiers de l'information, de la communication ou du management culturel. Si les débouchés sont présentés à travers l'unité d'enseignement (parcours professionnel) et dans le cadre du tutorat tout au long du cursus, les responsables de la formation soulignent une information insuffisante.

La double licence (H), fleuron de la formation, prépare en principe aux épreuves de la banque d'épreuves littéraires (BEL) mutualisée par différentes écoles (HEC, ESSEC, Saint-Cyr, Chartes, certains instituts d'études politiques etc.).

Positionnement dans l'environnement

La formation n'entre en concurrence avec aucune autre dans l'établissement et collabore avec certaines dans le cadre de la double licence et de la relative pluridisciplinarité des enseignements propres au parcours PE. Les formations équivalentes extérieures sont connues et soigneusement énumérées dans le dossier, avec une insistance sur les établissements catholiques d'Angers « s'adressant à une partie de son public » et sur la licence professionnelle *Métiers du livre* de l'institut universitaire de technologies de La Roche-sur-Yon (antenne de l'université nantaise), présentée comme bloquant un développement en direction de ce type de débouchés. La spécificité de la double licence *Lettres-Histoire* (quatre autres seulement en France, toutes dans des établissements publics) est mise en avant. Par ailleurs la formation se plaint de l'impossibilité d'établir des partenariats académiques avec des universités publiques (les historiens de l'ICES y sont parvenus, même si c'est avec Poitiers qui n'est pas tout près).

La formation n'est pas adossée à un laboratoire *stricto sensu*, même si cinq enseignants permanents sont membres du centre de recherches de l'ICES (CRICES), si des colloques sont organisés et publiés (à un rythme ralenti pour privilégier des sujets de recherche communs). En dehors de présentations de métiers dans le cadre du « projet professionnel », et aussi de la « formation à l'entrepreneuriat », option commune à tout l'établissement, et malgré certains des débouchés annoncés, la formation semble plutôt coupée de l'environnement socio-économique, voire socio-culturel excepté le partenariat avec le "Grand R, scène nationale" qui fournit matière à exercices notés. Cependant, l'équipe pédagogique comprend des professionnels, notamment dans les parcours préparant à l'enseignement, professionnels incluant aussi un journaliste ou un ancien conseiller d'Etat.

Les seules coopérations internationales, elles, relèvent de la mobilité étudiante classique.

Organisation pédagogique de la formation

Malgré une présentation parfois maladroite (nombreuses répétitions), l'organisation pédagogique est tout-à-fait lisible ; les modalités de contrôle des connaissances sont présentées en début d'année et disponibles sur le site de l'ICES. Un tronc commun annuel d'enseignements fondamentaux et transversaux est complété, pour chaque parcours, par des enseignements complémentaires assez souvent mutualisés - ce qui permet leur variété malgré des effectifs réduits -, et les options facultatives déjà évoquées (théologie, langues vivantes, sport...). De même, il est possible de considérer, comme le fait le dossier de présentation, que les intitulés de cours de la maquette sont trop généraux et ne rendent pas compte de la progressivité mise en œuvre, mais plus de précision compliquerait sans doute des passages de relais entre enseignants, et pourrait plutôt relever, à côté de la maquette, d'un syllabus.

L'adaptation aux étudiants en situation de handicap relève de l'application de la loi et concerne avant tout les examens ; il n'est pas prévu d'enseignement en alternance ni de formation continue ; la validation des acquis de l'expérience ne pose pas de problème de fond mais il n'y a eu aucune demande sur la période.

Les modalités d'enseignement sont classiques, encore que pour certains cours ont été introduits des « modes de validations innovants faisant appel à la créativité des étudiants » mais les tentatives de validation croisée de cours différents ont été abandonnées sur avis du conseil de perfectionnement.

L'approche par compétences reste partielle puisqu'elles sont affichées de façon globale suivant un référentiel national, mais souvent sans formalisation spécifique (pas de supplément au diplôme) avec une différence entre parcours, les concours visés impliquant que PE, PS, sans doute H, soient pilotés par les exigences des épreuves et, pour les deux premiers, du métier précis vers lequel elles mènent.

L'adossement à la recherche se fait comme partout par l'intermédiaire des enseignants-chercheurs et chercheurs intervenant dans la formation, dont cinq sont membres du CRICES ; certains chargés de cours sont ou ont été enseignants-chercheurs dans d'autres établissements, ou chercheurs au CNRS. Outre la présentation du métier de chercheur dans le cadre du projet professionnel étudiant (PPE) - ce qui est le minimum habituel -, les étudiants sont incités à suivre les colloques, journées d'études... qui sont organisés, et à participer à un concours intitulé « journée jeunes chercheurs » ainsi qu'aux colloques organisés par l'ICES où dans deux cas, des communications ont été faites et publiées, chose fort rare au niveau licence. Au total, c'est plus que dans la plupart des formations similaires.

La (pré)professionnalisation est inégale selon les parcours, même le PPE en 2^{ème} année de licence (L2), présentation de métiers et recherche, n'est obligatoire qu'en H et optionnel ailleurs. Les stages ne sont obligatoires que dans les parcours PE ou PS, et dans certains cours ou options des parcours menant aux métiers du journalisme (LM et HI).

La dimension internationale passe par des cours d'anglais obligatoires, et la possibilité de cours d'options pour 8 autres langues (allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe). Elle passe aussi par la promotion de séjours en 3^{ème} année de licence (L3) dans 5 universités du Canada, 3 des États-Unis et 6 de l'est de l'Europe, de la Grèce à la Lituanie, mais le nombre de départs reste faible (2 au plus d'ordinaire, 6 toutefois en 2020-2021) ; cette mobilité est d'ailleurs problématique voire impossible pour le parcours H, lié au programme de la BEL. Les mobilités entrantes, non quantifiées, ont concerné des étudiants hongrois, russes, irlandais, taïwanais.

L'usage du numérique est limité, hors de la plateforme de cours, renforcée en période Covid ; il est cependant attendu que les étudiants passent la certification C2i en fin de formation.

La formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique est assurée dès le 1^{er} semestre sur le plan théorique et moral, mais aussi par l'indication des moyens de lutte contre le plagiat, sanctions comprises.

Enfin, le soutien aux étudiants, ou la mise à niveau, passe par la certification Voltaire pour l'orthographe jugée en moyenne insuffisante, mais aussi par des exercices nombreux, des répétitions générales des examens proprement dits, un tutorat assuré par des enseignants avec rencontre deux fois par an et plus à la demande des étudiants, et par une aide apportée en principe (mais non vérifiée par l'équipe pédagogique) aux étudiants de L1 par ceux de L2.

Pilotage de la formation

La présentation de la formation fait apparaître une tension née de la différence entre l'équipe pédagogique globale, soit l'ensemble des intervenants, très variée, avec nombre de vacataires, venant parfois de fort loin même s'ils sont bien fidélisés, et « ceux qui s'y investissent réellement » (ce qui se réduit à quatre personnes). Ce 2nd groupe comprend 3 Maîtres de Conférences, enseignants statutaires de l'ICES, et un 1 pour le parcours double licence. Direction académique (programmes, recrutements) et pédagogique (suivi des étudiants, vie

de la formation, synthèse des évaluations des enseignements) ainsi que communication externe (salons etc.) ont été assurées par une même personne.

Peu d'indications sont fournies sur des instances possibles de concertation, en dehors du conseil de perfectionnement, en revanche très actif et jouant un rôle de conseil de département avec tous les enseignants-chercheurs permanents, des chargés d'enseignement, des personnels non enseignants, trois élus étudiants, et pour un regard extérieur : des enseignants du secondaire et d'autres universités (formations correspondant aux poursuites d'études), des représentants d'entreprises (trop peu, est-il déploré), de laboratoires de recherche. Il se réunit une fois l'an, évalue les cours et élabore leur maquette, suit l'acquisition des compétences. Les étudiants y sont actifs, les recommandations sont suivies d'effets et les discussions font l'objet d'un rapport dont il est dommage qu'un exemple ne soit pas fourni. Des réunions restreintes s'y ajoutent entre enseignants concernés par telle ou telle question.

Dispositif d'assurance qualité

Le service des études de l'ICES assure le suivi des effectifs et fournit des statistiques sur les étudiants (genre, origine géographique, part des boursiers, etc.) mais les données transmises, ou retenues par la formation, ne sont peut-être pas les plus pertinentes quand l'indication d'origine se réduit à "Vendée" ou "autres". Il ne semble pas y avoir d'observatoire de l'insertion professionnelle ou équivalent. Une entreprise spécialiste de la relation client a analysé la situation des anciens étudiants, mais elle n'a réuni qu'un nombre de réponses non significatif pour la formation. L'appel à une autre entreprise, en 2020, dénote le même souci d'évaluation par l'extérieur, et ses propositions de refonte de la maquette sont à l'étude. Un manque de précision demeure, notamment sur le plan statistique ou encore en ce qui concerne l'articulation de parcours H de la formation avec la licence *Histoire*, bien que de façon générale le dossier témoigne d'un souci louable dans la recherche des défauts et problèmes de la formation.

Outre le conseil de perfectionnement, dispositif d'amélioration continue de la formation, les enseignements sont évalués chaque semestre, anonymement, par les étudiants.

Résultats constatés

Les données fournies par les services centraux et le suivi direct des étudiants par la formation dessinent le visage d'une formation à vocation plus sociale qu'attendu (57 % de boursiers en L1, 40 % en double licence), très départementale (63 % de Vendéens à la rentrée 2018) mais avec un parcours à l'attractivité bien plus large (80 % des effectifs de la double licence extérieurs au département à la même date). L'attractivité se mesure aussi, globalement, au passage d'une vingtaine d'inscrits habituels en L1 à 35 en 2019, effectif très faible pour 5 parcours, posant accessoirement le problème de la pertinence des données en pourcentage. Les effectifs sont encore plus faibles en L2 et L3, autour d'une quinzaine d'étudiants, sauf exception (11 en L3 en 2017/2018 ; 23 en L2 en 2017/2018 et 23 en L3 en 2018/2019). Ce très faible effectif interpelle fortement sur la pérennité des 5 parcours (dont les effectifs ne sont pas précisés).

Le taux de réussite fourni pour la L3 est excellent, supérieur à 95 % et même 100 % pour 4 promotions. Les informations sur le devenir des diplômés ne concernent guère que le parcours PS : on sait qu'en 4 ans, 17 étudiants se sont inscrits au master de l'ICES préparant le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) ou au CAFEP (équivalent du CAPES pour l'enseignement privé), et que 9 ont réussi ces concours, 3 étant 2 fois admissibles mais recalés, soit un taux de réussite honorable.

Au delà, rien n'est indiqué sur les poursuites d'études dans les masters hors de l'ICES (sinon que ceux-ci sont satisfaits du bon niveau des étudiants qui en arrivent), sur les éventuelles entrées directes dans la vie professionnelle, sur le devenir des étudiants en double licence dont très peu (sans savoir combien ni sur combien) passent les épreuves de la BEL, qui est pourtant l'objectif affiché.

Conclusion

Principaux points forts :

- Le fort taux de réussite.
- Un très bon encadrement pédagogique avec une forte implication en particulier des enseignants permanents.
- Un grand souci d'analyse des faiblesses de la formation.

Principaux points faibles :

- Des effectifs très faibles pour une licence proposant cinq parcours.
- Une équipe pédagogique surtout constituée de vacataires, d'où une lourde charge pour les enseignants permanents.
- Très peu de partenariats professionnels, hors des parcours dédiés à l'enseignement.
- La faiblesse du pilotage et des dispositifs d'assurance qualité.

Analyse des perspectives et recommandations :

La licence *Lettres* de l'ICES joue pleinement son rôle de formation de proximité sans sacrifier la qualité de l'enseignement et en obtenant de forts taux de réussite, grâce notamment à la forte implication des quatre enseignants permanents de l'ICES. Cependant, les effectifs encore faibles malgré une hausse récente appellent à une réflexion sur la structure de la formation. La formation gagnerait aussi à développer la professionnalisation et les partenariats avec l'environnement socio-économique pour les parcours *Lettres modernes* et *Histoire des idées*. Il est primordial de renforcer l'équipe pédagogique avec des enseignants permanents à l'ICES, titulaires d'un doctorat et menant une activité de recherche.

LICENCE MATHÉMATIQUES

Établissement(s)

Institut catholique d'études supérieures - ICES. Convention avec l'Université de la Rochelle

Présentation de la formation

La licence mention *Mathématiques* de l'Institut Catholique d'études Supérieures (ICES) de La Roche-sur-Yon est une formation initiale en présentiel sur trois ans, permettant d'acquérir des compétences scientifiques en mathématiques et en informatique. La mention est sous convention avec l'Université de la Rochelle (ULR) permettant la délivrance d'un diplôme national de licence. Les débouchés professionnels visés sont l'enseignement primaire et secondaire, et les métiers visés par les masters ou écoles d'ingénieurs liés aux mathématiques, mathématiques appliquées et à l'informatique auxquels la licence permet d'accéder. Après un tronc commun en 1^{ère} et 2^{ème} année de licence (L1 et L2), la formation comprend deux parcours en 3^{ème} année de licence (L3) : *Mathématiques classiques (MC)* et *Professorat des écoles (PE)*. Les enseignements ont lieu à l'ICES à la Roche-sur-Yon.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs d'apprentissage de la mention ainsi que les connaissances et compétences à acquérir sont clairement explicités, affichés sur le site web de la formation et en cohérence avec l'intitulé de cette formation. C'est une formation bi-disciplinaire comprenant des unités d'enseignement (UE) disciplinaires majeures (essentiellement mathématiques et informatique), des UE mineures, des UE de parcours (MC, PE) et des UE transversales avec pour objectif principal la poursuite d'études en master.

Les objectifs scientifiques et professionnels de la formation sont explicites et conformes à la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de la mention. Les finalités des deux parcours sont clairement explicitées : la poursuite en master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)* pour le parcours PE ; en master *Mathématiques pures ou appliquées, Science des données ou Informatique* pour le parcours MC. Les contenus des maquettes sont pertinents et en accord avec les objectifs affichés. Ils permettent aux diplômés d'intégrer en majorité les master MEEF (70 %) et les masters de mathématiques (6 %) ou d'actuariat (12 %). Ces débouchés sont très satisfaisants et en adéquation avec les objectifs de la formation.

Positionnement dans l'environnement

La licence *Mathématiques* de l'ICES bénéficie d'une convention au niveau de l'établissement (dans les domaines des Mathématiques, Physique/chimie, Sciences pour la santé et Science de la vie) avec l'ULR datant de 2008 qui permet ainsi l'obtention du diplôme national de licence. Cette formation portée par le département *Mathématiques/Physique-Chimie (MPC)* est bien intégrée dans l'offre de formation de l'établissement avec le semestre 1 en commun avec la licence *Physique, chimie*, permettant une passerelle en début de semestre 2.

Au niveau local, la formation subit une forte concurrence d'un certain nombre de formations : diplôme universitaire de technologie *Réseaux et télécommunications*, formations d'ingénieurs de l'ICAM (École d'Ingénieurs en alternance), classes préparatoires, brevet de technicien supérieur *Systèmes numériques*, en plus de celles universitaires dans le domaine des mathématiques. Le positionnement régional n'est pas analysé. La licence reçoit régulièrement des étudiants de classes préparatoires en L2 ou L3 (environ 8 % de l'effectif de la mention).

L'absence de laboratoires de recherche propres à l'établissement implique une dimension recherche de la formation uniquement basée sur l'intervention de cinq enseignants-chercheurs ou chercheurs en mathématiques, statistique et informatique des Universités de la Rochelle, Nantes et Angers. La majorité des enseignants de l'équipe pédagogique est issue de ces universités.

L'interaction avec le monde professionnel et d'autres organismes est présente par le biais d'interventions de trois professionnels, de l'adhésion de l'établissement à un groupement (Atlanpôle Biothérapie) de laboratoires,

d'unités de formation et d'entreprises des Pays de la Loire dans le domaine des biotechnologies. L'établissement est également membre d'une association inter-entreprises pour la valorisation et le développement d'une économie durable.

L'ouverture à l'international de la formation existe notamment par la présence d'un partenariat du département MPC avec une centaine d'universités étrangères et la possibilité de réaliser un semestre (semestre 5 ou semestre 6 en L3) à l'étranger. Cependant, il n'est donné aucune indication sur les modalités d'enseignement mises en œuvre avec ces formations étrangères, et des données quantitatives pour ces mobilités sortantes ne sont pas fournies.

Organisation pédagogique de la formation

L'organisation pédagogique de la formation est claire et adaptée aux objectifs. Chacun des 6 semestres de la licence *Mathématiques* comporte 5 UE de 6 crédits européens chacune. Les différents enseignements de la formation couvrent bien les 8 compétences clés issues du référentiel RNCP. Lors des deux premières années (L1 et L2), la formation est organisée en UE dites majeures (3 UE disciplinaires en mathématiques et informatique), mineures (1 UE au choix sauf en semestre 1) et transversales (1 UE). Les UE mineures de L2 préparent progressivement à une spécialisation en L3. Le semestre 1 est commun avec la mention *Physique, chimie*. En L3, l'UE mineure donne place aux parcours (MC ou PE). L'enseignement des langues, la préparation à l'entrepreneuriat (en option) sont organisés chaque semestre au sein de l'unité transversale. Le contenu de la maquette de formation est parfaitement adapté aux objectifs.

La formation est totalement dispensée en présentiel et la possibilité de la suivre en formation continue n'est pas indiquée. Un aménagement d'emploi du temps est proposé aux étudiants salariés. Des dispositifs d'aménagement pour les étudiants en situation de handicap sont proposés. La possibilité de validation des acquis sous plusieurs formes (dont validation des acquis de l'expérience) n'est pas indiquée. L'approche par compétences est en cours, mais non achevée et non présentée à l'heure actuelle.

La formation prépare à la professionnalisation à travers plusieurs enseignements durant les six semestres : projet personnel et professionnel au semestre 1, formation à l'entrepreneuriat, formation aux métiers de l'enseignement, formation à la science des données, un projet informatique en L2 (avec mémoire et soutenance orale) et un stage obligatoire (en L3) de deux semaines au niveau de l'unité transversale. L'absence de modules d'initiation à la recherche est regrettable. La place de l'international se traduit sous l'aspect de l'enseignement de l'anglais sur 6 semestres (24 heures par semestre) mais le passage de certifications n'est pas obligatoire.

Le numérique est présent dans la formation au travers d'un enseignement obligatoire aux nouvelles technologies de l'information et de la communication au semestre 1, de la délivrance de la certification C2i (qui sera remplacée par Pix) et de projets en informatique. Il se traduit par l'accès à un environnement numérique de travail avec l'usage de moodle (renforcé en raison de la pandémie).

Les dispositifs d'aide à la réussite sont bien présents et utilisés, notamment le dispositif « oui-si » qui permet de réaliser la 1^{ère} année en 2 ans en bénéficiant d'un accompagnement renforcé qui a été utilisé par 25 % des étudiants inscrits dans le tronc commun des L1 *Mathématiques* et PC, mais aussi grâce à la présence d'enseignements de mise à niveau obligatoires en début d'année pour les primo entrants et de cours de soutien en physique et mathématiques proposés durant l'année. Il existe également une passerelle au début du semestre 2 avec la licence *Physique, chimie* (dont le semestre 1 est commun) mais peu utilisée (moins de 5 % de l'effectif).

La sensibilisation aux questions éthiques est présente et appropriée. L'équipe pédagogique sensibilise les étudiants à la fraude et utilise différents outils anti-plagiat.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique composée essentiellement d'enseignants non permanents n'est pas présentée de façon détaillée. Il est indiqué qu'elle comprend pour un tiers des enseignants agrégés ou docteurs en mathématiques, pour 20 % des enseignants ingénieurs ou enseignants en informatique, et pour 6,50 % des intervenants professionnels ; ces profils sont bien adaptés au domaine de la mention. Le pilotage de la licence est assuré par un responsable de la mention (senior permanent présent depuis longtemps et également responsable de la licence *Physique, chimie*), assisté d'un secrétaire administratif partagé avec d'autres formations. Cependant, le pilotage est fragilisé par la difficulté d'établir des interactions pédagogiques entre les très nombreux vacataires de l'équipe enseignante.

Les réunions de pilotage de la formation sont organisées lors des conseils de classe (2 par an pour analyser les résultats des étudiants, suivis de rencontres individuelles entre le responsable de formation et les étudiants), les

jurys, une réunion de département par an, des conseils académiques au niveau de l'établissement (8 par an). Le conseil de perfectionnement n'existera qu'à la rentrée 2021.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont communiquées aux étudiants via le règlement des études de l'ULR dans le cadre de la convention avec l'établissement. L'évaluation des connaissances est certifiée par deux enseignants de l'ULR (professeur agrégé du secondaire et enseignant-chercheur). En revanche, peu de détails sont donnés sur la composition des jurys d'examens ainsi que sur les règles de compensation.

Dispositif d'assurance qualité

Les effectifs de la formation (publication et suivi) sont connus. On note une forte baisse des effectifs en L1 au cours des 2 dernières années (2019-2020 ; 2020-2021) où l'effectif a été divisé par 2. Les taux de réussite sont publiés, ils sont élevés (présentés comme supérieurs à la moyenne nationale) et en progression. Ces taux excluent les abandons avant fin octobre qui sont signalés comme élevés mais les chiffres ne sont pas précisés. Le devenir des diplômés à l'issue de la L3 est présenté sous forme de graphique et bien analysé.

Un dispositif d'évaluation des enseignements dont les résultats sont transmis aux enseignants et font l'objet de réflexion au sein du conseil du département de mathématiques est présent. Cependant, le questionnaire semble trop restreint et devrait être complété. Le Conseil de la vie étudiante (CVE) existe et peut proposer des aménagements étudiants nécessaires. Il n'est pas précisé si c'est effectivement le cas. La réunion de département annuelle est malheureusement trop peu fréquentée par les enseignants de l'équipe pédagogique, composée de nombreux vacataires dont l'activité à l'ICES demeure marginale, pour pouvoir prendre en compte les résultats des évaluations et proposer une démarche d'amélioration continue.

Résultats constatés

Les effectifs fragiles, oscillent entre 9 et 25 en L1, 10 et 17 en L2, et 8 et 15 en L3 sur la période 2017-2021. Le taux de réussite, en moyenne de 80 % en L1 et L2 et 90 % en L3, sur la période 2016-2020 est très satisfaisant et est en progression atteignant en 2019-2020, 91 % en L1 et en L3 et 82 % en L2. Il est indiqué un taux élevé d'abandons en L1, sans préciser ce taux. Aucun détail n'est donné sur les parcours en L3 (effectifs, taux de réussite).

Après la L3, la majorité des diplômés (des cohortes 2019 et 2020) poursuivent leurs études en master MEEF (70 %). Seulement 6 % poursuivent en master de mathématiques et 12 % en master d'actuariat. Ces poursuites d'études sont en adéquation avec les objectifs de la formation.

Conclusion

Principaux points forts :

- Le taux de réussite élevé.
- Des dispositifs d'aide à la réussite très développés (L1 en deux ans ; tutorat ; mise à niveau avant le semestre 1).
- Un programme bien structuré.

Principaux points faibles :

- Des faibles effectifs, de plus en baisse sur les deux dernières années.
- Une équipe pédagogique composée essentiellement d'enseignants vacataires.
- La faible présence de la recherche dans la mention.
- La faiblesse du pilotage et des dispositifs d'assurance qualité (conseil de perfectionnement prévu en 2021).

Analyse des perspectives et recommandations :

La licence *Mathématiques* de l'ICES offre une formation bi-disciplinaire de qualité cohérente avec ses objectifs. Elle présente des taux de réussite très élevés pour une licence, grâce à des dispositifs d'aide à la réussite variés et efficaces favorisés par de petits effectifs, permettant un encadrement de qualité et un suivi individualisé.

Cependant, les effectifs très faibles, conjugués à une forte baisse sur les deux dernières années, interpellent sur la pérennité de la licence, et plus encore sur le maintien des deux parcours en L3. Pour renforcer l'attractivité, il faudrait développer la place de la recherche dans le parcours *Mathématiques classiques*.

Enfin, il est primordial de constituer une équipe pédagogique comprenant des enseignants permanents à l'ICES, et surtout des docteurs en mathématiques, menant une activité de recherche.

LICENCE PHYSIQUE, CHIMIE

Établissement(s)

Institut catholique d'études supérieures - ICES. Convention avec l'Université de la Rochelle.

Présentation de la formation

La licence mention *Physique, chimie* (PC) de l'Institut Catholique d'Etudes Supérieures (ICES) de la Roche-sur-Yon est une formation initiale en présentiel en 3 ans, permettant d'acquérir des compétences scientifiques solides en physique/chimie. La mention est sous convention avec l'Université de la Rochelle (ULR), permettant la délivrance d'un diplôme national de licence.

Les débouchés professionnels visés sont l'enseignement primaire et secondaire, et les métiers accessibles après une poursuite d'étude dans les masters en sciences et les écoles d'ingénieurs avec entrée en 2ème année. Après un tronc commun en 1ère et 2ème années de licence (L1 et L2), la formation comprend quatre parcours en 3ème année (L3) : *Sciences physiques* (SP), *Professorat des écoles* (PE), *Sciences pour l'ingénieur* (SPI) et *Maths-physiques* (MP). Les enseignements ont lieu à l'ICES à la Roche-sur-Yon.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la mention sont clairement explicités, affichés sur le site web de la formation et en cohérence avec l'intitulé de cette formation bi-disciplinaire qui comprend des unités d'enseignement (UE) disciplinaires majeures essentiellement en physique et chimie. Cependant, les connaissances et compétences attendues sont plus orientées vers la physique que la chimie.

Les objectifs scientifiques et professionnels de la formation sont explicites et conformes à la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de la mention. Le socle de connaissances et de compétences bi-disciplinaires renforcé par une maîtrise des outils mathématiques et informatiques et des UE de parcours en L3 permet très majoritairement aux diplômés d'effectuer une poursuite d'études en intégrant ensuite les masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) pour l'enseignement primaire et secondaire (50 % des diplômés) mais également les masters disciplinaires de physique (10 %) ou de chimie (10 %) de l'ULR ainsi que des écoles d'ingénieurs (20 %). Ces débouchés sont très satisfaisants et en adéquation avec les objectifs de la formation.

Positionnement dans l'environnement

La licence PC bénéficie d'une convention depuis 2008 au niveau de l'établissement (dans les domaines des Mathématiques, Physique/chimie, Sciences pour la santé ou Science de la vie) avec l'ULR permettant ainsi l'obtention du diplôme national de licence. Cette formation, portée par le département de Mathématiques/Physique-Chimie (MPC) de l'ICES, est bien intégrée dans l'offre de formation de l'établissement. L'existence de passerelles fréquentes entre les formations est appréciable : au début du semestre 2 de la L1 avec la licence *Mathématiques*, dont le semestre 1 est commun, et au niveau de la L3 avec le parcours *Santé humaine* de la licence *Sciences pour la Santé* en vue de poursuivre dans le master *Biologie-Santé* de l'ICES.

Le positionnement académique de la formation au niveau local ou national rencontre une forte concurrence régionale avec un Institut universitaire de technologie (IUT), une école d'ingénieurs en alternance (ICAM), les classes préparatoires et les brevets de technicien supérieur, ce qui est le cas de toutes les licences scientifiques au niveau national. La licence reçoit régulièrement des étudiants de classes préparatoires en L2 ou L3 (environ 10 % de l'effectif). Un point positif est constitué par le partenariat récent conclu en septembre 2019 avec l'école d'ingénieurs de Rennes (ECAM) permettant l'entrée en 2ème année des étudiants de L3 de la licence PC.

L'absence de laboratoires de recherche propres à l'établissement implique une dimension recherche de la formation uniquement basée sur l'intervention de six enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'Université de Nantes ou de la Rochelle dans la formation. Il n'est pas mentionné pour quelles matières ni pour quels volumes horaires.

L'articulation avec la recherche pourrait être plus développée notamment par la présence de stages dans des laboratoires de recherche, en particulier pour le parcours MP à visée recherche.

L'interaction avec le monde industriel est présente avec notamment l'adhésion au groupement Atlanpôle Biothérapie dans le domaine des biotechnologies et les liens avec l'association inter-entreprises RUPTUR (concept de « blue economy »), ou un partenariat avec l'entreprenariat local mais ces trois points sont trop peu explicités.

L'ouverture à l'international de la formation existe notamment par la présence d'un partenariat du département MPC avec une centaine d'universités étrangères et la possibilité de réaliser un semestre de la L3 (semestre 5 ou 6) à l'étranger. Cependant, les modalités d'enseignement mises en œuvre avec ces formations étrangères et les données quantitatives pour ces mobilités sortantes ne sont pas fournies.

Organisation pédagogique de la formation

L'organisation pédagogique de la formation est claire, bien structurée et adaptée aux objectifs. Chacun des 6 semestres de la licence PC comporte 5 UE de 6 crédits européens chacune. Les différents enseignements de la formation couvrent bien les 8 compétences clés issues du référentiel RNCP. La spécialisation progressive est bien présente avec notamment un 1^{er} semestre commun avec la licence *Mathématiques*, la présence en L1 et L2 pour chaque semestre de 3 UE majeures, 1 UE mineure et 1 UE transversale. Les UE mineures de L2 préparent progressivement à une spécialisation en L3. En L3, l'UE mineure est remplacée par une UE de parcours permettant d'asseoir la spécialisation.

La formation est totalement dispensée en présentiel et aucune indication n'est donnée concernant la possibilité d'un cursus en formation continue ou en alternance, ce qui pourrait être un plus en particulier pour le parcours SPI en L3. La possibilité de validation des acquis sous plusieurs formes (dont la validation des acquis de l'expérience) n'est pas indiquée non plus. Les étudiants en situation de handicap ou salariés bénéficient d'aménagements pour les épreuves.

L'approche par compétences est en cours mais non achevée et non présentée à l'heure actuelle. Il existe des enseignements transversaux (projet informatique en L2 et stage en L3 mais sans que leur évaluation ne soit clairement évoquée), mettant en jeu des compétences identifiées.

La place de la pré-professionnalisation est mentionnée au travers de la présence d'enseignements du projet personnel et professionnel au semestre 1, d'enseignements d'options, de la convention avec l'ECAM, du stage de L3 (2 semaines) mais l'approche par projet pourrait être plus développée. La place de l'international passe par l'enseignement de l'anglais sur 6 semestres (24 heures par semestre), mais le passage de certifications n'est pas obligatoire.

La place du numérique dans la formation est présente avec au semestre une UE d'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, la délivrance de la certification C2i (qui sera remplacée par Pix) et l'accès à un environnement numérique de travail avec l'usage de moodle (renforcé en raison de la pandémie). Les innovations pédagogiques (classe inversée, études de cas, approche projet) sont assez peu développées.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont bien présents et utilisés notamment grâce au dispositif « oui-si » qui permet de réaliser la première année en 2 ans en bénéficiant d'un accompagnement renforcé, dispositif utilisé par 25 % des étudiants inscrits dans le tronc commun des L1 *Mathématiques* et PC, mais aussi grâce à la présence d'enseignements de mise à niveau obligatoires en début d'année pour les primo entrants et de cours de soutien en mathématiques et en physique proposés durant l'année.

La présence de passerelles constitue un point positif : au début du semestre 2 avec la licence *Mathématiques* (dont le semestre 1 est commun), quoique peu utilisée (moins de 5 % de l'effectif), et au niveau de la L3 avec le parcours *Santé humaine* de la licence *Sciences pour la santé*.

La sensibilisation aux questions éthiques est présente et appropriée. L'équipe pédagogique sensibilise les étudiants à la fraude et utilise différents outils anti-plagiat.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique composée essentiellement d'enseignants non permanents n'est pas présentée de façon détaillée. Elle comprend des enseignants-chercheurs dont les disciplines ne sont pas précisées (23 %), des enseignants agrégés ou docteurs en physique-chimie (45 %) ou en mathématiques (15 %), des enseignants ingénieurs (8 %), et des intervenants professionnels (5 %) ; ces profils sont bien adaptés au domaine de la

mention. L'équipe pédagogique apparaît fragile car elle repose sur un responsable (senior permanent présent depuis longtemps aussi responsable de la licence *Mathématiques*) qui est accompagné d'un pourcentage de non permanents très important, peu disponibles pour s'impliquer dans les interactions pédagogiques au niveau de la formation.

Les réunions de pilotage de la formation sont organisées lors des conseils de classe (2 par an pour analyser les résultats des étudiants, suivis de rencontres individuelles entre le responsable de formation et les étudiants), les jurys, une réunion de département par an, des conseils académiques au niveau de l'établissement (8 par an). Le conseil de perfectionnement n'existera qu'à la rentrée 2021.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont communiquées aux étudiants via le règlement des études de l'ULR dans le cadre de la convention avec l'établissement. L'évaluation des connaissances est certifiée par deux enseignants de l'ULR (professeur agrégé du secondaire et maître de conférences). En revanche, le dossier donne peu de détail sur la composition des jurys d'examens ainsi que les règles de compensation. L'approche par compétences est en cours au niveau de l'établissement.

Dispositif d'assurance qualité

Les effectifs de la formation (publication et suivi) sont connus. Les éléments de décision du processus de recrutement des étudiants pourraient être précisés davantage. La réussite des étudiants pour chaque année de formation (L1, L2 et L3) est publiée sur les 4 dernières années. Les flux (abandon, réorientation) sont mentionnés. Il y a très peu d'entrants en L3 issus des classes préparatoires. Le devenir des diplômés de L3 est présenté sous forme de graphique et bien analysé.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est présente sous forme de questionnaires à 5 items mais apparaît comme trop restreinte. L'existence d'un conseil de la vie étudiante pouvant faire remonter des demandes d'amélioration par les étudiants est un point positif mais son fonctionnement n'est pas explicite. La réunion de département annuelle est malheureusement trop peu fréquentée par les enseignants de l'équipe pédagogique, composée de nombreux vacataires dont l'activité à l'ICES reste marginale, pour pouvoir prendre en compte les résultats des évaluations et proposer une démarche d'amélioration continue.

Résultats constatés

Cette formation présente un effectif très réduit questionnant sur la pérennité de la licence et de ses quatre parcours (8 à 13 étudiants en L1, 6 à 11 en L2, et 3 à 8 en L3 sur 5 ans de 2016 à 2020). La réduction des effectifs de L1 à L2 (d'un tiers) est palliée par le dispositif L1 en 2 ans et le nombre d'abandons en L2 n'est pas explicite. Le taux de réussite en L1 est de 69 %, en L2 de 91 % et de 100 % en L3, en moyenne sur les 4 dernières années ; ce qui est excellent pour une licence. Rien n'est précisé concernant les indicateurs au niveau des parcours en L3.

Après la L3, sur la cohorte d'étudiants 2019 et 2020, seuls 10 % poursuivent dans un projet autre qu'un master ou une école d'ingénieurs, sans qu'il soit précisé lequel. La poursuite d'études se fait majoritairement dans les masters MEEF (50 %), 20 % en école d'ingénieur, 10 % dans un master de physique et 10 % dans un master de chimie. La poursuite d'études est en adéquation totale avec les objectifs affichés de la formation.

Conclusion

Principaux points forts :

- Un taux de réussite élevé.
- Des dispositifs d'aide à la réussite très développés.
- Un programme bien structuré.

Principaux points faibles :

- De très faibles effectifs.
- Une équipe pédagogique essentiellement constituée d'enseignants vacataires.
- La faible présence de la recherche dans la mention.

- La place de la professionnalisation peu développée.
- La faiblesse du pilotage et des dispositifs d'assurance qualité (conseil de perfectionnement prévu en 2021).

Analyse des perspectives et recommandations :

La licence *Physique, chimie* de l'ICES est une formation solide bien structurée et pertinente. Elle présente des taux de réussite très élevés pour une licence et a développé des dispositifs d'aide à la réussite variés et efficaces, favorisés par la présence de petits effectifs permettant un encadrement de qualité et un suivi individualisé. Cependant, les effectifs très faibles, au maximum une dizaine d'étudiants en L2 et L3, interpellent sur la pérennité de la licence, et plus encore sur le maintien des quatre parcours en L3. Pour renforcer l'attractivité, il faudrait développer la professionnalisation et la place de la recherche.

Enfin, il est primordial de constituer une équipe pédagogique comprenant des enseignants permanents à l'ICES, et surtout des docteurs en physique et en chimie, menant une activité de recherche.

LICENCE SCIENCE POLITIQUE

Établissement(s)

Institut catholique d'études supérieures - ICES (Jury rectoral)

Présentation de la formation

La licence *Science politique*, créée en 2012, vise à former des généralistes en sciences sociales et politiques. Elle propose trois parcours : *Science politique* (simple licence) et deux parcours double-licences : *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER) - *Anglais* et *LLCER - Espagnol* (dossier de licence non déposé). En formation initiale, elle est dispensée à La Roche-sur-Yon, à l'Institut Catholique d'Études Supérieures (ICES).

Analyse

Finalité de la formation

La licence *Science politique* a pour objectif explicite et cohérent avec son libellé de former des généralistes en sciences sociales et politiques. Elle s'affirme pluridisciplinaire et fortement orientée vers la culture générale (en associant philosophie, droit, économie, sociologie, histoire, et relations internationales) et les connaissances linguistiques des étudiants (apprentissage de deux langues dont l'anglais). Orientée vers l'international, elle comporte l'apprentissage de deux langues dont l'anglais ainsi qu'un semestre à l'étranger effectué dans l'un des établissements partenaires.

A la suite de la formation, les étudiants peuvent candidater à l'entrée dans des Instituts d'études politiques (IEP), des masters dispensés dans d'autres universités, ou dans les masters *Relations internationales* et *Gestion des ressources humaines* proposés à l'ICES. Il s'agit de favoriser la réalisation de projets professionnels qui concernent le monde de l'entreprise, celui des affaires publiques, et enfin le domaine du journalisme et de la communication.

Les objectifs et débouchés sont communiqués via le site internet de l'ICES et le directeur de formation en début d'année. Le supplément au diplôme précisant les compétences acquises par l'étudiant n'est pas fourni.

Positionnement dans l'environnement

Il existe en région plusieurs licences *Science politique*, notamment à Rennes, Angers et Poitiers. Une petite moitié des étudiants viennent de la Vendée et des Pays de la Loire, une grosse moitié d'autres départements. Des conventions sont signées avec des lycées pour le recrutement, soit d'élèves issus du bac, soit de classes préparatoires en réorientation. Cette licence se distingue par le volume horaire supérieur des enseignements, l'international, l'accompagnement des projets professionnels des étudiants, l'initiation à la recherche et la « connaissance de soi ».

La formation est adossée au centre de recherche de l'ICES (CRICES). Le département de science politique organise une journée de recherche tous les deux ans. Y participent les étudiants de licence et peuvent y communiquer les meilleurs étudiants du master relations internationales. Un enseignement à la recherche est prévu dès le 2ème semestre. Des enseignants-chercheurs figurent dans l'équipe pédagogique.

En ce qui concerne les liens avec l'environnement socio-professionnel, deux stages sont prévus dans le cursus que les étudiants peuvent effectuer au sein d'entreprises partenaires.

Des conventions de partenariats avec 90 universités dans le monde permettent la réalisation d'un semestre d'étude à l'étranger. A l'issue de ce semestre, des crédits européens sont obtenus.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est organisée en 6 semestres, le 4ème étant effectué à l'étranger. La licence *Science politique* comporte 1 650 heures d'enseignements, et 2 000 heures pour chacune des deux doubles licences. La maquette d'enseignement distingue les enseignements fondamentaux (philosophie politique, droit, économie, sociologie, histoire, relations internationales), et ceux complémentaires et transversaux (langues, méthodologie

de la science politique avec « fiche d'analyse, fiche pays, note politique, note de synthèse », enseignements d'ouverture au monde et de culture générale). Pour les doubles licences, pour l'acquisition d'une culture générale sur le monde anglophone ou hispanophone, les volumes horaires sont supérieurs et une 3^{ème} langue est obligatoire. Le parcours *Science politique* insiste sur la précision du projet professionnel. La pluridisciplinarité vise à favoriser la culture générale des étudiants mais les enseignements de science politique sont relativement peu nombreux, notamment dans des domaines centraux tels que la sociologie politique et les politiques publiques.

L'évaluation des enseignements se fait par examen terminal et contrôle continu. Sont privilégiés les enseignements en présentiel (l'enseignement à distance a été organisé pour cause de crise sanitaire). L'accessibilité aux étudiants handicapés est prévue par des aménagements. L'accueil d'étudiants en formation continue ou salariés est impossible car le semestre à l'étranger, obligatoire, est difficilement organisable. Le dossier ne mentionne pas de dispositif de validation des acquis de l'expérience.

Les compétences que les étudiants doivent acquérir en licence *Science politique* sont identifiées et classées en cinq items : la connaissance du monde et de la société, l'ouverture au monde, l'esprit d'analyse et de synthèse, la maîtrise des outils de travail et de communication, le savoir-être.

La formation par la recherche repose sur des enseignements de méthode, et la réalisation d'un « rapport d'étonnement » au terme du semestre passé à l'étranger. Deux stages effectués au cours de la licence sont destinés à l'ouverture au monde professionnel, un accompagnement progressif tout au long des trois années vise à l'émergence d'un projet professionnel cohérent.

La maîtrise des langues étrangères (2 pour la licence *Science politique*, 3 pour les deux double-licences) est valorisée par des enseignements dispensés en anglais (à hauteur de 10 % du volume horaire de la formation) et des cours dédiés à la préparation de certifications langues. L'usage des outils numériques n'a pas de place spécifique dans l'enseignement. Des outils permettent l'accès à des espaces de documentation.

Un accompagnement personnalisé des étudiants (contrats pédagogiques individualisés, suivi tout au long des trois années) est destiné à favoriser leur réussite, conçue comme commençant dès avant l'entrée dans le supérieur (grâce aux partenariats avec certains lycées). Compte tenu de la place du « savoir-être » au cœur de la formation, l'intégrité scientifique et l'éthique sont abordés avec les étudiants.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires ; peu de permanents de l'ICES (2 Maîtres de Conférences dont la discipline n'est pas précisée et un ingénieur - officier général) et de praticiens. Les politistes sont peu représentés dans cette formation pourtant dévolue aux sciences politiques (1 seul enseignant-chercheur non permanent).

La formation est dirigée par un général dans l'armée, et pilotée par une équipe de quatre membres (dont deux non permanents de l'ICES : un chargé de cours à l'Université de Rennes 1 et l'autre, maître de conférences à la Sorbonne), lesquels participent également à un conseil de perfectionnement auquel sont associés des étudiants. Les étudiants sont consultés par plusieurs moyens sur la qualité de la formation, et notamment par un sondage réalisé par la direction des études. Les informations collectées peuvent permettre à la suite d'apporter les améliorations jugées utiles.

Les modalités d'évaluation, communiquées aux étudiants, associent examen de fin de semestres, mais également travaux d'étudiants (études de cas, papiers de recherche), contrôle continu. Une session de rattrapage est prévue.

Dispositif d'assurance qualité

Les effectifs et flux d'étudiants sont suivis, ainsi que les taux de réussite. Ce dernier oscille entre 85 % en première année de licence (L1), et 90 à 100 % à la suite. Les étudiants poursuivent ensuite en master ou en école. Moins de cinq par an arrêtent leurs études à l'issue de la licence. Le taux de réussite est affiché sur le site internet.

L'autoévaluation est pilotée par le conseil de perfectionnement, qui collecte les informations auprès des étudiants et maîtres de stage notamment. Une étude a été réalisée par PAXTER.

Résultats constatés

Les étudiants, issus de bacs généraux, sont recrutés après examen du dossier Parcoursup et entretien avec le directeur de la formation. Les effectifs sont entre 70 et 85 étudiants en L1, et autour d'une soixantaine en L2 et

L3. Le taux de réussite oscille entre 85 % en L1, et 90 à 100 % pour les années suivantes. Les étudiants poursuivent ensuite en master ou en école. Moins de cinq par an arrêtent leurs études à l'issue de la licence. Des éléments précis et chiffrés manquent quant au profil des étudiants recrutés et à leur devenir.

Conclusion

Principaux points forts :

- Des liens forts avec des lycées permettant d'intégrer la question de la réussite avant l'entrée dans le supérieur.
- Un suivi individualisé des étudiants.
- Une orientation à l'international forte, adossée à des enseignements en langues et à un semestre à l'étranger.

Principaux points faibles :

- Une équipe pédagogique qui compte trop peu d'universitaires, spécialement de politistes.
- Une place insuffisante de plusieurs enseignements fondamentaux de science politique.
- Un dispositif de suivi du devenir des étudiants peu lisible.

Analyse des perspectives et recommandations :

La licence *Science politique* est une formation présentant un fort taux de réussite. Elle a pour ambition d'améliorer le suivi des étudiants, et d'augmenter les effectifs en L1, ce à quoi les liens forts entretenus avec, notamment, les lycées devraient contribuer. La configuration actuelle de cette licence correspond plutôt à une formation de culture générale. Pour une spécialisation correspondant à son libellé, il est indispensable de recruter des enseignants permanents à l'ICES, docteurs en science politique et exerçant une activité de recherche.

LICENCE SCIENCES DE LA VIE

Établissement(s)

Institut catholique d'études supérieures - ICES. Convention avec l'Université de la Rochelle.

Présentation de la formation

La licence mention *Sciences de la vie* (SV) de l'Institut Catholique d'Etudes Supérieures (ICES) de la Roche-sur-Yon est une formation initiale en présentiel en 3 ans, permettant d'acquérir des compétences scientifiques solides dans le domaine des sciences biologiques et géologiques. La mention bénéficie d'une convention avec l'Université de la Rochelle (ULR), permettant la délivrance d'un diplôme national de licence.

Les débouchés visés sont essentiellement la poursuite d'études dans une variété de formations dont les masters en écologie-environnement, les écoles d'ingénieurs, les masters de l'enseignement et les masters *Santé*. Après un tronc commun du semestre 1 (S1) au semestre 3 (S3), la formation comprend quatre parcours à partir du semestre 4 (S4) : *Biologie des organismes (BO)*, *Sciences de la vie et de la terre (SVT)*, *Professorat des écoles (PE)*, *Préparation aux grandes écoles (PGE)*. Les enseignements ont lieu sur le site de l'ICES à la Roche-sur-Yon.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs d'apprentissage de la formation sont clairement définis et connus des étudiants par le biais de l'interface informatique de la formation. Cette licence est construite pour donner une solide formation en biologie et en géologie pour la poursuite d'études en masters du domaine de la biologie ou de l'environnement ou des écoles d'ingénieurs. Le syllabus présent sur le site de la formation à destination des étudiants décrit les connaissances à acquérir, mais reste restreint quant aux compétences visées.

Les évaluations des apprentissages sont cohérentes avec les connaissances et compétences à acquérir et connues et compréhensibles par les étudiants. Les débouchés très variés, principalement la poursuite d'études en master *Ecologie-environnement* (33 %), les grandes écoles (15 %) ou les master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF : 12 %), sont portés à la connaissance des étudiants. Par contre, l'insertion professionnelle immédiate ne semble pas être un élément abordé.

La formation est en cohérence avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles de la mention. Les débouchés sont en adéquation avec les objectifs de la formation.

Positionnement dans l'environnement

La formation est bien intégrée dans l'offre globale de formation de l'établissement qui propose deux licences en biologie : la licence *Sciences de la vie* (SV) et la licence *Sciences pour la santé* (SPS). Les passerelles entre ces deux mentions sont précisées. La formation, portée par le département de biologie de l'ICES, affiche sa position dans la carte régionale des formations de 1er cycle en précisant qu'elle constitue la seule licence *Sciences de la vie* dispensée dans le département de la Vendée. Néanmoins, elle est en concurrence avec des formations proposées par les universités proches de Nantes, Angers, Le Mans et la Rochelle. Cette licence est sous convention avec l'ULR qui définit les crédits européens et délivre le diplôme de licence. La convention avec l'ULR est claire et bien définie, elle permet notamment l'intervention d'enseignants-chercheurs de l'ULR dans les enseignements de la licence. Les étudiants peuvent poursuivre dans les masters proposés par l'ULR. Dans ce contexte, il apparaît que l'originalité de la licence SV de l'ICES par rapport aux autres licences tient au fait qu'elle donne aux étudiants une formation expérimentale intensive, surtout au cours de la 1ère année de licence (L1), et ce, grâce à des groupes d'étudiants à effectif réduit.

L'absence de laboratoires de recherche propres à l'établissement implique une dimension recherche de la formation uniquement basée sur l'intervention de 11 enseignants-chercheurs provenant des universités suivantes : Angers, La Rochelle, Le Mans, Nantes, Rouen ainsi que d'un chercheur CNRS.

Des intervenants du pôle de compétitivité Atlanpôle Biothérapie ainsi que de l'association Ruptur valorisant le développement d'une économie durable permettent une bonne articulation de la formation avec le monde socio-économique. Un autre point positif est constitué par l'accord de partenariat avec le centre hospitalier

département de Vendée permettant à du personnel hospitalier d'enseigner, et à l'hôpital d'accueillir potentiellement des stagiaires de la formation dans les services de recherche clinique.

L'ouverture à l'international de la licence SV est assez remarquable, dans la mesure où elle s'appuie sur une vingtaine de partenariats avec des universités étrangères établis avec le département de biologie de l'ICES dont elle dépend, ayant fait bénéficier de séjours à l'étranger à 15 % des étudiants de la 3ème année de licence (L3) au cours des 3 dernières années. De plus, les étudiants sont incités à effectuer un semestre du niveau L3 dans une université partenaire étrangère, en vue, notamment de parfaire l'apprentissage de l'anglais. L'acquisition de crédits européens dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants. Ces échanges concernent les deux licences SV et SPS dans leur ensemble sans préciser la part pour chacune des deux mentions.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est bien structurée autour d'un tronc commun en L1, partagé avec la licence SPS et permet une spécialisation progressive. Cette 1ère année apporte les connaissances théoriques mais aussi pratiques en biologie. En effet, les travaux pratiques représentent 42,50 % des heures enseignées, ce qui constitue un atout pour cette formation. Des passerelles existent en L1 au niveau du semestre 2 entre les licences SPS et SV. La 2ème année de licence (L2) est également fondée sur un tronc commun en semestre 3, puis à compter du semestre 4, une unité d'enseignement (UE) de 6 crédits européens permet une différenciation pour chacun des 4 parcours. Ce schéma de formation est cohérent avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles. La formation est organisée en semestres et en UE mais pas en blocs de connaissances et de compétences. Ceci étant, le département de biologie a entamé le travail de mise en place de l'approche compétences avec l'ULR, mais il n'est pas encore finalisé pour la licence SV.

La formation est totalement en présentiel et aucune indication n'est donnée concernant la possibilité d'un cursus en formation continue ou en alternance, ce qui pourrait être un plus en particulier pour les parcours BO et SVT. La validation des acquis de l'expérience et la validation des études supérieures ne sont pas proposées pour l'obtention du diplôme. La formation est en capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau ou salariés).

La formation présente des éléments de pré professionnalisation avec la présence d'enseignements dédiés à la construction du projet professionnel de l'étudiant, à la connaissance du milieu industriel et de la recherche et enfin de stages. Il est toutefois dommage que les stages ne soient pas obligatoires dans la formation, d'autant plus que seulement 25 % des étudiants réalisent un stage au cours de leur licence. La présence du pôle entreprise de l'ICES qui accompagne les étudiants volontaires dans le processus de recherche de stages et dans l'élaboration de leur projet professionnel est un point positif.

La part des enseignements transversaux est importante et permet l'acquisition de compétences en communication (écrite et orale), en conduite de projets et en recherche documentaire. Les étudiants peuvent améliorer leur maîtrise du français et passer la certification Voltaire, ce qui est un plus. L'enseignement des langues est bien représenté avec 20 heures semestrielles sur les 6 semestres, mais le passage de certifications n'est pas obligatoire et l'obtention du grade de licence n'est pas conditionnée, à l'heure actuelle, à un niveau minimum de certification.

La place du numérique dans la formation est présente avec la présence d'une UE au semestre 1 d'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, la délivrance de la certification C2i (qui sera remplacée par Pix) et l'accès à un environnement numérique de travail avec l'usage de moodle (renforcé en raison de la pandémie). A noter la présence de plus de 120 ordinateurs qui sont à disposition des étudiants dans 3 salles dédiées.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont très bien développés et variés. Tout d'abord, la présence d'enseignements de remise à niveau pour les primo-entrants au cours de la dernière semaine du mois d'août et la possibilité d'effectuer la 1ère année en 2 ans (dispositif "oui si"). Un autre dispositif intéressant est celui du tutorat confié aux étudiants volontaires de L2. De plus, la mise en place du contrôle continu en coordination avec l'ULR a permis d'augmenter le taux de réussite en L1. La présence de passerelles vers la licence SPS et en interne entre les différents parcours avec conservation de tout ou partie des crédits européens acquis est aussi un point positif. Les étudiants sont fortement sensibilisés à l'éthique soit au cours des enseignements soit grâce à des UE dédiées. L'équipe pédagogique sensibilise les étudiants à la fraude et utilise différents outils anti-plagiat.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique, hormis 2 personnes dont le responsable de la formation, est uniquement constituée d'intervenants extérieurs : 11 d'entre eux sont des enseignants-chercheurs ou chercheurs dont les domaines de

compétence sont en adéquation avec la formation. La part des enseignements confiés à des intervenants extérieurs issus des mondes industriel et socio-économique est en accord avec la finalité de la formation. Leur niveau de compétence et de responsabilité est en cohérence avec la formation.

Le pilotage de la formation est assuré essentiellement par le directeur du département de biologie, également responsable des deux mentions de licence SPS et SV, qui organise une réunion de département annuelle à laquelle est convié l'ensemble des acteurs de la formation : enseignants essentiellement vacataires, étudiants, personnels administratifs et techniques. Le responsable de la formation assiste seul au conseil de perfectionnement de la licence SV de l'ULR. Il n'est pas accompagné d'étudiants de l'institut. Il n'y a pas de conseil de perfectionnement propre à la formation. Le conseil de perfectionnement externalisé à la Rochelle dispose de tous les documents utiles pour mener à bien ses réflexions (origine des étudiants, effectifs et taux de réussite).

Les étudiants sont bien informés sur les modalités d'évaluation de leur formation, sur les modalités de contrôle des connaissances (contrôle continu) et de passage à l'année supérieure. Le principe de seconde chance est respecté. Plus spécifiquement, la délivrance du diplôme est assurée par un jury organisé par les responsables de la licence SV de l'ULR. Un pré-jury a lieu avec le responsable de la formation qui n'assiste pas au jury final.

Dispositif d'assurance qualité

Les effectifs de la formation sont suivis, aussi bien quantitativement que qualitativement. Un tableau de bord annuel est disponible. L'attractivité de la formation (mesurée par le nombre d'inscrits, le nombre de candidatures) est connue et analysée au regard du contexte de la formation. Les flux d'étudiants (boursiers, hors académie, étrangers) sont connus et analysés. La mesure de la réussite des entrants lors des premiers semestres de la formation, en tenant compte des contrats pédagogiques de réussite établis, est réalisée, analysée et intégrée à la démarche d'amélioration continue de la formation. Les flux d'étudiants sortants non diplômés (abandons, réorientations, passerelles, concours) sont connus et analysés. Ces différentes informations sont communiquées de façon orale aux étudiants.

La formation connaît le devenir de ses diplômés, que ce soit en poursuite d'études ou en insertion professionnelle. Les étudiants contribuent de manière active à l'autoévaluation à travers des questionnaires réalisés en fin de semestre ainsi qu'au conseil de fin d'année. Leur contribution peut se faire au travers du conseil de la vie étudiante. Toutefois, leur évaluation est restreinte aux contenus enseignements et ne porte pas sur l'offre pédagogique de la formation. De plus, les étudiants ne sont pas vraiment représentés dans le conseil de perfectionnement de l'ULR, ce qui ne permet pas l'autoévaluation de la formation du site. Il sera redéfini pour correspondre à la formation locale.

Résultats constatés

Les effectifs sont globalement faibles au regard des 4 parcours proposés à compter du semestre 4. Il y a environ 100 étudiants inscrits sur les 3 années avec en moyenne 46 étudiants en L1, 31 étudiants en L2 et 30 étudiants en L3. La formation recrute essentiellement en Vendée (66 % des effectifs de L1) et plus largement quasiment exclusivement en Loire-Atlantique.

Le taux de réussite est satisfaisant avec 70 % des étudiants qui valident le diplôme en 3 ans, et les taux d'abandon acceptables pour ce type de licence : 8 % en L1 et 3 % en L2.

L'insertion professionnelle directe est faible (4 %), ce qui est classique pour ce type de licence dont l'objectif majeur est la poursuite d'études. Ces dernières sont en adéquation avec les objectifs affichés de la formation avec 49 % des étudiants diplômés en 2019 et 2020 qui poursuivent en master en lien avec les parcours proposés mais avec une nette dominance pour les masters en écologie et environnement (33 %) suivie d'une répartition équivalente en master MEEF (12 %) ou l'intégration dans les grandes écoles (15 %).

Conclusion

Principaux points forts :

- L'importance de la pratique expérimentale.
- Le taux de réussite élevé.
- La poursuite d'études dans une large gamme de masters.

- Des dispositifs d'aide à la réussite et suivi très développés.

Principaux points faibles :

- Des effectifs globalement faibles au regard des 4 parcours.
- Une équipe pédagogique composée essentiellement de vacataires.
- La faiblesse du pilotage et des dispositifs d'assurance qualité (pas de conseil de perfectionnement propre à l'ICES).
- L'alternance non développée.

Analyse des perspectives et recommandations :

La licence *Science de la vie* de l'ICES est une formation de qualité tant au niveau théorique qu'expérimental, avec un fort taux de réussite et de poursuite d'études dans un large spectre de masters. Les effectifs sont faibles pour une licence comprenant 4 parcours. Il est primordial de renforcer l'équipe pédagogique avec des enseignants permanents de l'ICES, titulaires d'un doctorat et menant des activités de recherche. La création d'un conseil de perfectionnement dédié à cette formation apparaît comme nécessaire pour l'autoévaluation et la définition de futures orientations. L'ouverture en alternance de certains parcours (*Biologie des organismes, Sciences de la vie et de la terre*) serait aussi souhaitable et permettrait de renforcer l'attractivité de la formation.

LICENCE SCIENCES POUR LA SANTÉ

Établissement(s)

Institut catholique d'études supérieures (ICES) - Convention avec la Rochelle Université

Présentation de la formation

La licence *Sciences pour la santé* (SPS) de l'Institut Catholique d'Etudes Supérieures (ICES) de la Roche-sur Yon est une formation initiale en présentiel en trois ans, permettant d'acquérir des compétences dans les sciences biomédicales. La mention est sous convention avec la Rochelle Université (ULR), permettant la délivrance d'un diplôme national de licence.

Les débouchés visés sont la poursuite d'études dans un master en relation avec la santé (domaine médical, paramédical, cosmétologique, agroalimentaire), l'intégration d'une école d'ingénieur (biochimie, biotechnologie, agroalimentaire) ou vétérinaire ou encore, de rejoindre les études de santé. Après un tronc commun du semestre 1 (S1) au semestre 3 (S3), la formation comprend deux parcours à partir du semestre 4 (S4) : *Santé humaine* (SH) et *Préparation aux concours des grandes écoles* (PGE). La formation a été ouverte à la rentrée 2018-2019. Les enseignements ont lieu sur le site de l'ICES à la Roche-sur Yon.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la licence SPS sont très clairs et bien affichés. L'enseignement dispensé, bien détaillé dans les syllabus communiqués aux étudiants, est cohérent avec ces objectifs. En effet, cette licence est construite pour donner une solide formation théorique et pratique en sciences biomédicales pour la poursuite d'études en master *biologie-santé*, l'intégration des études médicales ou des écoles d'ingénieurs.

Les compétences à acquérir sont clairement identifiées et conformes à la fiche du répertoire national des certifications professionnelles de la mention. Une annexe descriptive au diplôme pourrait être ajoutée pour spécifier les compétences acquises à l'issue de la validation du diplôme.

Les débouchés sont en adéquation avec les objectifs de la formation : majoritairement la poursuite d'études en master *Biologie-santé* (46 %), les études de santé (6 %) ou les écoles d'ingénieur (6 %).

Positionnement dans l'environnement

La formation est bien intégrée dans l'offre globale de formation de l'établissement qui propose deux licences en biologie : la licence *Sciences de la vie* (SV) et la licence *Sciences pour la santé* (SPS). Les passerelles entre ces deux mentions sont précisées. Au niveau régional et départemental, la licence SPS portée par le département de biologie de l'ICES apparaît comme la seule à donner une formation en sciences biomédicales. Cette licence est sous convention avec l'ULR qui définit les crédits européens et délivre le diplôme de licence. La convention avec l'ULR est claire et bien définie ; elle permet, notamment, l'intervention d'enseignants-chercheurs (EC) de l'ULR dans les enseignements de la licence. L'ULR propose elle aussi une licence SPS. Dans ce contexte, l'originalité de la licence SPS de l'ICES par rapport aux autres licences tient au fait qu'elle donne aux étudiants une formation expérimentale intensive surtout au cours de la 1^{ère} année, et ce, grâce à des groupes d'étudiants à effectif réduit.

L'adossement à la recherche apparaît comme faible du fait de l'éloignement de centres de recherche et de plateformes technologiques. L'intervention de chercheurs et EC d'unités labellisées permet toutefois d'ouvrir la formation vers la recherche.

L'interaction avec le monde socio-économique se fait à travers plusieurs partenariats comme l'adhésion au pôle de compétitivité Atlanpôle Biothérapies. Ceci permet l'intervention de professionnels dans la formation, notamment dans les unités d'enseignement (UE) transversales.

L'ouverture à l'international de la licence SPS est assez remarquable dans la mesure où elle s'appuie sur une vingtaine de partenariats avec des universités étrangères établis avec le département de biologie de l'ICES dont elle dépend, ayant fait bénéficier de séjours à l'étranger à 15 % des étudiants en 3^{ème} année de licence (L3) au cours des trois dernières années. De plus, les étudiants sont incités à effectuer un semestre du niveau L3 dans une université partenaire étrangère, en vue, notamment de parfaire l'apprentissage de l'anglais. L'acquisition de crédits européens dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants. Ces échanges concernent les deux licences SV et SPS dans leur ensemble sans préciser la part pour chacune des deux mentions.

Organisation pédagogique de la formation

L'organisation pédagogique est claire, bien structurée et permet une spécialisation progressive de l'étudiant. Ainsi, la 1^{ère} année de licence (L1) est totalement mutualisée avec la licence SV, une autre mention de licence du département de biologie. Cette 1^{ère} année apporte les connaissances théoriques en biologie, mais aussi pratiques. En effet, les travaux pratiques (TP) représentent 42,50 % des heures enseignées. Les deux mentions de licence sont ensuite séparées dès la 2^{ème} année de licence (L2), mais la proximité des enseignements permet des passerelles entre les deux formations. A partir du semestre 4, la licence SPS se scinde en deux parcours : SH et PGE. Pour les étudiants du 2nd parcours, des renforcements sont donnés dans les matières (mathématiques, chimie, physique) afin de préparer les concours d'accès aux écoles nationales vétérinaires et aux écoles nationales supérieures d'agronomie. Des passerelles existent aussi entre ces deux parcours.

La formation est totalement en présentiel et aucune indication n'est donnée concernant la possibilité d'un cursus en formation continue ou en alternance, ce qui pourrait être un plus en particulier pour le parcours SH en L3. La validation des acquis de l'expérience et la validation des études supérieures ne sont pas proposées pour l'obtention du diplôme. La formation est en capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau ou salariés).

Un travail d'approche par compétences de la formation est en cours et a permis d'établir un référentiel de 12 compétences classées en disciplinaires, transversales et pré-professionnelles, mais il devra être poursuivi et finalisé.

Une part importante de la formation est consacrée à l'insertion professionnelle et à l'intégration dans le monde de la recherche. Cela se traduit par la présence d'enseignements obligatoires de préparation au projet professionnel en L1 et L2, complétés par des éléments optionnels (initiation à l'entrepreneuriat) et des stages.

La préparation à la recherche est très présente avec des enseignements de méthodologie scientifique et expérimentale en L2 et L3, des TP réalisés dans des laboratoires de recherche (Nantes, Bordeaux) et des visites de plateformes expérimentales de recherche. Il est dommage que la réalisation d'un stage soit facultative sans qu'il soit crédité, alors que 25 % des étudiants effectuent un stage.

La part des enseignements transversaux est assez remarquable, à savoir 6 crédits européens par semestre soit 20 % des crédits européens. Ces enseignements sont en adéquation avec l'obtention de compétences pour faciliter l'insertion professionnelle ainsi que des compétences linguistiques. Les étudiants peuvent améliorer leur maîtrise du français et passer la certification Voltaire, ce qui est un plus. L'enseignement de l'anglais est plutôt bien représenté avec 20 heures semestrielles sur les 6 semestres, mais le passage de certifications n'est pas obligatoire.

La place du numérique dans la formation est présente avec la présence d'une UE en S1 d'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, la délivrance de la certification C2i (qui sera remplacée par Pix) et l'accès à un environnement numérique de travail avec l'usage de moodle (renforcé en raison de la pandémie).

Plusieurs dispositifs d'aide à la réussite sont mis en place comme par exemple une remise à niveau dès l'arrivée en L1, la possibilité de réaliser la 1^{ère} année en deux ans (dispositif "oui si") et le tutorat à plusieurs niveaux de la formation. Les modalités d'enseignement et de progression sont bien adaptées aux différents profils étudiants ; en particulier, le passage en année supérieure est possible si 45 crédits européens sont validés sur 60. Une approche par acquisition de compétences permettrait de renforcer ce processus et de sensibiliser l'étudiant à sa progression dans le cursus. L'évaluation des compétences est mise en œuvre pour certains TP.

Les étudiants sont fortement sensibilisés à l'éthique soit au cours des enseignements soit grâce à des UE dédiées. L'équipe pédagogique sensibilise les étudiants à la fraude et utilise différents outils anti-plagiat.

Pilotage de la formation

Les enseignements sont réalisés pour l'essentiel par des enseignants non permanents, dont des EC d'universités voisines. L'équipe pédagogique comporte 63 membres non permanents : 17 EC, 3 ingénieurs de recherche, 6 agrégés, 13 issus du monde professionnel et des personnels non titulaires possédant un doctorant. Les EC relèvent des disciplines en accord avec les matières enseignées. Il y a donc très peu de personnels permanents du département de biologie de l'ICES dans l'équipe pédagogique.

Le pilotage de la formation est assuré par le directeur du département de biologie, également responsable des deux mentions de licence SPS et SV, qui organise un conseil annuel avec les chargés d'enseignement, les représentants étudiants, la direction du pôle entreprise ainsi que des techniciens des laboratoires de l'ICES. Il assure aussi le suivi des étudiants au plan administratif et pédagogique.

Il n'y a pas de conseil de perfectionnement clairement identifié pour la licence SPS. Du fait de la convention avec l'ULR, le directeur du département est convié au conseil de perfectionnement de la mention SV de l'ULR. La représentation de l'ICES à ce conseil est donc assez faible.

Les étudiants sont bien informés sur les modalités d'évaluation de leur formation, sur les modalités de contrôle des connaissances et de passage à l'année supérieure. Le principe de seconde chance est respecté. Plus spécifiquement, la délivrance du diplôme est assurée par un jury de l'ULR.

Dispositif d'assurance qualité

L'origine géographique des étudiants entrants, leur formation d'origine, le taux de boursiers, le taux de réussite et les abandons sont connus et bien analysés. Il en est de même du devenir des étudiants après la validation du diplôme.

Les étudiants contribuent de manière active à l'autoévaluation à travers des questionnaires réalisés en fin de semestre ainsi qu'au conseil de fin d'année. Leur contribution peut se faire au travers du conseil de la vie étudiante. Toutefois, leur évaluation est restreinte aux contenus enseignés et ne porte pas sur l'offre pédagogique de la formation. De plus, ils ne sont pas vraiment représentés dans le conseil de perfectionnement de l'ULR.

De manière globale, l'absence de conseil de perfectionnement dédié à cette formation et le caractère non permanent de la plupart des enseignants ne facilitent pas l'autoévaluation de la licence SPS.

Résultats constatés

Depuis l'ouverture de cette formation en 2018, les effectifs sont en progression constante en L1 (27 à 34) et satisfaisants pour les premières promotions en L2 et L3 (32 environ). De plus, environ un tiers des étudiants provient d'autres régions de France que des Pays de la Loire. Ceci montre une bonne attractivité de cette formation.

Le taux de réussite est satisfaisant avec 75 % des étudiants qui valident le diplôme en trois ans. On note un certain pourcentage d'abandons (5 %) au niveau de la L2 qui semble associé à la poursuite d'étude en filière "Santé".

Les données disponibles sur le devenir des étudiants montrent qu'une grande majorité poursuit dans un master à vocation "biologie-santé" (46 %), un master management de la santé ou biobusiness (9 %), un master de santé publique (7 %), les études de santé (6 %) ou les écoles d'ingénieur (6 %). Au vu de ces données, les objectifs de la licence SPS sont globalement atteints avec un large spectre de débouchés en poursuite d'études. On peut toutefois relever que le taux d'intégration des écoles d'ingénieur est assez faible alors que la formation dispose d'un parcours dédié.

Conclusion

Principaux points forts :

- L'importance de la pratique expérimentale.
- Une formation très ouverte pour l'accès à de nombreux cursus en sciences biomédicales.
- Des dispositifs d'aide à la réussite et suivi très développés.
- Des taux de réussite élevés.

Principaux points faibles :

- Le faible nombre d'enseignants permanents, titulaires d'un doctorat et menant une activité de recherche.
- La professionnalisation pas suffisamment valorisée.
- Le faible taux d'intégration dans les écoles.
- La faiblesse du pilotage et des dispositifs d'assurance qualité (pas de conseil de perfectionnement dédié).

Analyse des perspectives et recommandations :

La licence *Sciences pour la santé* de l'ICES est une formation de qualité au niveau théorique et expérimental, avec des dispositifs d'aide à la réussite variés et efficaces, des taux de réussite satisfaisants, et des poursuites d'études dans les sciences biomédicales en adéquation avec les objectifs. La professionnalisation devrait être renforcée avec des stages obligatoires et valorisés, et l'ouverture de la formation à l'alternance (notamment dans le parcours SH).

Des synergies avec d'autres formations pourraient être trouvées, par exemple pour le parcours PGE, afin d'augmenter le taux d'intégration dans les écoles. Il est primordial de renforcer l'équipe pédagogique avec des enseignants permanents à l'ICES, titulaires d'un doctorat et menant des activités de recherche. La création d'un conseil de perfectionnement dédié à cette formation apparaît comme nécessaire pour l'autoévaluation et la définition de futures orientations.

MASTER DROIT PRIVÉ DES AFFAIRES

Établissement(s)

Institut catholique d'études supérieures - ICES (Jury rectoral)

Présentation de la formation

Le master Droit privé des affaires est une formation offrant aux étudiants la possibilité de se spécialiser en droit des affaires pour embrasser la profession de juriste d'entreprise, d'avocat, ou d'expert-comptable, ou poursuivre des études en intégrant une école de commerce ou une institution de gestion des ressources humaines. Il est proposé en formation initiale, continue et en alternance. Les enseignements sont dispensés à l'Institut catholique d'études supérieures (ICES) à la Roche-sur-Yon.

Analyse

Finalité de la formation

L'intitulé de la formation et son contenu sont cohérents avec les objectifs annoncés. Il s'agit de permettre à des étudiants ayant obtenu une licence en droit de se spécialiser en droit des affaires. Aucun supplément au diplôme n'est fourni.

Les débouchés sont clairement expliqués et en cohérence avec la formation. Il n'est toutefois pas précisé dans quelle mesure cette information est portée à la connaissance des étudiants. Il s'agit des métiers de juriste d'entreprise, ou, après une poursuite d'études, avocat spécialisé ou expert-comptable. La formation permet de préparer le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) avec le Conservatoire national des arts et métiers de la Roche-sur-Yon. Les étudiants peuvent obtenir des équivalences dans le cadre du diplôme de l'Institut national des techniques économiques et comptables, et certaines unités dans le cadre du DSCG. La formation permet également d'intégrer une école de commerce ou une institution de gestion des ressources humaines. Le contenu de la formation est en cohérence avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation est peu précis. Il est essentiellement indiqué que le master *Droit privé des affaires* ne connaît pas de concurrence au niveau local, mais qu'il en connaît une importante au niveau régional et national.

La formation est adossée au centre de recherche de l'Institut catholique d'Études Supérieures (CRICES), qui est le centre de recherche pluridisciplinaire de l'ICES. Mais les liens entre la formation et la recherche ne sont pas précisés. Il est simplement mentionné que l'ICES organise des conférences et colloques auxquels les étudiants sont conviés et que les étudiants sont en relation avec des enseignants-chercheurs de l'université publique, qui interviennent dans la formation. Il serait intéressant d'améliorer l'articulation formation-recherche, s'agissant d'une formation de master, même si on comprend que cela ne soit pas une priorité s'agissant d'une formation professionnalisante.

La formation s'appuie sur de fortes relations avec le monde socio-économique. Une partie des enseignants sont des professionnels du droit, essentiellement des avocats, ou des fonctionnaires. *A contrario*, si la mise en place de partenariats formalisés fait partie des objectifs de l'ICES, aucun n'a été noué à ce jour.

La mobilité entrante n'est pas précisée. S'agissant de la mobilité sortante, les départs à l'étranger durant le master sont faibles, ce qui s'explique par le fait que la formation est réalisée en alternance. Les étudiants sont néanmoins encouragés à partir à l'étranger avant ou à l'issue du master *Droit privé des affaires*. Aucun partenariat précis avec un établissement d'enseignement supérieur étranger n'est mentionné.

Organisation pédagogique de la formation

Le master *Droit privé des affaires* s'organise autour de quatre semestres et ne comporte aucun parcours particulier. La maquette fait état d'enseignements d'un volume horaire inhabituel, surtout en 1^{ère} année de

master (M1) : les cours magistraux sont souvent d'une durée réduite (24 heures, parfois 18 heures en M1). Cela est expliqué par la présence de séminaires qui permettent de compléter l'enseignement théorique par une formation pratique. Mais les travaux dirigés qui accompagnent les cours magistraux ne sont que de 18 heures au lieu de 15 heures en temps normal, ce qui ne semble pas compenser la réduction du volume horaire des cours magistraux, d'autant que certaines des matières concernées ne sont pas assorties de séminaires. On peut par ailleurs s'interroger sur la présence de certaines matières, telles que l'« accès aux bases de données », que l'on aurait pensé trouver en licence plutôt qu'en master.

La formation est réalisée en alternance. Elle est également ouverte tant à la formation initiale qu'à la formation continue. L'alternance se déroule de janvier à juin en M1, et de septembre à juin en 2^{de} année de master (M2).

Les responsables du master *Droit privé des affaires* précisent être à même de proposer des aménagements aux étudiants en situation de handicap, ainsi qu'aux autres étudiants présentant une situation particulière, sans dire en quoi consistent concrètement ces aménagements. Un dispositif est en outre prévu pour permettre aux étudiants de se réorienter.

Un tableau réalisé à partir des blocs de compétence de la fiche RNCP, permet de faire ressortir les compétences que la formation doit permettre de développer. Rien n'est dit s'agissant de l'existence de modalités pédagogiques diversifiées.

Le master *Droit privé et des affaires* ne semble pas chercher à préparer ses étudiants à et par la recherche. Le dossier ne mentionne aucune préparation au doctorat. Il insiste au contraire sur le fait qu'il a vocation à préparer ses étudiants à leur intégration dans le milieu professionnel, ce qui est logique s'agissant d'une formation en alternance. On peut toutefois s'interroger sur l'absence de liens avec la recherche, puisqu'il s'agit d'une formation de niveau master. L'ouverture vers des pédagogies innovantes, pourrait, par exemple, permettre de trouver un compromis entre la vocation professionnalisante du diplôme et l'ouverture nécessaire à la recherche.

La formation permet à ses étudiants d'acquérir une bonne connaissance du monde professionnel. Elle est en effet réalisée en alternance. De plus, un certain nombre des enseignants sont issus du monde professionnel (avocats, fonctionnaires, consultants, etc.). Les étudiants sont amenés à rédiger un rapport sur leur alternance ou sur un sujet théorique en première et en M2.

Les étudiants ont des cours d'anglais juridique. Ils peuvent également obtenir certaines certifications, sur la base du volontariat. Rien n'est dit sur la proportion d'étudiants qui profitent effectivement de cette possibilité. Les étudiants ont également la possibilité d'effectuer un semestre ou une année à l'étranger. Mais cette faculté n'est pas mise en œuvre puisque l'alternance rend toute mobilité durant la formation quasiment impossible.

Les étudiants bénéficient d'un espace numérique de travail, d'une plateforme d'apprentissage en ligne et de l'accès aux bases de données en ligne auxquelles est abonnée la bibliothèque universitaire. Le parc informatique de l'ICES est renouvelé tous les trois ans. Un enseignement centré sur l'accès aux bases de données est également prévu. La formation n'est pas prévue pour être dispensée à distance (sauf de fait durant la crise sanitaire).

Les étudiants et les enseignants du master *Droit privé des affaires* sont informés des dispositifs visant à préserver l'intégrité scientifique et l'éthique. Les étudiants sont amenés à contresigner une déclaration-type attestant sur l'honneur de l'absence de plagiat au moment de la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport.

Pilotage de la formation

Une part très importante de l'équipe pédagogique est constituée de professionnels. En effet, les enseignants-chercheurs (tous non permanents) assurent 30 % des enseignements, et les professionnels 70 %, ce qui paraît doublement déséquilibré : absence de permanents, et surreprésentation des professionnels. Les étudiants ont connaissance de sa composition exacte en début d'année.

La formation est dirigée par un directeur de département. Elle dispose de moyens administratifs et pédagogiques suffisants (direction des études, pôle entreprise, bibliothèque universitaire, etc.). Le pilotage est assuré par divers organes de concertation, dont on peine à voir l'articulation. Un conseil de perfectionnement se réunit deux fois par an ; il est composé ainsi : directeur de département et ses 2 adjoints, 3 enseignants, 2 représentants étudiants. Mais aucune indication n'est transmise sur les résultats concrets de ses travaux.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont explicites ainsi que les règles d'attribution des crédits du système européen de transfert et d'accumulation de crédits. Elles respectent les

réglementations nationales et européennes. Il n'existe pas de supplément au diplôme, mais le responsable de la formation peut attester des compétences acquises au sein du master. Rien n'est dit sur l'utilisation effectivement de cette possibilité.

Dispositif d'assurance qualité

Les modalités de recrutement des étudiants font l'objet d'un dispositif transparent. Le recrutement s'effectue essentiellement auprès des étudiants titulaires d'une 3^{ème} année de licence en droit. Un dispositif de passerelle est prévu pour les étudiants titulaires d'un M1 ou pour les étudiants ayant effectué une ou plusieurs années d'enseignement supérieur en lien avec le droit, sans pour autant être titulaire d'une licence en droit. Dans ce cas, l'admission s'opère sous réserve d'une procédure de demande de validation des acquis auprès du Rectorat de Nantes.

Il est indiqué que les effectifs du master font l'objet d'un recensement qui précise l'effectif entrant à la rentrée universitaire, leur formation d'origine, les éventuelles démissions au cours de l'année ou réorientations. Mais le tableau n'est pas fourni.

Le taux de réussite des étudiants est fourni pour chacune des deux années de master depuis l'année 2016-2017. Les rares échecs ne sont pas expliqués.

Le master *Droit privé des affaires* ne dispose pas d'outil efficace pour analyser le devenir de ses anciens étudiants. Il existe simplement un annuaire des anciens étudiants et un réseau des anciens de l'ICES, mais dont les informations sont insuffisantes. Une étude a par ailleurs été réalisée en 2019. Mais elle ne permet pas de disposer de données précises sur les étudiants du master.

L'autoévaluation de la formation repose sur une évaluation systématique des enseignements par les étudiants, un conseil de département, et un conseil de perfectionnement.

Résultats constatés

Les données transmises ne permettent pas de disposer d'une vision claire de l'évolution des effectifs, de l'insertion professionnelle ou encore, de la poursuite d'études des étudiants de la formation. En M1, l'effectif qui était d'environ une quinzaine d'étudiants a fortement augmenté à la rentrée 2020, soit 44 étudiants, suite à la mise en œuvre de la sélection en M1 à l'échelle nationale. Il est trop tôt pour évaluer les conséquences de cette forte augmentation des effectifs sur le taux de réussite. En M2, les effectifs sont de 21 étudiants sur les deux dernières promotions. La ventilation des effectifs entre formation initiale, formation continue ou en alternance, n'est pas précisée. Les étudiants intégrant le M1 viendraient pour l'essentiel d'autres établissements que l'ICES, principalement de Loire-Atlantique et de Bretagne, ainsi que de la Région Aquitaine. Le taux de réussite est très bon, généralement 100 %. Les données sur le devenir des diplômés ne sont pas disponibles.

Conclusion

Principaux points forts :

- Une formation attractive.
- La forte professionnalisation.
- Un taux de réussite élevé.

Principaux points faibles :

- La surreprésentation des professionnels au sein de l'équipe pédagogique, et peu d'enseignants-chercheurs.
- L'absence de place faite à l'enseignement à et par la recherche ; aucune poursuite d'étude en doctorat.
- La faiblesse du pilotage et des dispositifs d'assurance qualité.
- La faible ouverture à l'international.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit privé des affaires* de l'ICES est une formation de qualité qui présente le mérite de travailler à l'insertion professionnelle de ses étudiants, notamment en alternant les périodes en entreprise et les périodes académiques. Cependant, la formation gagnerait à développer l'ouverture à l'international, et surtout à intégrer dans l'équipe pédagogique des enseignants permanents à l'ICES, titulaires d'un doctorat et menant des activités de recherche, afin de renforcer le lien avec la recherche.

De même, la qualité de la formation passe par une clarification du pilotage et une amélioration des dispositifs d'assurance qualité, notamment pour la mise en place d'un suivi des diplômés. Enfin, l'intitulé du master devrait se mettre en conformité avec la nomenclature : Droit privé ou Droit des affaires.

MASTER DROIT FISCAL

Établissement(s)

Institut catholique d'études supérieures - ICES (Jury rectoral)

Présentation de la formation

Le master *Droit fiscal* de l'Institut catholique d'études supérieures (ICES) est une formation récente puisqu'elle a été mise en place à la rentrée universitaire 2017/2018. Elle propose une spécialisation en droit fiscal, complétée par des études de comptabilité, gestion et management. Les enseignements sont dispensés au sein du campus de l'ICES à la Roche-sur-Yon, en formation initiale ou formation continue, ou en alternance.

Analyse

Finalité de la formation

La finalité de la formation est très clairement exprimée et les enseignements dispensés permettent d'acquérir les connaissances attendues en cohérence avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles. Les débouchés sont tout aussi clairement identifiés et sont en adéquation avec la finalité de la formation : cadre juridique en entreprise, avocat spécialisé dans le domaine du conseil fiscal aux entreprises, juriste dans un cabinet d'expertise comptable, administration fiscale. Outre les débouchés professionnels, le master *Droit fiscal* offre la possibilité de préparer le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) en partenariat avec le Centre national des arts et métiers (CNAM) de la Roche-sur-Yon. Les étudiants bénéficient également des dispenses en vertu de la concordance entre les programmes du master et de certaines unités d'enseignement du DSCG. Les modalités de communication de ces débouchés aux étudiants ne sont cependant pas explicitées.

Il n'existe pas de supplément au diplôme qui précise les connaissances et compétences acquises par l'étudiant. Il est indiqué que le responsable de formation peut attester par écrit, sur demande de l'étudiant ou d'un représentant du monde professionnel, des compétences acquises au sein du master.

Positionnement dans l'environnement

La formation est unique au sein de l'environnement local, dans la mesure où il n'existe aucun master en droit fiscal à l'échelle départementale, ni au sein des différentes Universités de Nantes et d'Angers.

L'articulation de la formation avec la recherche consiste essentiellement dans la présence d'enseignants-chercheurs dans le corps enseignant ainsi que la participation des étudiants à des conférences et des colloques tout au long de l'année. Il est indiqué que ces conférences sont tantôt obligatoires, tantôt réservées aux étudiants volontaires sans précision sur les critères qui motivent cette différence de régime.

Il existe également des liens avec l'environnement socio-économique du fait de la présence de nombreux praticiens dans le corps enseignant et de la place importante accordée à l'alternance au cours des deux années de master. Toutefois, aucun partenariat n'est à ce jour formalisé, mais il est indiqué que cela fait partie des objectifs du responsable du pôle entreprise de l'ICES pour les années à venir.

La dimension internationale de la formation ne semble pas non plus très développée, les étudiants ayant simplement la possibilité d'effectuer des séjours à l'étranger (étant précisé que ces départs restent, de fait, difficiles à réaliser dans le cadre d'une formation en alternance).

Organisation pédagogique de la formation

La spécialisation des étudiants est progressive. La 1^{ère} année de master (M1) se veut généraliste dans la mesure où elle permet aux étudiants d'acquérir un socle de connaissances fondamentales en droit fiscal. La 2^{ème} année de master (M2) permet d'aborder les régimes de fiscalité particuliers.

La formation est en capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières. Des dispositifs relatifs à l'accessibilité existent à l'échelle de l'établissement, des aménagements pédagogiques existent en faveur des étudiants en situation de handicap, des étudiants sportifs de haut niveau, salariés, engagés ou militaires.

L'acquisition des compétences est traduite sous forme de référentiel de compétences. Il n'est cependant pas explicité leur traduction pédagogique précise dans le cadre du master. Il n'est pas précisé si les étudiants disposent d'un portefeuille de compétences permettant d'évaluer leurs acquis. Les compétences transversales acquises sont détaillées.

Les étudiants sont initiés à la recherche à travers la rédaction d'un rapport sur leur alternance ou sur un sujet théorique au cours des deux années de master. Le pourcentage d'étudiants choisissant un sujet théorique n'est pas documenté.

La professionnalisation tient une place essentielle dans l'organisation du diplôme, cela se traduit par l'organisation des enseignements et la place centrale de l'alternance de janvier à juin en M1, et de septembre à juin en M2.

La vocation internationale de la formation est relativement limitée et se traduit par des enseignements d'anglais juridique (36 heures pour chaque année de master) ainsi que la possibilité de réaliser des certifications de langues.

La place du numérique est tout à fait satisfaisante, les étudiants disposant d'un environnement numérique de travail, mais également d'une plateforme d'apprentissage en ligne. De surcroît, des enseignements relatifs à l'accès aux bases de données sont dispensés.

Les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité scientifique et éthique à travers la charte des étudiants de l'ICES signée au moment de l'inscription définitive de l'étudiant. Ces dispositions font l'objet d'un affichage public numérique permanent tout au long de l'année universitaire. Lors de la rédaction du rapport ou du mémoire, l'étudiant contresigne une déclaration attestant sur l'honneur de l'absence de plagiat. L'ICES est également doté d'un logiciel anti-plagiat.

Pilotage de la formation

L'indication des professionnels, enseignant ou ayant enseigné, ne facilite pas l'appréciation de l'équipe pédagogique. L'équipe pédagogique se compose quasi exclusivement de vacataires, dont 6 enseignants-chercheurs en poste au sein d'universités publiques, et de praticiens, ces derniers étant majoritaires. Cette équipe pédagogique est doublement déséquilibrée : absence d'enseignant permanent, et surreprésentation des professionnels. Il n'est pas indiqué si l'équipe pédagogique est formée à l'approche compétences.

Le pilotage de la formation s'articule principalement autour de la personne du directeur de département, enseignant-chercheur rattaché de manière permanente à l'ICES. Il existe un conseil de perfectionnement se réunissant au moins une fois par an afin de discuter d'un certain nombre de questions et de proposer d'éventuelles améliorations. Les résultats ou améliorations proposés par le conseil de perfectionnement ne sont pas documentés. Il existe également un conseil académique réunissant l'ensemble des directeurs et responsables de formation de l'ICES qui a pour objet de suivre l'élaboration, la mise en oeuvre et l'harmonisation des maquettes. La fréquence de ces conseils n'est pas documentée.

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences sont clairement exprimées et relativement classiques sous forme d'un examen semestriel terminal ou sous la forme de contrôle continu, avec l'organisation d'une session de rattrapage. Le jury rectoral comprend 3 enseignants-chercheurs et 3 professionnels.

Dispositif d'assurance qualité

La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en droit. Il existe également des passerelles pour les étudiants titulaire du diplôme de comptabilité et de gestion, qui peuvent être admis en master sous réserve des capacités d'accueil de la formation et en fonction de critères pédagogiques (motivation, notes obtenues). En outre, les candidats non titulaires d'une licence de droit mais ayant effectué une ou plusieurs années d'enseignement supérieur en lien avec le droit fiscal peuvent être admis sous réserve d'une procédure de demande de validation des acquis auprès du Rectorat de Nantes.

Les effectifs paraissent relativement faibles, tout particulièrement en M1, ce qui peut s'expliquer par l'ouverture récente de la formation, même si l'on peut observer une progression depuis la création de la formation (3 étudiants en 2017/2018 contre 11 en 2020/2021). Les taux de réussite sont très satisfaisants (100 %).

Le devenir des étudiants n'est pas encore connu, mais il convient de relever qu'une enquête de suivi a été réalisée en 2019 avec le cabinet CONVERSENS pour l'ensemble des étudiants de l'ICES. Il est toutefois précisé à ce sujet que cette enquête ne permet pas de disposer de données précises pour les seuls étudiants en droit fiscal.

L'autoévaluation de la formation est assurée grâce à un questionnaire adressé aux étudiants en fin de semestre et aux organes prévus à cet effet (conseil de département et conseil de perfectionnement)

Résultats constatés

L'attractivité de la formation pose question compte tenu des faibles effectifs, spécialement en M1 (11 pour les promotions 2019/2021), d'autant que la formation ne souffre d'aucune concurrence au niveau régional.

L'insertion professionnelle est pour l'instant difficile à mesurer. La poursuite d'études n'est pas envisagée, mais l'on peut supposer qu'elle concerne essentiellement les étudiants se destinant à la profession d'avocat ou de juriste en entreprise.

Conclusion

Principaux points forts :

- La forte professionnalisation.
- De nombreux débouchés.
- L'importance du numérique.

Principaux points faibles :

- Les faibles effectifs.
- Une équipe pédagogique constituée essentiellement de vacataires, avec une surreprésentation des professionnels.
- L'absence de partenariats formalisés avec les entreprises.
- La faiblesse du pilotage et des dispositifs d'assurance qualité.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit fiscal* de l'Institut catholique d'études supérieures est une formation récente, ouverte en 2017/2018, avec de très faibles effectifs. Elle offre néanmoins des perspectives intéressantes aux étudiants, notamment grâce au rythme alterné. Il est recommandé de développer les partenariats avec le monde socio-professionnel, et surtout d'intégrer dans l'équipe pédagogique des enseignants permanents, titulaires d'un doctorat et menant des activités de recherche.

MASTER DROIT PUBLIC DES AFFAIRES

Établissement

Institut catholique d'études supérieures - ICES (Jury rectoral)

Présentation de la formation

La mention de master *Droit public des affaires* de l'Institut catholique d'études supérieures (ICES) est une formation en deux ans, ouverte en formation initiale ou continue, et en formation par alternance. Elle a pour objectif de former de futurs agents en collectivités, des collaborateurs de société d'économie mixte (SEM) ou société publique locale (SPL) et des avocats spécialisés en droit public. Les enseignements sont dispensés dans les locaux de l'ICES à la Roche-Sur-Yon.

Analyse

Finalité de la formation

Ce master a vocation à former, dans une logique très professionnalisante compte tenu de l'alternance, des juristes maîtrisant le droit public à destination des collectivités territoriales ou des cabinets d'avocats qui développent leurs activités dans ce domaine, spécialement sur le domaine du droit public des affaires. Sont spécialement visés les cabinets d'avocats du barreau de la Roche-sur-Yon, ce qui semble un peu réduit. Ces objectifs sont clairement exposés et correspondent logiquement à la formation dispensée. Les débouchés sont cohérents avec la formation. La mention n'est pas délocalisée. Les compétences et connaissances à acquérir sont explicites. Le mode de diffusion des objectifs et métiers visés, des compétences et connaissances à acquérir, ne sont pas documentés.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation est avant tout départemental et régional. Cependant, l'originalité de la formation en droit public des affaires est avancée par rapport aux Universités de Nantes et Angers. Pourtant, il existe un master *Droit public des affaires* (uniquement en 2ème année de master - M2) à Nantes.

L'articulation avec la recherche est réduite, ce qui est revendiqué et en partie compréhensible pour une formation focalisée sur l'insertion professionnelle par l'alternance.

L'articulation du master *Droit public* avec les partenaires socio-économiques, spécialement les collectivités et les établissements publics locaux est très développée sans que de véritables partenariats ne soient formalisés. Des relations « *intuitu personae* » sont revendiquées. Ces relations, notamment nouées autour du réseau des professionnels intervenant ou ayant enseigné dans le diplôme, sont indispensables pour l'organisation des stages des étudiants.

Cette formation ne présente pas de véritable dimension internationale, ce qui est compréhensible puisque, proposée en alternance, elle reste centrée sur les marchés du travail local.

Organisation pédagogique de la formation

La spécialisation progressive de la mention est des plus classiques. Elle est parfaitement lisible et offre, avec son organisation en alternance très structurée, une excellente insertion dans le milieu professionnel. Des adaptations spécifiques sont possibles pour les situations particulières (handicap, sportifs) sans que des cas concrets ne soient mentionnés, ce qui s'explique par la faiblesse des effectifs.

La formation donne une place limitée à l'approche par compétences au niveau des enseignements. Le master propose une approche classique d'enseignements théoriques, mais complétée par la formation en alternance où les compétences sont acquises à travers l'expérience.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique se limite classiquement à l'intervention des enseignants-chercheurs intervenant dans la formation. La formation revendique logiquement préférer l'insertion dans le milieu professionnel.

L'acquisition de compétences transversales est détaillée, incluant l'expression orale et écrite, évaluées à travers les rapports en M1 et M2. Cette acquisition se fait essentiellement à travers l'alternance.

L'ouverture internationale de la formation ne lui est pas spécifique et n'est pas détaillée. Les partenariats étrangers ne sont pas précisés. La possibilité d'effectuer un semestre à l'étranger, difficile à organiser dans une formation en alternance, existe mais le nombre d'étudiants concernés n'est pas précisé. L'enseignement des langues (anglais des affaires en 1^{ère} année de master (M1) et anglais juridique en M2) est appréciable, présent à chaque semestre (18 heures en M1 et 24 heures en M2).

La place du numérique est classiquement limitée à la numérisation des supports d'enseignement et à la consultation des ressources documentaires propres aux juristes. Les étudiants sont informés et sensibilisés à l'intégrité scientifique et à l'éthique, ce qui fait l'objet d'analyses très développées par le responsable de la formation.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est composée quasi exclusivement de non permanents extérieurs à l'ICES, titulaires dans des universités publiques et pour près de deux-tiers de professionnels. Cette composition est doublement déséquilibrée : absence d'enseignants permanents, et surreprésentation des professionnels.

Les responsabilités sont clairement définies et concentrées entre les mains du responsable de la formation, directeur du département droit.

La composition du conseil de perfectionnement est connue et comprend le directeur du département, ses 2 adjoints, 3 enseignants et des représentants étudiants (un par niveau de formation). A l'exception des enseignants non représentés, celle du conseil de département est identique puisque le directeur du département "droit" est le responsable de l'ensemble des formations. La distinction entre les deux, qui porte sur les attributions, n'est cependant pas très claire et l'utilité de ces deux structures parallèles n'est pas évidente.

Le suivi de l'acquisition des connaissances est varié et classique, selon des modalités précisément définies. Le principe de seconde chance est respecté. Le jury rectoral est composé de 6 membres dont 3 enseignants-chercheurs dans des universités publiques.

Dispositif d'assurance qualité

Les modalités de recrutement sont transparentes : la formation est sélective et le recrutement dépend logiquement de frais d'inscription plus élevés que dans les établissements publics. Les flux (pour le moment très limités) sont analysés sans que le détail n'en soit spécifié (répartition entre la formation initiale, la formation continue et l'alternance). La formation est ouverte à tout étudiant titulaire d'une licence en droit. Des passerelles existent pour les étudiants suivants : ceux ayant validé un M1 de droit public, admis en M2 sous réserve de critères administratifs et pédagogiques ; ceux ayant validé un M1 de droit et non en M2. Ceux ayant effectué une ou plusieurs années d'enseignement supérieur en lien avec le droit mais sans être titulaire d'une licence en droit peuvent être admis, sous réserve d'une procédure de validation des acquis auprès du rectorat de Nantes.

Le recrutement est essentiellement extérieur à l'ICES, en provenance notamment de la Région Ouest. La faiblesse des effectifs (inférieurs à 10 pour le moment) ne permet pas d'apprécier l'attractivité de la formation. Le taux de réussite est connu. Le suivi des diplômés ne fait pas pour le moment l'objet d'une attention particulière compte tenu de la faiblesse des effectifs (qui limite actuellement la portée d'un tel suivi). Les résultats ne sont pas publiés mais peuvent être communiqués sur demande aux intervenants dans la formation ou oralement aux étudiants.

La fréquence des réunions du conseil de perfectionnement est présentée de façon ambiguë : à la fin de chaque semestre ou au moins, une fois par an. Ses attributions sont clairement définies mais aucun élément ne permet d'apprécier la portée de son fonctionnement. Le conseil de département se réunit lui aussi deux fois par semestre mais il est précisé qu'il ne fait l'objet d'aucun compte rendu écrit, ce qui ne permet donc pas non plus d'en apprécier la portée.

La formation a mis place un processus d'amélioration continue sur la base d'une autoévaluation par des questionnaires anonymes qui sont censés nourrir les travaux du conseil de perfectionnement, mais on en ignore l'usage qui en est fait.

Résultats constatés

Cette mention de master succède à une formation orientée vers des collectivités locales qui avait été mis en sommeil en 2015, notamment suite aux précédentes recommandations du Hcéres portant sur la faiblesse des effectifs. Cette nouvelle mention de master, réorganisée, a ouvert en 2018 mais le M1 n'est ouvert qu'une année sur deux. Malgré cette ouverture une année sur deux, les effectifs ne sont pas plus nombreux : 3 en 2018 (avec 4 en M2 en 2019) et 8 étudiants en 2020 en M1. Les flux d'étudiants sont analysés. Les abandons sont nuls et le taux de réussite de 100 %.

Pour le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés, l'ICES ne dispose pas pour le moment des outils pertinents. Une enquête a été confiée en 2019 au cabinet CONVERSENS, mais elle concerne l'ensemble des étudiants de l'ICES, et ne détaille pas le cas des quatre diplômés de la mention sortis cette même année. Les poursuites d'études ne sont pas connues.

Conclusion

Principaux points forts :

- Une formation professionnalisante.
- Des débouchés professionnels visés en adéquation avec les besoins identifiés à l'échelle locale.

Principaux points faibles :

- L'extrême faiblesse des effectifs.
- La surreprésentation des professionnels au sein de l'équipe pédagogique, et peu d'enseignants-chercheurs.
- La faiblesse du pilotage et des dispositifs d'assurance qualité.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit public des affaires* de l'Institut catholique d'études supérieures est une formation qui présente un indéniable intérêt par son organisation reposant sur un rythme alterné. Cependant, plusieurs éléments interpellent sur sa pérennité : la faiblesse des effectifs malgré l'ouverture une année sur deux, l'équipe pédagogique très déséquilibrée et l'insuffisance des dispositifs d'assurance qualité.

MASTER GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Établissement(s)

Institut catholique d'études supérieures - ICES (Jury rectoral)

Présentation de la formation

Le master *Gestion des ressources humaines* (GRH) de l'Institut Catholique d'Études Supérieures (ICES) de Vendée, a été créé en 2018. Son unique parcours, *Gestion des ressources humaines du domaine privé*, a pour objectif de former au pilotage des ressources humaines en entreprise. Une 1^{ère} année de master (M1) est dispensée en formation initiale, et une 2nde année (M2) en alternance, au rythme de trois semaines en entreprise et une semaine à l'ICES. Les enseignements sont dispensés à l'ICES sur le site de La Roche-sur-Yon.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs, les connaissances et les compétences visés par la formation, sont explicites et cohérents avec le libellé du master GRH. Cette formation qui se veut théorique, pratique, humaine et professionnelle, se donne comme objectif de former au pilotage et à l'administration de la ressource humaine de l'entreprise (gestion administrative, gestion prévisionnelle des emplois et compétences, transformation digitale, communication interne, direction d'équipe etc.). Le master GRH est dispensé en formation initiale en M1 (comportant deux stages en entreprise), et pour sa seconde année en alternance. Ces éléments sont déclinés dans un supplément au diplôme.

Les débouchés professionnels visés sont exposés clairement et cohérents avec le niveau master mais également le programme de la formation. Sans se positionner dans l'univers de la certification professionnelle, le master GRH de l'ICES a été construit autour du référentiel ROME et de la fiche du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP). Les informations (objectifs, débouchés) sont communiqués via le site internet de l'ICES et le directeur de formation en début d'année.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement est énoncé au niveau local et un peu au niveau régional, mais pas sur le plan national et international. Ainsi, sa volonté principale est de permettre aux entreprises vendéennes et des Pays de la Loire de recruter localement leurs gestionnaires Ressources Humaines, en proposant une orientation dans ce domaine dès le M1, ce qui en fait sa spécificité.

L'adossement à la recherche est associé essentiellement à des cours de méthodologie et à la réalisation d'un mémoire de recherche traitant des ressources humaines en M2. En dehors de ce mémoire, l'adossement à la recherche reste très limité au regard des attendus habituels ; excepté un Maître de Conférences (MCF) Habilité à Diriger des Recherches (HDR) en poste à l'ICES, un nombre très restreint d'enseignants-chercheurs ou de docteurs-chercheurs associés figurent dans l'équipe pédagogique (un docteur-chercheur associé et un MCF-HDR provenant de l'Université de Rennes 1 ; un Professeur des Universités et un MCF-HDR d'Aix-Marseille). Il est précisé que le master GRH est également adossé au centre de recherche de l'ICES, sans développement d'informations supplémentaires.

En ce qui concerne les liens avec l'environnement socio-économique, il est évoqué un partenariat avec l'École de Management et de Direction (EMD Marseille) pour une spécialisation "Manager d'entreprise" (sans qu'aucun autre information ne soit fournie). De plus, grâce au pôle entreprises de l'ICES, de nombreux partenariats existent avec des entreprises dont une liste est détaillée (KPMG SA, Accior, Akena, Fiducial expertise...). Enfin, le master GRH a le soutien de l'ANDRH de Vendée (Association des Directeurs de Ressources Humaines), mais dont la teneur n'est pas précisée en dehors de leur collaboration au moment de la création du master. A cela, s'ajoutent des visites d'entreprises, l'organisation de conférences dont des témoignages de DRH mais aussi les retours d'expérience des praticiens enseignants.

Sur le plan international, le master GRH ne fait pas état de partenariat avec des établissements supérieurs étrangers, ni en matière de mobilité d'étudiants (au motif de l'incompatibilité avec la dimension professionnelle de la formation et notamment de l'alternance), d'enseignants et de personnels administratifs.

Organisation pédagogique de la formation

La structure du master GRH de l'ICES est adaptée aux différents projets professionnels des étudiants. Des cours de remise à niveau permettent de consolider, dès la première année, des prérequis en méthodologie, anglais ou encore informatique (utilisation d'Excel). La spécialisation se construit peu à peu, après un 1er semestre focalisé sur l'acquisition de fondamentaux. La formation se déroule sur deux ans avec un M2 en alternance (trois semaines en entreprises et une semaine d'enseignement), en appliquant le système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (crédits européens). L'apprentissage des compétences visées par la fiche RNCP s'effectue à travers une pédagogie par thématique lisible et associée à un volume horaire et un nombre de crédits européens, sans que la formation ne soit positionnée dans un cursus Master-Doctorat -.

S'agissant de l'adéquation avec les différents profils, le master n'accueille pas, pour l'instant, de formation continue (réflexion en cours pour une ouverture en 2022), et ne propose pas de distanciel. La validation des acquis de l'expérience et la validation des études supérieures sont envisagées avec le développement de la formation continue. Par contre, la formation est accessible aux étudiants en situation de handicap en termes d'accessibilité et d'aménagement des études. Les étudiants salariés sont intégrés, en alternance, en M2.

L'approche par compétences est déployée en cohérence avec le référentiel ROME et la fiche RNCP du master GRH ; la formation est organisée autour de thématiques. Néanmoins, rien n'est spécifié sur la mise en place des blocs de compétences, d'un portefeuille de compétences ou de modalités pédagogiques diversifiées.

L'adossement à la recherche consiste en un cours de méthodologie en M1 puis en la rédaction d'un mémoire de recherche appliquée (en fin de M2), visant à conceptualiser une question pratique relative aux ressources humaines. En dehors de ces deux éléments, peu d'éléments sont indiqués sur les liens avec le monde de la recherche (formation par et à la recherche) et la poursuite en doctorat.

Les compétences transversales utiles à l'insertion professionnelles sont développées par différents moyens : 15 mois d'expérience en entreprise (stages en M1 et alternance en M2), des séminaires professionnels (peu détaillés) et des mises en situation régulières (conception, organisation et conduite d'activités de formation, comme l'organisation des conférences). A ce niveau, le pôle entreprise de l'ICES participe activement à la formation, notamment en aidant à la recherche de stage et à l'élaboration du projet professionnel des étudiants.

En ce qui concerne l'ouverture à l'international, un cours de langue anglaise est évoqué (18 heures par semestre en M1 et en M2 avec des heures en plus pour les tests). Ce cours est orienté "entreprise". De plus, l'étudiant peut passer le *Test of English for International Communication* (TOEIC) s'il le souhaite.

Les moyens numériques sont ceux de l'établissement : moodle, « Suite Google », trois salles informatiques équipées, les ressources numériques de la bibliothèque universitaire. De manière traditionnelle, les enseignants peuvent déposer sur une plateforme MOOC- ICES/ i-Tunes des documents (diapo, audio, vidéo). Une salle est dédiée à l'enregistrement audio-vidéo de certaines séances de cours. Ce dispositif permet à l'étudiant de reprendre les enseignements vus en cours. Il permet aussi de créer des cours donnés à distance et fournis à l'étudiant, via le MOOC, ce qui a été le cas avec la Covid 19.

L'aide à la réussite, hormis la semaine de remise à niveau lors du M1, passe par un contrat pédagogique et des entretiens individuels, dont trois minimum sont prévus par an, avec le directeur du master.

Les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité scientifique et l'éthique (mise en garde sur l'importance de la faute et les conséquences du plagiat), et à l'utilisation d'un logiciel anti-plagiat (Turnitin). En prolongement, la charte de l'étudiant comprenant le règlement des examens, est signée chaque année.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est identifiée et associée aux différents contenus de la formation. Le M1 se caractérise par un mixage équilibré entre enseignants universitaires et praticiens, puis en M2 la part de ces derniers est plus importante. Cependant, la part des universitaires en nombre est infime dans l'équipe pédagogique totale : cinq sur les deux années dont deux MCF-HDR rattaché à l'ICES, les autres étant des enseignants-chercheurs des Universités de Rennes 1 et d'Aix-Marseille. De surcroît, aucun enseignant-chercheur ne relève de la discipline "sciences de gestion", ce qui est très surprenant pour un master GRH. Les enseignants permanents de l'ICES assurent seulement une centaine d'heures de cours. Ensuite, la qualité ainsi que le niveau de compétence et

de responsabilité des intervenants professionnels ne sont pas spécifiés ; ce qui ne permet pas de voir la cohérence entre leur profil et les enseignements. De plus, rien n'est précisé s'agissant de la formation à l'approche par compétences de l'équipe pédagogique.

Pour ce qui est des modalités de pilotage, elles sont explicitées et renvoient à plusieurs instances : la direction de la formation est assurée par un général, directeur du département de sciences politiques de l'ICES ; une équipe de pilotage assure l'interface avec les entreprises. La direction des études, au niveau de l'établissement, assure le suivi administratif. Un conseil de perfectionnement est constitué des membres de l'équipe de pilotage, de 3 universitaires, 3 professionnels et 4 étudiants. Le conseil de perfectionnement étudie et contrôle la cohérence de la formation entre le programme d'enseignement et les objectifs de la formation. À l'issue du conseil, un procès-verbal est rédigé.

Les modalités de contrôle des connaissances sont clairement explicitées dans les maquettes et en accord avec les attendus de la formation. Il est indiqué que l'étudiant ajourné à cause de résultats insuffisants pour valider son année est appelé à la session de rattrapage. Il est signalé que les étudiants ont connaissance des modalités d'évaluation par le directeur du master, en début d'année. Pour la délivrance du diplôme national, la formation est validée par un jury rectoral, présidé par un Professeur des Universités et un Maître de Conférences de Rennes 1.

Pour ce qui est de l'évaluation de compétences, il est spécifié que la forme des évaluations intègre l'évaluation des compétences : étude de cas pratique, mise en situation avec des jeux d'entreprise, exercices de synthèse. Un livret d'apprentissage reprenant les compétences est en cours de réalisation pour 2021. Un supplément au diplôme dans lequel figureront les compétences acquises par l'étudiant fait partie des objectifs pour 2022.

Dispositif d'assurance qualité

Les données concernant les effectifs sont présentées par année de master (effectifs attendus et réels depuis l'année 2018, année de création). La démarche de recrutement s'appuie sur le site d'information de l'ICES, et des campagnes d'information. Rien n'est indiqué quant à l'attractivité de la formation. Le taux de réussite est renseigné sur les deux dernières années et concerne une cohorte relativement faible, d'une dizaine d'étudiants.

Le devenir des diplômés est connu au travers d'un suivi de la réussite des étudiants effectué par le cabinet extérieur. Un « taux d'entrée dans la vie professionnelle en GRH » est indiqué, mais sans que plus d'informations ne soient plus détaillées (natures du contrat, salaires, zones géographiques, types d'entreprises...). La poursuite d'étude est explicitée, mais rien n'est spécifié pour la poursuite en doctorat. Les flux d'étudiants sortants non-diplômés sont connus, mais pas commentés.

Pour ce qui est du processus d'amélioration continue, outre l'existence d'un conseil de perfectionnement, les enseignements sont évalués tout au long de la formation : à la fin de chaque semestre, l'étudiant est interrogé sur la qualité de la formation que ce soit en organisation, en fonctionnement ou sur la cohérence des études par différents moyens (formulaire, sondage etc.). En outre, les enseignants et tuteurs de stage transmettent leurs observations directement au directeur du master, soit par mails soit oralement. Pour ce qui est du traitement et des suites données à ces évaluations, elles manquent de formalisation. Il est juste en effet signalé, que quelle que soit leur origine, toutes ces informations sont prises en compte, sans plus de détails.

Résultats constatés

Depuis 2018, année de création du diplôme, et sur les trois dernières années (2018/2021), les effectifs sont stables se situent entre 12 et 13 en M1 et entre 10 (2018-2019) et 14 en 2020-2021 en M2 (avec des arrivées d'étudiants extérieures en M2 : 2 en 2019-2020 et 2020-2021), étant précisé que tous les étudiants du M2 sont en alternance. Rien n'est développé concernant la démarche de recrutement des étudiants, et l'attractivité de la formation : seule une mise en perspective de l'effectif prévisionnel de 25, avec les effectifs réels autour de 12/13 en M1 est possible ; mais ces données sont à relativiser compte tenu de la création récente du diplôme. Le recrutement est présenté comme vaste, ouvert aux étudiants licenciés aussi bien en droit-économie-gestion qu'en arts, lettres et langues.

Le taux de réussite est renseigné sur les deux dernières années ; le taux de réussite en M1 se situe entre 83 % (2018-2019) et 100 % (2019-2020), et il est de 91% en M2 (une seule année disponible vu la création récente). De même, les flux d'étudiants sortants non-diplômés sont connus (un abandon et un étudiant ajourné en 2018-2019 en M1 ; un étudiant non validé en 2019-2020 en M2), mais ne font pas l'objet d'analyse.

La formation étant récente, sa première promotion est sortie en 2020. Le devenir des diplômés est connu au travers d'un suivi de la réussite des étudiants effectué par un cabinet extérieur, mais pas assez développé en termes qualitatifs (nature du contrat, salaires, zones géographiques, types d'entreprises...). Ainsi, s'agissant de

la promotion 2018-2020, le taux d'entrée dans la vie professionnelle en GRH est de 82 %, un diplômé s'étant réorienté vers une formation en bâtiment (charpentier), un autre contraint de retarder son entrée dans la vie professionnelle à cause de la fermeture de l'entreprise qui devait l'embaucher. Il n'est pas abordé de poursuite d'études en doctorat.

Conclusion

Principaux points forts :

- La forte professionnalisation et la 2nde année en alternance (contrats de professionnalisation).
- Le positionnement différencié et territorial.
- La qualité du pilotage et du processus d'amélioration continue.

Principaux points faibles :

- Le triple déséquilibre de l'équipe pédagogique : surreprésentation des professionnels (sans indication sur leurs fonctions) ; aucun enseignant-chercheur en sciences de gestion ; manque d'enseignants permanents, titulaire d'un doctorat et menant une activité de recherche.
- L'investissement très limité de la formation par et à la recherche.
- De faibles effectifs malgré un recrutement très ouvert.
- La dimension internationale très limitée.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master GRH de l'ICES, créé en 2018 présente des atouts, donnant une large place à la professionnalisation. Reste que ce potentiel nécessite d'être confirmé sur plusieurs points : développer l'attractivité afin d'augmenter les effectifs, ce qui peut se faire via l'ouverture de la formation en apprentissage et/ou l'ouverture à l'international ; une équipe pédagogique renforcée par le recrutement d'enseignants permanents, titulaires d'un doctorat (notamment en sciences de gestion) et menant des activités de recherche.

MASTER HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE

Établissement(s)

Institut catholique d'études supérieures - ICES (Convention avec l'Université de Poitiers)

Présentation de la formation

Le master *Histoire, civilisations, patrimoine* de l'Institut catholique d'études supérieures (ICES) de La-Roche-sur-Yon est une formation en deux ans, avec pour objectifs tant la poursuite d'études (doctorat ou préparation aux concours de l'enseignement) que l'entrée sur le marché du travail dans les métiers de la culture, du patrimoine, du multimédia, de la communication, des archives ou de l'administration territoriale. La formation en convention avec l'Université de Poitiers propose deux parcours : *Mondes modernes et contemporains*, parcours orienté recherche non ouvert en 2018/2019 pour le M1 et 2019/2020 pour le M2 en raison d'un nombre insuffisant d'étudiants ; *Histoire publique et expertises scientifiques*, créé en 2019, parcours professionnalisant. Les enseignements sont délivrés en partie dans les locaux de l'unité de formation et de recherche d'histoire de l'Université de Poitiers, en partie dans ceux de l'ICES à La Roche-sur-Yon.

Analyse

Finalité de la formation

Les compétences à acquérir, disciplinaires et transversales, sont bien présentées aux étudiants (dans une brochure distribuée en début d'année, mais non fournie) et correspondent bien à la formation, même si les enseignements n'ont été retranscrits en termes de compétences que de manière succincte, voire artisanale. Le supplément au diplôme n'est pas fourni. Sauf la poursuite d'études en thèse, les débouchés sont annoncés de façon claire et explicite. Le master ne propose pas de certification professionnelle.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Histoire, civilisations, patrimoine* n'est en concurrence directe avec aucune formation de l'établissement, et constitue le débouché naturel des étudiants diplômés de sa licence d'histoire, venus pour l'essentiel de Vendée et de Loire-Atlantique. Sur le plan régional, des formations équivalentes se trouvent à Nantes et à Angers, et sur un plan inter-régional, à La Rochelle. Cette concurrence est mentionnée, sans qu'il soit précisé si ces universités attirent en master des étudiants issus de l'ICES et réciproquement, ni s'il existe des données sur les raisons de tels choix, en particulier pour les étudiants résidant entre la Roche-sur-Yon et Nantes. C'est avec Poitiers, à 2 heures par la route et 4 par le train, qu'une convention d'association a été conclue depuis 2013.

Cette convention permet à la formation de s'adosser au Centre de recherche interdisciplinaire en histoire, histoire de l'art et musicologie de cette université (CRIHAM – équipe d'accueil 4270) dont les colloques, journées d'études et séminaires participent à la formation des étudiants, qui peuvent aussi collaborer à la publication de *Tierce*, sa revue en ligne. Les jurys de soutenances des mémoires de 2^{ème} année (M2) comportent un membre de chacun des deux établissements. Ceci dit, en dehors de ces jurys, le fonctionnement exact de la convention est peu explicite. Localement, l'environnement « recherche » comporte un groupe réunissant les enseignants-chercheurs en histoire dans le cadre du CRICES, Centre de recherche de l'ICES. Les étudiants sont tenus d'assister à ses colloques et journées d'études, ce qui donne lieu à des travaux écrits ; ils assistent aussi à des manifestations organisées par l'université de Poitiers. L'insistance sur l'Association internationale pour l'histoire de l'État et de l'administration, présidée par le directeur du département, ainsi que sur la convention avec les archives d'État de Moscou pour l'exploitation de leur fonds Babeuf sont moins convaincantes faute de lien explicite avec la formation, mais rappellent la réalité de l'activité de recherche à l'ICES.

Il existe de nombreux partenariats avec l'environnement socio-culturel (centres d'archives, musées et sites mémoriels, bibliothèques, services culturels divers) mais leur nature et leur intensité ne sont pas précisées. En matière de mobilité entrante ou sortante, prévue et expliquée aux étudiants, les effets des partenariats internationaux ne sont pas précisés, en dehors de cours donnés à Moscou par le directeur du département d'histoire de l'ICES.

Organisation pédagogique de la formation

La structure de la formation est peu lisible pour deux raisons : intitulé du parcours professionnalisant fluctuant (Expertise Historienne, Médiation et Valorisation de l'Histoire, Histoire publique et expertises scientifiques) ; pas de maquette détaillée dans le dossier. Le plus précis est la répartition entre enseignements assurés à Poitiers et à la Roche-sur-Yon ; ce qui peut donner une impression de juxtaposition, même si l'articulation a été bien pensée au préalable. Cependant, des enseignements, notamment des séminaires et des cours de langue, sont communs à 3 semestres des 2 parcours, et le choix entre ces derniers ; s'ils existaient simultanément, semblerait intervenir en M2 dans le cadre d'une spécialisation mais la mention d'un stage en 1ère année (M1) pour l'un des parcours va en sens inverse et participe du flou dans la présentation. Le volume horaire global est conforme à ce que l'on peut attendre dans la discipline.

La « logique de l'alternance » est explicitement écartée, il n'est pas question des enjeux de la formation tout au long de la vie, ni de possibilités de formation à distance malgré l'éloignement entre les deux sites, ni de validation des acquis de l'expérience ou de validation des études supérieures. Des aménagements pour les étudiants à contraintes particulières (engagés ; salariés ; sportifs ; militaires) ou porteurs de handicap sont mentionnés, mais il ne s'agit en fait que d'un rappel des textes réglementaires, concernant surtout les examens.

Au-delà d'un diplôme d'université possible en parallèle, présenté comme complémentaire et « centré sur le savoir-être et le savoir-faire », mais non soumis à évaluation, l'approche par compétences est bien présente avec une liste de celles-ci, avec une réflexion globale sur les apports de la formation, et avec les travaux concrets des étudiants, classiques pour la discipline (mémoire de recherche) ou moins classiques (réalisation d'exposition, valorisation etc.), considérés en bloc comme relevant des « pédagogies innovantes » et correspondant à entre un quart et un tiers des heures d'enseignement. Cela renvoie au caractère central de la formation par la recherche dans la discipline au-delà de la licence, mais aussi, ce qui y est plus original, à l'inscription du travail de l'étudiant dans un cadre collaboratif. Du point de vue de la recherche, il est seulement regrettable que rien de soit dit de possibles contacts liés à une préparation au doctorat.

Les compétences transversales en vue de l'insertion professionnelle sont développées à travers des stages, limités (2 mois maximum) dans le cadre du parcours le plus axé sur la recherche, mais allant de 4 à 6 mois en M2 pour le parcours *Histoire publique et expertises scientifiques* après un 1er stage « d'immersion » en M1. Les services centraux de l'ICES aident aux recherches de stage, et la réflexion sur les difficultés créées par l'actuelle crise sanitaire est à mettre au crédit de l'équipe et de son attention aux problèmes des étudiants.

La dimension internationale passe par des enseignements disciplinaires en langues étrangères durant 3 ou 4 des semestres, par la proposition d'une préparation à la certification *Test of English as a Foreign Language* (TOEFL) et par les possibles mobilités ; on peut regretter l'absence d'indications chiffrée en ce qui concerne ces 2 derniers points.

Au-delà de l'équipement de base (environnement numérique de travail, moodle, recherche bibliographique), le numérique est représenté, en fonction des parcours (mais sans précision de répartition) par des ateliers consacrés à différents outils multimédias et logiciels (information géographique, publication assistée par ordinateur etc.). Des cours à distance, de type MOOC, sont évoqués mais sans réelle précision. L'intégrité scientifique et l'éthique semblent approchées davantage en termes de lutte contre la fraude que dans une perspective plus largement scientifique.

Pilotage de la formation

À l'ICES même, l'équipe pédagogique, bien identifiée, est présentée comme modeste : 3 enseignants titulaires d'un doctorat et qualifiés en histoire moderne et contemporaine, (dont un seul titulaire d'une habilitation à diriger des recherches), 2 doctorants, 1 professionnel extérieur (chef de service de la conservation des musées et des expositions au conseil départemental) et 1 docteur qualifiée en littérature. De ce point de vue, l'association avec le CRIHAM est vitale : sans elle, la formation ne pourrait pas vivre. L'équipe pédagogique comprend aussi des professionnels extérieurs : archivistes, archéologues, journalistes, conservateurs.

L'organisation du pilotage n'est pas présentée de manière très claire : il est question d'un comité de pilotage ou de direction mais sans autre indication (en particulier de composition), et du conseil académique qui concerne l'ensemble de l'ICES. Le conseil de perfectionnement se réunit annuellement, mais sa composition est imprécise (quatre enseignants, un seul professionnel dont on ne sait s'il est vraiment extérieur, des étudiants « ou ex-étudiants » en nombre inconnu) ; il n'est pas donné d'exemple de son action ; ce conseil de perfectionnement est très récent, car est indiquée une mise en œuvre retardée par la crise sanitaire. Et aucune indication n'est donnée sur une instance commune à l'ICES et à Poitiers, ni sur l'articulation entre les deux pôles. L'évaluation des étudiants, enfin, apparaît comme normalement transparente et explicite, conforme au fonctionnement normal d'un master dans la discipline.

Dispositif d'assurance qualité

Le suivi des étudiants est de bonne qualité, même s'il ne donne pas lieu à des commentaires particuliers de la part de l'équipe pédagogique. Le flux des étudiants est régulièrement suivi, tout comme leurs résultats. Les règles d'admission, pour une formation qui n'a pas encore dépassé sa capacité d'accueil, sont clairement présentées mais le dossier renvoie pour cela au site de l'Université de Poitiers et non de l'ICES.

Le devenir des diplômés a été réalisé en octobre 2020 par le biais d'une enquête via différents moyens : messagerie et appels téléphoniques par les services centraux, collecte d'informations par l'équipe pédagogique et l'association des anciens élèves. Les données fournies n'indiquent que le nombre de diplômés entrés dans la vie professionnelle et le type de contrat (contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée), ce qui est très décevant au regard du faible nombre de diplômés (41) sur la période 2015/2019 (le parcours professionnalisant n'a été ouvert qu'en 2019).

Les étudiants sont invités à évaluer anonymement chaque enseignement, selon divers critères et avec un système de notes de 1 à 5, mais aussi avec des remarques libres. En ce qui concerne l'autoévaluation, un appel a été fait à une entreprise privée spécialisée, mais il est difficile de juger de la valeur de l'apport au regard des propos très généralistes.

Résultats constatés

Les effectifs oscillent d'une année sur l'autre, de 5 à 15 inscrits en M1 (seulement 6 sur la dernière année), et entre 6 et 14 en M2, sans explication quant à ces variations importantes. Faute d'information sur l'origine des candidatures, l'attractivité n'est pas mesurable. Le dossier ne mentionne pas non plus la contribution poitevine en termes d'effectifs. Le taux de réussite est proche de 100 %. Même par rapport à de petits effectifs, le nombre d'échecs ou d'abandons est très faible, de l'ordre d'un cas par an.

L'insertion professionnelle semble bonne, avec une très grosse majorité d'anciens étudiants insérés dans la vie professionnelle, dont moitié en contrat à durée indéterminée, mais rien n'est dit sur les emplois occupés (y compris dans l'enseignement dont les concours figurent parmi les débouchés annoncés), ni sur la poursuite d'études en doctorat.

Conclusion

Principaux points forts :

- Une formation de proximité (origine géographique des étudiants) et de qualité.
- Un parcours directement professionnalisant.

Principaux points faibles :

- De faibles effectifs.
- Une équipe pédagogique trop réduite à l'ICES.
- La faiblesse du pilotage et des dispositifs d'assurance qualité.
- Le partenariat peu lisible avec l'Université de Poitiers et la complexité de l'organisation en pratique avec des enseignements dispensés sur deux sites éloignés.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Histoire, civilisations, patrimoine* présente un parcours original, à vocation professionnalisante, mais trop récent pour en évaluer les résultats. La formation doit renforcer son attractivité pour augmenter les effectifs, et réussir ainsi à la pérenniser. Cependant, l'offre de formation est très dépendante de l'Université de Poitiers, plutôt éloignée ; ce qui invite à suggérer deux types d'actions complémentaires : renforcer l'équipe pédagogique de l'ICES, et mettre en place une instance commune à l'ICES et l'Université de Poitiers, instance comprenant des enseignants et enseignants-chercheurs, des représentants étudiants et des professionnels. Enfin, il conviendrait de développer les dispositifs d'assurance qualité.

MASTER RELATIONS INTERNATIONALES

ÉTABLISSEMENT(S)

Institut catholique d'études supérieures - ICES (Jury rectoral)

Présentation de la formation

Le master *Relations internationales* a pour objectif de former en deux ans des professionnels des affaires internationales. Ce master comprend 3 cursus (cursus international, cursus double diplôme et cursus concours) et 5 parcours : *Entreprise*, *Affaires publiques*, *Sécurité-Défense*, *Affaires culturelles* et *Journalisme politique* (suspendu depuis 2020). Proposé en formation initiale, tous les enseignements sont dispensés sur le site de l'Institut Catholique d'Études Supérieures (ICES) à La Roche-sur-Yon, à l'exception d'une partie de la scolarité à l'étranger.

Analyse

Finalité de la formation

L'explicitation des objectifs est détaillée : former des professionnels des relations internationales. Les domaines et débouchés visés correspondent aux différents parcours : *Entreprise*, *Affaires publiques*, *Journalisme et communication* (parcours suspendu faute de candidats), *Sécurité-défense* (parcours le plus demandé, entre 20 et 50 % des promotions) et les affaires culturelles. Trois cursus, dont le choix est fait en 2^{ème} année de master (M2), complètent ces parcours : international (plutôt pour les parcours entreprise et affaires culturelles), concours (plutôt pour les parcours défense et affaires publiques ainsi que affaires culturelles) et double master (obtention du master *Relations internationales* et du master de l'université étrangère partenaire, pour l'instant l'université Peter Pazmany, Budapest). Un étudiant tous les deux ans poursuit vers un doctorat.

Cette formation n'est pas délocalisée et les étudiants doivent effectuer chaque année une mobilité internationale. Les objectifs, compétences et débouchés sont communiqués via le site internet de l'ICES et le directeur de formation en début d'année.

Positionnement dans l'environnement

Ce master *Relations internationales* est proposé par le département de science politique de l'ICES. Le dossier mentionne d'autres masters de même type en France, dans des facultés de droit et de science politique, ainsi que dans des instituts d'études politiques (IEP). Son offre se distingue par un fort volume horaire, de 637 heures sur 2 semestres ainsi que la variété de ses parcours, la place de l'enseignement en langues (deux, trois sont possibles) et sa mobilité internationale. Ainsi, 15 mois sont prévus à l'étranger dans 2 pays différents, dont le 2nd semestre obligatoirement à l'étranger (sauf pour ceux qui choisissent le cursus concours). Le cursus double diplôme est effectué pour une année en Hongrie.

La place de la recherche est présentée comme importante dans le dossier d'autoévaluation, avec 40 heures de cours centrés sur la méthodologie outre le mémoire, l'implication d'enseignants-chercheurs (EC) dans le centre de recherche de l'ICES (CRICES), des colloques scientifiques (dont le comité scientifique est limité à 3 personnes dont 2 du CRICES) dans une perspective internationale et pluridisciplinaire. Cependant, le domaine disciplinaire et l'employeur principal ne sont pas renseignés pour les EC.

L'articulation avec des partenaires socio-économiques et culturels s'appuie sur les liens noués par l'établissement, notamment à travers le projet "ICES juniors - ressources entreprises" ainsi qu'une convention avec les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (dans le domaine d'accueil d'étudiants et de la recherche) ou encore avec des entreprises.

La coopération à l'international est un point fort de la formation. D'une part, avec des conventions d'échange d'étudiants dans le cadre du programme *Erasmus* plus avec 103 universités dans le monde permettant l'organisation des séjours obligatoires à l'étranger lors du cursus. D'autre part, la délivrance d'un double diplôme avec une université en Hongrie : les étudiants du cursus « double diplôme » effectuent une année en Hongrie (3 à 5 étudiants par an) à l'Université Pazmany de Budapest. Des partenariats avec des universités aux États-Unis et en Russie sont, en cours de finalisation pour des délivrances de double diplômes.

Organisation pédagogique de la formation

Ce master propose un programme de formation articulé sur les 3 cursus et les 5 parcours, sachant que les choix de cursus et de parcours sont indépendants même si certains cursus correspondent mieux à certains parcours (cursus concours avec parcours sécurité défense par exemple). Chaque parcours se traduit par un module de 66 heures par semestre. Un tronc commun d'enseignements fondamentaux de plus de 200 heures est prévu. L'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières est possible. Ce master visant à donner des compétences de généraliste à l'international n'est pas construit selon une approche compétences.

La recherche est centrée sur les questions de relations internationales et de géopolitique. Elle repose sur le CRICES, dirigé par un professeur d'université, et un programme de colloques ayant un rythme annuel. La voie doctorale est possible pour les étudiants de cette formation, mais seul un étudiant toutes les deux promotions en moyenne emprunte cette voie.

Ce master privilégie la professionnalisation à l'international et l'intégration au milieu professionnel sachant qu'outre les semestres à l'étranger, les étudiants doivent effectuer un stage de 6 semaines avant d'intégrer le master et que le 4ème semestre correspond à un stage de 6 mois. Les étudiants bénéficient de l'aide d'un cabinet d'orientation pour préciser leur projet professionnel et préparer leurs entretiens de recrutement.

Pour ce qui concerne les compétences linguistiques, ces dernières sont au cœur de la formation, visant pour les étudiants la maîtrise d'au moins deux langues étrangères à l'issue du cursus. L'apprentissage d'une 3ème langue est possible, à choisir parmi les six possibles. Un 'magistère sapiens' est proposé, en complément, et est centré sur des enseignements relatifs à des savoir-être (par exemple, "agir avec justice").

La dimension internationale dans l'organisation pédagogique est particulièrement forte avec des mobilités sortantes et entrantes. Le semestre 2 a vocation à être un semestre d'études à l'étranger. Ainsi, les étudiants du cursus "international" et du cursus "concours" l'effectuent aux États-Unis, tandis que ceux relevant du cursus "double diplôme" le font dans l'université partenaire hongroise. Le semestre 4 est également effectué essentiellement à l'extérieur de l'ICES, en France ou à l'étranger.

Concernant la place du numérique dans l'enseignement, elle est classique avec un accès des étudiants à l'environnement numérique de travail et la plateforme moodle, les applications Google, les ressources numériques de la bibliothèque universitaire et trois salles informatiques. Une salle est également consacrée aux enregistrements audio et vidéo de certaines séances de cours. Néanmoins, la maquette ne semble pas prévoir d'enseignements exploitant les technologies numériques. La formation n'entend pas développer des dispositifs d'enseignement à distance et privilégie un enseignement présentiel.

Les étudiants sont reçus régulièrement (2 fois par semestre et à la demande par le directeur du master) et accompagnés par les services supports de l'établissement (par la directrice de la bibliothèque pour les recherches, par un psychologue clinicien pour les difficultés d'adaptation).

Concernant l'intégrité scientifique et l'éthique, des cours de méthodologie et d'intégrité académique sont prévus. Un logiciel antiplagiat, Turnitin, est acquis par l'établissement.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est identifiée dans la maquette en associant nominativement les enseignants aux enseignements et aux volumes horaires. L'équipe pédagogique ne comprend qu'un nombre très limité de permanents (4 dont 1 seul EC, et 2 dispensant au maximum 25 heures d'enseignement), un seul EC en science politique (1 professeur d'université émérite dispensant 18 heures). Les professionnels sont en majorité des cadres dans l'armée. La maquette distribuée aux étudiants, porte ces éléments à leur connaissance. Cette équipe pédagogique est déséquilibrée à plusieurs titres : quasi absence d'enseignants permanents ; un seul EC en science politique dans un master où cette dimension est essentielle ; une surreprésentation des professionnels issus de l'armée.

La direction est assurée par un général, directeur du département de science politique, secondé par un adjoint et deux autres EC. Des conseils de perfectionnement sont mis en place à un rythme annuel pour évaluer et contrôler la cohérence de la formation entre ses objectifs et les programmes d'enseignements. Ils associent l'équipe de pilotage, 3 EC, 3 professionnels et 4 étudiants, à savoir les délégués et les adjoints de chaque promotion. Les conseils de perfectionnement font l'objet d'un procès-verbal.

Les modalités de contrôle de connaissances s'effectuent principalement en contrôle continu durant toute la durée de la formation, avec une modalité consistant en l'étude d'une question de recherche qui devra donner

lieu à un dossier de recherche où l'étudiant apporte une réponse prenant la forme d'un avis argumenté. Aux semestres 1 et 3, il y a 2 écrits et les enseignements spécialisés des parcours comportent un examen commun et un contrôle continu pour chaque enseignement, chacun comptant pour 50 % de la note. Au 3ème semestre, une épreuve de grand oral est proposée aux étudiants qui doivent la préparer pendant 24 heures. Des modalités de rattrapage sont prévues. L'évaluation intègre les compétences acquises, un livret relatif à ces dernières est en cours d'élaboration.

Dispositif d'assurance qualité

Le suivi des effectifs et de la réussite des étudiants est réalisé quantitativement mais pas analysée dans le dossier. Le devenir des étudiants diplômés n'est pas quantifié précisément dans le dossier mais figurent leurs modes d'insertion professionnelle. Le taux de réussite est affiché sur le site ICES.

La démarche qualité repose sur des questionnaires soumis chaque semestre aux étudiants concernant l'organisation, le fonctionnement et la cohérence des études. Le dispositif s'appuie sur un sondage informatisé, un document écrit relatif aux points forts, aux points faibles et aux améliorations proposées ainsi que l'entretien individuel mettant en présence chaque étudiant et le directeur du master. Les résultats de ce dispositif qualité sont étudiés en conseil de perfectionnement. Le devenir des diplômés est suivi par l'établissement via une étude annuelle réalisée par un cabinet extérieur (Conversens).

Résultats constatés

Le recrutement est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence en sciences sociales et politiques. L'évolution des effectifs au cours des dernières années est erratique avec 2 fois moins d'étudiants en 2019 (15 étudiants) par rapport à 2018 (30 étudiants) mais 3 fois plus l'année suivante (2020), soit 45 étudiants pour l'ensemble de la formation. Il convient également de préciser une répartition inégale des inscrits selon les parcours ; ainsi, le parcours *Journalisme politique* n'a pas ouvert en 2020 en raison d'un effectif insuffisant. La moyenne des effectifs sur 5 ans est d'environ 25 étudiants en cumul (première année de master - M1 - et M2). Ces effectifs sont très réduits au regard des 3 cursus et 5 parcours proposés. En revanche, on observe une stabilité du nombre des inscrits entre la première année et la seconde année. Les taux de réussite sont également variables selon les années, oscillant entre 69 % (M1) et 94 %, ce qui constitue un taux satisfaisant.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, les diplômés semblent rentrer rapidement dans la vie active, d'une part par la voie des concours d'officiers des armées (forte baisse du taux de réussite aux concours, passant de 50 % avant 2018 à 0 %) et le recrutement comme officiers contractuels dans l'armée, et d'autre part, en saisissant des opportunités dans le secteur privé, les organisations non gouvernementales, la fonction publique ou encore en tant que collaborateurs d'élus. Un prestataire de services privé assure le suivi de cette insertion professionnelle à 1, 3 et 5 ans. Comme cela est logique pour un master professionnel, il y a peu de poursuites d'études. A cet égard, seul un étudiant d'une promotion sur deux en moyenne s'engage dans la voie doctorale.

Conclusion

Principaux points forts :

- La forte ouverture internationale avec l'obligation de séjours à l'étranger chaque année, soutenue par des partenariats internationaux.
- Un suivi individualisé de chaque étudiant avec une volonté d'adapter sur mesure la formation.
- Des conseils de perfectionnement réguliers qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

Principaux points faibles :

- Une équipe pédagogique composée essentiellement de vacataires, avec en particulier très peu d'heures assurées par des enseignants-chercheurs en science politique.
- L'architecture relativement complexe de la formation avec 3 cursus et 5 parcours.
- Des effectifs très faibles et variables selon les années, au regard des 3 cursus et 5 parcours.

Analyse des perspectives et recommandations :

L'offre pédagogique originale du master *Relations internationales* contribue indéniablement à le différencier des autres masters en relations internationales. Cependant, malgré la forte progression à la rentrée 2020 en M1, les faibles effectifs rendent difficilement pérenne la structure du master avec 3 cursus et 5 parcours, structure peu lisible en l'état actuel. Considérant la nature universitaire de la formation, il est essentiel de renforcer l'équipe pédagogique en enseignants permanents, titulaires d'un doctorat (notamment en science politique) et menant une activité de recherche.

Observations de l'établissement

ICES
Institut catholique de Vendée

Observations
du président de l'ICES
sur le rapport d'évaluation des formations
par le HCERES
(2017- 2021)

Ayant pris connaissance du rapport d'évaluation des formations de l'ICES pour la période 2017-2021, je remercie, au nom des responsables académiques et des équipes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'établissement, les experts du HCERES qui ont examiné les dossiers présentés.

L'analyse de l'offre de formation effectuée par le HCERES rejoint celle des responsables de l'ICES tant en ce qui concerne ses forces que ses fragilités, faiblesses ou défis auxquels l'ICES doit faire face dans les années à venir.

Les observations qui suivent ne visent pas à rectifier ou à plus forte raison à contester telle ou telle appréciation portée, mais à indiquer les évolutions déjà opérées depuis le dépôt de son rapport d'auto-évaluation par l'ICES au début novembre 2020 ou à préciser les remarques sur quelques points essentiels : corps professoral, recherche et formation, rapport de l'offre de formation à son environnement, stratégie et pilotage de l'offre de formation.

1- Le corps professoral de l'ICES

Tant l'avis sur l'offre globale de formation que les fiches d'évaluation des licences et masters analysés soulignent à juste titre le faible nombre des personnels enseignants titulaires de l'ICES, et tout particulièrement l'insuffisance d'enseignants-chercheurs. Comme indiqué dans le rapport, cette situation n'est pas sans inconvénient sur le plan de l'innovation pédagogique et de la coordination des chargés de cours dont certains ont un petit nombre d'heures d'enseignement. On soulignera cependant que cela n'altère pas la qualité du suivi des étudiants, l'engagement et la proximité de chargés de cours dont la plupart enseignent à l'ICES depuis de nombreuses années et y sont particulièrement attachés, ce que le rapport du HCERES précise d'ailleurs en relevant « l'encadrement individualisé des étudiants ».

L'ICES est bien conscient de cette fragilité qui ne pouvait être traitée jusqu'à peu, tant en raison des contraintes financières que de l'absence d'instances permettant de procéder à des recrutements dans des conditions scientifiquement recevables.

La croissance significative des effectifs étudiants (+ 80% entre 2013 et 2020) a permis de dégager des marges de manœuvre économiques tandis que l'adoption de nouveaux statuts en août 2019 et la signature d'un accord d'entreprise en juillet 2018, amendé en juin 2020 et avril 2021, ont doté l'ICES d'outils adaptés sur le plan académique. Ainsi, l'ICES a-t-il recruté à la rentrée 2020 un maître-assistant en biologie et un attaché de recherche (post-doc) en science politique ; à la rentrée 2021, quatre nouveaux maîtres de conférences en droit privé, en droit public et science politique, en économie-gestion et en mathématiques appliquées rejoindront l'ICES et renforceront ses équipes pédagogiques et son potentiel de recherche.

En outre, le nouvel accord d'entreprise a permis de proposer en 2020 un emploi stable à l'ICES (CDI) à douze chargés de cours (treize au moins à la rentrée 2021) qui apportent leur concours à l'accompagnement de cohortes d'étudiants qui leur sont confiées et de faire appel à des professeurs associés en contrat de mission (4 en septembre 2021).

En matière de renforcement de son corps professoral stable, l'ICES a donc atteint et même largement dépassé les engagements pris dans le cadre du contrat État-ICES pour la période 2017/2021.

L'effort entrepris sur ce plan doit être poursuivi dans les années à venir pour accroître le potentiel propre de l'ICES en enseignants-chercheurs dans les disciplines où il reste insuffisant. Ceci étant, l'ICES revendique un modèle original qui, pour le plus grand profit des étudiants, permet d'associer les meilleures compétences où qu'elles se trouvent sur le territoire national ou au-delà. En outre, tout en veillant à assurer une présence importante d'enseignants-chercheurs (de l'ordre de 60% du corps enseignant) et compte tenu de l'orientation professionnalisante de plusieurs de ses formations, notamment en master, l'ICES est attentif à associer des professionnels dans les cursus où cela paraît utile et opportun : avocats, notaires, magistrats, experts-comptables, officiers généraux, hauts fonctionnaires de l'État ou des collectivités territoriales, écrivains, traducteurs, biologistes, etc.

2- Recherche et formation

Si l'activité collective de recherche n'a été structurée qu'à partir de l'automne 2015 dans un centre de recherche propre à l'ICES (CRICES), la préoccupation d'une activité scientifique originale est nettement antérieure et date de 2005-2006, période au cours de laquelle ont été tenus les premiers colloques ou journées d'études à un rythme ordinaire de 5 à 9 manifestations par année universitaire. En quinze ans, près de 1100 communications ont été produites et publiées soit par des éditeurs extérieurs, soit par les Presses universitaires de l'ICES. L'installation du CRICES a permis de structurer cette activité autour des trois axes, de favoriser son pilotage et une démarche collective, de constituer une équipe de plus de quarante chercheurs ou enseignants-chercheurs associés qui, en sus du trop petit nombre d'enseignants-chercheurs attachés de façon permanente à l'ICES, participent désormais au déploiement de la recherche dans cet établissement.

Il est exact que, faute de ressources stables suffisantes en interne et de laboratoires de recherche dans les sciences exactes et expérimentales, cette activité de recherche a privilégié certains champs disciplinaires : l'histoire, la littérature, les relations internationales, la philosophie (notamment en sciences exactes), la théologie. Les recrutements effectués en 2020 et 2021, en particulier en droit privé, droit public, science politique, économie-gestion et mathématiques appliquées, vont permettre de soutenir une activité scientifique plus diversifiée avec le souci cependant de maintenir le choix

méthodologique de la pluridisciplinarité qui constitue une orientation délibérée du CRICES. En outre, le recrutement d'un enseignant-chercheur en mathématiques constitue une occasion d'établir un partenariat opérationnel avec un laboratoire de recherche fondamentale expérimentale reconnu et sera une première étape dans le déploiement de la recherche dans les filières de sciences exactes. D'autres recrutements d'enseignants-chercheurs s'imposeront inévitablement en langues, en biologie, en science politique.

Le lien entre la recherche et la formation est, il est vrai, encore inégalement assuré selon les disciplines enseignées et l'orientation volontairement professionnalisante des masters (sauf en histoire) limite la dimension recherche. Cependant, toutes les licences sauf exceptions comportent des modules d'initiation à la recherche, y compris en sciences exactes. Des modes originaux d'apprentissage de la démarche scientifique sont mis en œuvre en licence de science politique dès la deuxième année de licence et en master de relations internationales et permettent une participation effective des étudiants à l'acte de recherche. Les historiens volontaires en licence peuvent apporter leur concours à certains travaux de recherche engagés par des enseignants de l'ICES. Ce sont des modèles qu'il faudra étendre.

3- L'offre de formation de l'ICES dans son environnement

Le constat d'un isolement et d'un déficit de partenariats de l'ICES a pu se vérifier dans le passé, à tel point que le projet stratégique de l'ICES, adopté en novembre 2015 (ICES Horizon 2025) et actuellement en vigueur, a retenu pour 1^{ère} priorité : « Mieux inscrire l'ICES dans son environnement ». Il demeure sans aucun doute des progrès à faire sur ce plan, notamment en ce qui concerne les conventionnements des formations avec les universités publiques, mais le décloisonnement est en cours.

Certes l'ICES est « un établissement de proximité » puisqu'il accueille 38% de résidents vendéens (plus de 50% de vendéens en 2013) ; il est d'ailleurs particulièrement attaché à cet enracinement local qui l'a modelé. Cependant, l'ICES dispose désormais d'un rayonnement régional et national (62% d'étudiants non vendéens) que l'élargissement de son offre de formation a favorisé. Il faut en particulier noter le rôle joué, sur le plan de son attractivité, par le développement des doubles licences qui ont séduit un public étudiant nouveau, plus éloigné géographiquement et de très bon niveau sur le plan académique. Quatre doubles cursus supplémentaires ouvrent d'ailleurs à la rentrée 2021 et font de l'ICES l'un des établissements d'enseignement supérieur les plus investis dans ces types de formations particulièrement recherchées et qui permettent des poursuites d'études en second cycle dans d'excellentes conditions.

La présence de l'ICES à l'international comporte des aspects contrastés. On peut regretter l'insuffisance des partenariats en matière de formation, puisqu'il n'existait jusqu'en 2020 qu'un double master de relations internationales avec une université hongroise de Budapest (Peter Pazmany) et une double licence en histoire avec l'université canadienne de Chicoutimi. Un nouvel accord récemment signé (avril 2021) avec la Ranepa à Moscou ouvre, à partir de la rentrée 2021, la possibilité d'un double master en relations internationales avec cette université russe très reconnue. L'effort en ce sens doit être poursuivi : des perspectives existent en science politique avec une université à Avila (Espagne), en gestion et en relations internationales à Houston (Etats-Unis), en biologie à Chicoutimi (Québec).

De même, l'attractivité de l'ICES à l'échelle internationale reste négligeable et le nombre d'étudiants étrangers en échange ou poursuivant un programme français est très faible ; une étude aurait dû être conduite en 2020/2021 pour mieux valoriser l'offre internationale de formation de l'ICES, mais a dû être reportée à l'automne 2021, en raison du contexte sanitaire défavorable. En revanche, l'ICES dispose d'un réseau très dense de conventions avec plus de 120 universités étrangères sur tous les continents qui constitue un socle très solide pour un développement international à venir : cela représente un ratio d'une université étrangère pour 14 étudiants inscrits à l'ICES, un des ratios les plus performants en France. C'est ce réseau qui permet à l'ICES (en temps normal / hors pandémie) d'offrir un semestre complet chez des partenaires universitaires à l'étranger à près de 200 de ses étudiants, soit presque 14% de ses effectifs (pourcentage plus de trois fois supérieur à la moyenne nationale). La très récente admission (mars 2021) de l'ICES à la FIUC (Fédération Internationale des Universités Catholiques) devrait favoriser la plus grande internationalisation.

De même, les relations avec les acteurs socio-économiques et le monde professionnel se sont considérablement renforcées dans les dernières années à la faveur de la création du Pôle entreprises en 2017. Le choix calculé d'un second cycle prioritairement orienté vers l'insertion professionnelle à bac+5 a conduit à la création d'une UFA (rattachée au CFA interuniversitaire Formasup Pays de la Loire) et à un développement très rapide de l'alternance qui a exigé une adaptation très rapide des habitudes administratives et des modes pédagogiques : de 50 étudiants scolarisés en 2017/2018 sur le mode alternant (38 en stages perlés, 12 en contrat de professionnalisation, 0 en apprentissage), l'ICES est passé en 2020/2021 à 142 étudiants alternants (23 en stages perlés, 39 en contrat de professionnalisation, 80 en contrat d'apprentissage). Plusieurs conventions ont été signées depuis cette date avec des branches professionnelles ou des centres de formation, en particulier dans le domaine juridique, mais pas exclusivement : AUREP (spécialisé dans la gestion de patrimoine), INFN (Institut Français des Formations Notariales), Chambres des notaires, Ordre des avocats, etc.

4- La stratégie et le pilotage de l'offre de formation de l'ICES

Le rapport du HCERES met le doigt sur certaines fragilités de l'offre de formation de l'établissement : faiblesse de certains effectifs, nombre important de parcours, mauvaise lisibilité des cursus proposés, etc. Une fois encore, ces remarques sont tout à fait justifiées. La situation actuelle résulte de plusieurs facteurs, parmi lesquels la priorité absolue donnée depuis 2014 au renforcement et à la diversification de l'offre tant en licence qu'en master et l'absence d'instance de pilotage et de régulation sur le plan académique réunissant l'ensemble des responsables de formation. Cette lacune est aujourd'hui comblée, les nouveaux statuts de l'ICES ayant mis en place à partir de 2019/2020 un Conseil académique chargé du suivi des formations. Même s'il reste beaucoup à faire, de premières étapes ont pu être ainsi franchies en vue de la rentrée 2021/2022 : refonte totale des maquettes des licences de mathématiques et de physique-chimie, profond réaménagement de la licence de lettres, fermeture dès 2020 du master lettres et humanités. L'effort de rationalisation est entamé ; il doit être poursuivi.

La taille modeste de l'établissement, le caractère limité des ressources humaines et l'afflux de nouveaux étudiants ont eu pour effet de polariser l'action des équipes sur la gestion des urgences : le suivi des étudiants, l'organisation des enseignements, la rigueur et la crédibilité des évaluations. Cela s'est fait au détriment de l'ingénierie et de l'innovation pédagogiques, ce que le HCERES souligne en mettant en évidence les manques en termes d'assurance qualité, de supplément au diplôme ou de conseils de perfectionnement.

L'ICES est parfaitement conscient de ces insuffisances et a déjà pris des dispositions pour y faire face, notamment avec la création d'une petite équipe de trois personnes à temps partiel chargée de conduire une réflexion d'ensemble sur l'innovation pédagogique et de piloter les travaux d'ingénierie indispensables pour renouveler les maquettes et les pratiques tant en matière d'enseignement que d'évaluation.

Plus globalement, l'ICES a entrepris au cours de l'année 2020/2021 une réorganisation académique ambitieuse qui entrera en vigueur dès la rentrée 2021. Substitution de quatre facultés aux sept départements existants et installation de conseils et de bureaux de facultés, introduction de directeurs de formations pour chaque licence ou master, mise en place de conseils de perfectionnement pour chaque formation en lieu et place des conseils de perfectionnement de département, suivi de chaque promotion annuelle d'étudiants par un responsable pédagogique. Ce nouveau dispositif, complété par plusieurs recrutements déjà évoqués, permettra une meilleure répartition des responsabilités et de faire face à l'arrivée de nouveaux étudiants en vue d'atteindre l'objectif de 2000 à 2200 étudiants à l'horizon 2025.

A l'ICES, le 4 mai 2021.

Eric de Labarre

Eric de Labarre,
Président de l'ICES

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)